



**PORTRAIT
SOCIAL**
De TERRITOIRE

✦

2017

LES SOLIDARITÉS EN LOIR-ET-CHER



RÉALISÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LOIR-ET-CHER ET L'OBSERVATOIRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES





S'engager au service des Loir-et-Chériens

Une vue d'ensemble des caractéristiques sociales de notre département est essentielle pour garantir un service public moderne et de qualité. C'est l'objectif de ce portrait social, fruit d'un travail collectif du Département et de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires.

Nous avons la chance, en Loir-et-Cher, de pouvoir nous appuyer sur cet Observatoire si précieux. J'adresse mes remerciements les plus sincères et chaleureux aux équipes qui œuvrent chaque jour pour construire ces études et nous permettre une fine connaissance de nos territoires.

Les solidarités sont une priorité pour notre Conseil départemental. Accompagnant chaque Loir-et-Chérien tout au long de son parcours de vie, de la naissance au grand âge, notre engagement est au cœur de toutes les thématiques sociales. Du vieillissement à l'insertion, de la protection de l'enfance au logement, du handicap à la démographie médicale, nous avons besoin de cette vision à 360° pour penser des actions rapides et efficaces, au plus près des réalités du terrain.

Aussi, je suis heureux de vous présenter ce portrait social si utile à la compréhension de notre territoire.

Vous pouvez compter sur notre engagement au service de tous les Loir-et-Chériens, et en particulier des plus fragiles d'entre nous.

Nicolas Perruchot

Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

DÉMOGRAPHIE

9

I - UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF ET DYNAMIQUE...

- Un accroissement de la population rapide dans les territoires de l'axe ligérien, qui conservent un solde naturel largement positif

II - ... MAIS UN VIEILLISSEMENT ASSEZ MARQUÉ

- Le nombre de jeunes en Loir-et-Cher augmente, mais moins vite que l'ensemble de la population
- Une population plus jeune autour de l'axe ligérien
- Le nombre de personnes de 75 ans et plus devrait augmenter de plus de 60 % d'ici 2050

RICHESSSE ET PAUVRETÉ

15

DES ÉCARTS DE REVENUS IMPORTANTS

- Des niveaux de revenus plus élevés dans le Blaisois, hors Blois
- Près de 55 % de ménages non imposés

DES DIFFICULTÉS SOCIALES INÉGALEMENT RÉPARTIES

- Près de 1 900 personnes supplémentaires en situation de pauvreté en 2 ans
- Des difficultés sociales plus marquées en milieu urbain mais qui affectent aussi des secteurs ruraux du Vendômois ou de la moitié Sud du département

EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOLIDARITÉ

21

I - DES SIGNES D'AMÉLIORATION SUR LE FRONT DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE

- L'emploi salarié privé repart à la hausse, boosté par l'intérim
- Un taux d'activité relativement élevé qui progresse encore
- Près d'un actif sur 5 sans diplôme ou avec un brevet des collèges
- 1 jeune sur 10 est sorti du système scolaire sans diplôme
- Une précarité dans l'emploi plus faible dans les communes proches de Blois et Vendôme
- L'inversion de la courbe du chômage s'est confirmée en 2016

II - LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

- Baisse de 4 % du nombre de bénéficiaires du RSA en 2016
- Moins de population couverte par le RSA qu'en moyenne nationale
- Des bénéficiaires du RSA plus nombreux dans les villes, en Vallée du Cher et au nord-ouest du département
- Une ancienneté moyenne dans le dispositif RSA supérieure dans la moitié sud du département
- Parcours : évaluations et orientations dans le dispositif RSA
- Hausse sensible du nombre de Contrats d'Engagement Réciproque (CER)
- Les équipes pluridisciplinaires



- La gestion administrative du dispositif
- La lutte contre les fraudes, un nouveau service
- Un partenariat renforcé dans le champ de l'insertion professionnelle

III - LES AIDES À L'INSERTION

- Hausse de 4,4 % des dépenses d'insertion en 2016
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FADJ)
- Les contrats aidés

IV - L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : 1 250 SALARIÉS EN INSERTION

LOGEMENT ET HÉBERGEMENT D'URGENCE

page 37

I - DÉVELOPPEMENT DU PARC DE LOGEMENT MAIS HAUSSE DE LA VACANCE

- Un parc de logement plus ancien dans le Nord du département
- Un parc social peu dense (14,3 % des résidences principales) mais peu en tension

II - LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

- Un quotient familial moyen autour de 200 € en 2016
- Baisse de 7 % des demandes reçues, hors accompagnement social
- Hausse de 5 % du nombre de ménages bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL) en 2016

III - UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT SURTOUT CONCENTRÉE A BLOIS

ENFANCE – FAMILLE

page 45

I - LÉGÈRE HAUSSE DE LA POPULATION DE MOINS DE 18 ANS : + 2,1 % EN 5 ANS

- Une présence plus importante des jeunes autour de l'axe ligérien
- Près d'un enfant sur 6 vit dans une famille monoparentale

II - LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

- Les naissances à leur plus bas niveau depuis 1993
- Le recueil d'information en épidémiologie et en santé publique en PMI
- Les suivis prénataux et postnataux
- Les consultations médicales préventives des enfants de 0 à 6 ans
- Bilans en écoles maternelles : 71 % des enfants de 3-4 ans vus en 2016
- Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
- Les missions dévolues au CPEF : activités de planification familiale
- Une offre d'accueil de la petite enfance très développée du fait de la présence de nombreuses assistantes maternelles

III - 700 ENFANTS REPÉRÉS EN DANGER OU EN RISQUE EN 2016

- Stabilité du nombre d'enfants repérés en danger ou en risque en 2016

IV - 2 479 ENFANTS ACCOMPAGNÉS PAR LE SERVICE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Les mesures et interventions au domicile parental

- Les aides financières
- L'action des Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale
- L'action éducative à domicile
- Le placement à domicile

La prise en charge des mères isolées avec enfants en structures adaptées

L'accueil des mineurs non accompagnés : des sollicitations plus nombreuses

877 mineurs confiés au Conseil départemental au 31/12/16

- Les deux tiers des enfants placés sont accueillis par des assistants familiaux
- Les mesures de représentation et tutelle

81 jeunes majeurs accueillis

L'adoption



AUTONOMIE

page 57

I - L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- «Vivre Autonome 41», la plateforme départementale d'information et de coordination

II – DES SÉNIORS NOMBREUX, MAIS UNE FAIBLE PROPORTION EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

- Un vieillissement de la population plus marqué et plus rapide qu'en moyenne nationale
- Une espérance de vie proche de la moyenne nationale
- Un niveau de vie plutôt confortable dans l'ensemble pour les seniors

III - LE MAINTIEN A DOMICILE FACILITE PAR DE NOMBREUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

- La majorité des personnes âgées vit à domicile et souhaite s'y maintenir
- Stabilité du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile : 5 150 droits ouverts fin 2016
- Une offre diversifiée de services à la personne répartie sur l'ensemble du territoire départemental
- Un taux de couverture en SSIAD proche de la moyenne de métropole
- La domotique au service des personnes âgées et aux personnes en situation de handicap
- Les MAIA : un espace d'accompagnement

IV - L'ADAPTATION DES LOGEMENTS, UN ENJEU IMPORTANT

V - L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT : UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

- Une offre d'accueil et d'hébergement diversifiée
- Une prise en charge en établissement relevant de 3 types de prestations
- L'offre d'hébergement se renforce et se diversifie encore
- Les établissements accueillent des personnes de plus en plus dépendantes
- L'accueil familial : un dispositif accessible aux personnes en perte d'autonomie, majoritairement utilisé par les personnes handicapées

VI - L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Hausse sensible des demandes déposées auprès de la MDPH pour les enfants et des décisions prises pour les adultes
- Hausse du nombre de bénéficiaires de l'AAEH (Allocation d'éducation enfant handicapé) pour la deuxième année consécutive
- Une proportion d'allocataires de l'AAH proche de la moyenne nationale
- Les personnes handicapées et l'emploi
- Plus de 8 300 bénéficiaires de la carte européenne de stationnement
- 5 250 bénéficiaires de la carte de priorité
- Plus de 6 600 bénéficiaires de la carte d'invalidité
- La hausse du nombre de bénéficiaires de la PCH (domicile et établissement confondus) se poursuit
- Des services pour favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées
- Une prise en charge en établissement relevant de 2 types de prestations
- Une offre diversifiée d'hébergement pour adultes en situation de handicap
- L'accueil des personnes handicapées en EHPAD
- Un taux d'équipement dans les établissements pour enfants handicapés proche de la moyenne nationale
- Hausse de 1,9 % des dépenses de fonctionnement du Conseil départemental en faveur des personnes handicapées en 2016

SANTÉ

page 81

I - L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION : DES INDICATEURS PLUTÔT FAVORABLES

- Une surmortalité prématurée plus élevée dans le département

II - UN DÉPARTEMENT IMPLIQUÉ

- Une activité du Centre de Lutte anti-tuberculeuse (CLAT) plus soutenue en 2016

III - LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE : UNE PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

- De faibles densités de professionnels médicaux et para-médicaux...
- ... mais une offre de soins de 1er recours plutôt bien répartie sur le territoire
- Des secteurs en forte tension pour les médecins généralistes
- L'offre de santé se restructure, notamment autour des maisons de santé pluridisciplinaires



MDCS

page 89

LES 5 MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA COHÉSION SOCIALE

MDCS de Blois-Agglomération

- Une croissance démographique encore tirée par la dynamique des naissances, qui s'amenuise
- Les difficultés sociales des ménages demeurent très prégnantes à Blois
- Une proportion de chômeurs de longue durée plus modérée que sur le reste du territoire départemental
- Quelques données d'activité des services de la Direction des solidarités (DGAS) du Conseil départemental en 2016

MDCS de Nord-Loire – Pays-de-Chambord

- Une dynamique démographique boostée par l'installation de population nouvelle
- Un revenu moyen qui demeure très supérieur à celui du département
- Les femmes davantage concernées par le chômage que sur le reste du territoire départemental
- Quelques données d'activité des services de la Direction des solidarités (DGAS) du Conseil départemental en 2016

MDCS de Vendôme

- L'installation de population nouvelle ne suffit plus à compenser le déficit naturel
- Des fragilités sociales plus importantes à Vendôme et en bordure de la Sarthe
- Hausse du chômage des seniors dans la période récente
- Quelques données d'activité des services de la Direction des solidarités (DGAS) du Conseil départemental en 2016

MDCS de Sud-Loire

- Un indice de vieillesse élevé et un net recul du nombre de naissances
- Des difficultés sociales toujours plus importantes dans les secteurs de Saint-Aignan et Selles-sur-Cher
- Baisse du chômage mais aggravation du chômage de longue durée
- Quelques données d'activité des services de la Direction des solidarités (DGAS) du Conseil départemental en 2016

MDCS de Romorantin

- Des évolutions de population très contrastées selon le territoire
- Une proportion relativement élevée de ménages non imposés
- Les femmes davantage concernées par le chômage que sur le reste du territoire départemental
- Quelques données d'activité des services de la Direction des solidarités (DGAS) du Conseil départemental en 2016

LES MOYENS ALLOUÉS AUX SOLIDARITÉS

page 107

I - LE BUDGET DES SOLIDARITÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN 2016

- Les faits marquants en 2016

II - LE PERSONNEL

GLOSSAIRE

page 111



Avertissement

Cette étude dresse le bilan de l'activité 2016.

Les travaux d'analyse s'étant échelonnés sur 3 trimestres, les premières tendances ou premiers résultats de 2017 ont été indiqués dans certaines thématiques.



DÉMOGRAPHIE

LES POINTS MARQUANTS

- 333 567 habitants en 2014
- Un rythme d'évolution démographique supérieur à celui de la région
- Un solde naturel qui reste excédentaire le long de l'axe ligérien

- Un département attractif, notamment dans sa partie sud ...
- ... mais aussi vieillissant : 30 % de la population a 60 ans ou plus
- Le nombre d'habitants de 75 ans ou plus pourrait plus que doubler d'ici 2050 et dépasser l'effectif de 65 000 Loir-et-chériens.

I - UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF ET DYNAMIQUE...

■ Un accroissement de la population rapide dans les territoires de l'axe ligérien, qui conservent un solde naturel largement positif

Chiffres clés du Loir-et-Cher

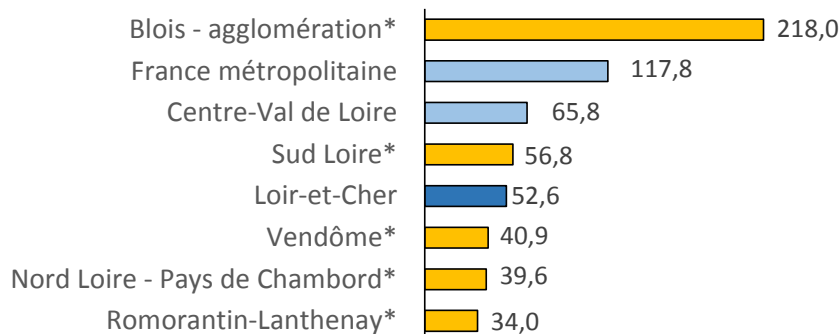
▲ **333 567 habitants en 2014**, soit 13 % de la population de la région Centre-Val de Loire.

▲ **53 habitants / km²**.

▲ Un **rythme d'évolution annuel moyen** de **0,35 %** entre 2009 et 2014, supérieur à celui de la région (+ 0,3 %) et principalement dû au solde migratoire (+ 0,3 % ; Région et France métro. : + 0,1 %).

▲ Le taux d'évolution dû au **solde naturel** est **faible** : + 0,04 % (région : + 0,20 % ; France métro. : + 0,39 %). Il est **négatif dans le Romorantinais et le Vendômois**.

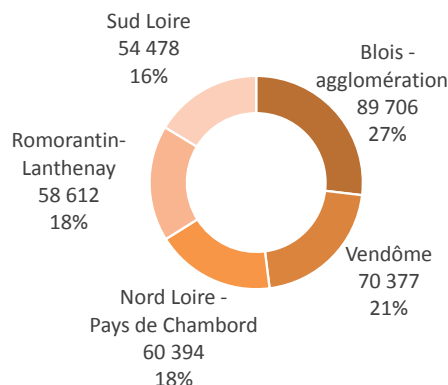
Densité de population par territoire de MDCS* en 2014 (en nb d'habitants/km²)



*Territoires des Maisons Départementales de la Cohésion Sociale (MDCS)

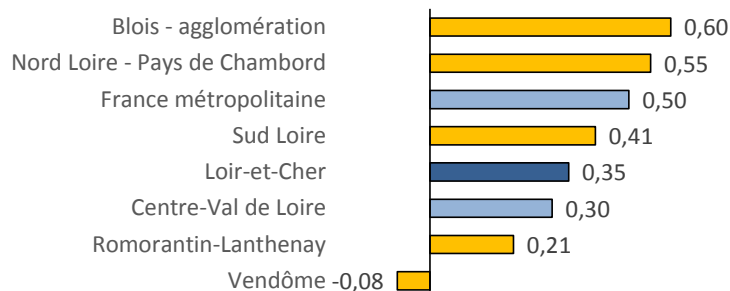
D'après source : INSEE - RP 2014

Répartition de la population par territoire de MDCS* en 2014 (en nb et % d'habitants)

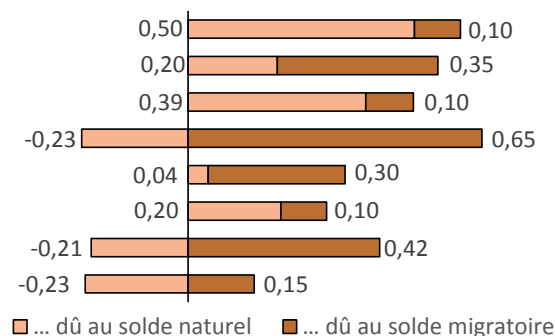


D'après source : INSEE - RP 2014

Taux de variation annuel moyen 2009-2014 (en %) ...



... et ses composantes



D'après sources : INSEE - RP 2009-2014, Etat Civil

▲ Les territoires situés le long de l'**axe ligérien** affichent un **dynamisme démographique**. La **Beauce**, sous influence loirétaine, et la **seconde couronne blésoise** bénéficient encore largement du **desserrement d'Orléans et de Blois**.

▲ Le taux d'accroissement est élevé sur le territoire de la MDCS de **Blois Agglomération** (+ 0,60%) en raison d'une **natalité plus soutenue**, renforcée depuis peu par des échanges migratoires excédentaires.

▲ Un **vieillessement plus marqué en Vendômois et au sud du département** entraîne un solde naturel négatif (davantage de décès que de naissances) qui n'est pas toujours compensé par l'apport migratoire. C'est le cas des **Territoires vendômois**, de la **Sologne des Rivières** et celle des **Etangs** qui **ont perdu des habitants entre 2009 et 2014**.

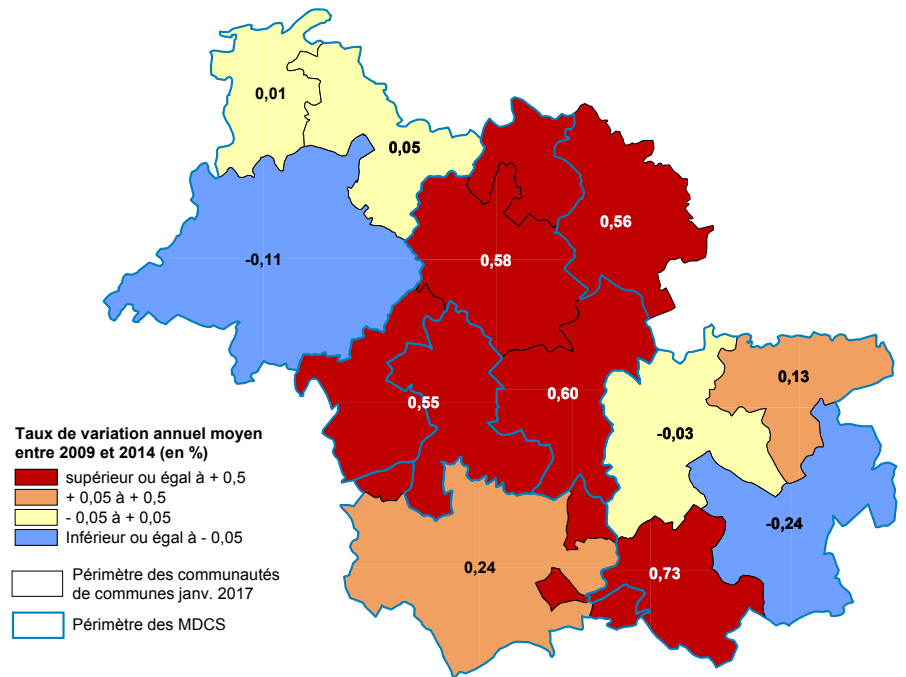
▲ À l'inverse, en **Sud-Loire**, le **solde migratoire** (le plus important du Loir-et-Cher) est tel qu'il compense largement les pertes de population dues à l'excédent des décès sur les naissances.

▲ Le **Romorantinais et Monestois** renoue avec la croissance, enregistrant le **taux de croissance annuel le plus élevé** des EPCI du Loir-et-Cher (+ 0,73 %).

▲ Globalement, le **sud du département** est **attractif** pour les ménages. Ils sont plus nombreux à s'y installer qu'à en partir. C'est particulièrement le cas en **Val-de-Cher - Controis**. Au cours de l'année 2013, il a **attiré de nombreux ménages Franciliens** (autant que les Territoires vendômois) mais aussi des **Tourangeaux**. L'attractivité des Terres du Val de Loire est davantage marquée dans la partie loirétaine ; le **secteur de Beauce-la-Romaine a perdu son attractivité** (encore élevée ces dernières années).

▲ A noter que les EPCI comprenant un chef lieu d'arrondissement attirent de nombreuses personnes en provenance de l'étranger (Agglopolys : 300 personnes en 2013, Vendômois et Romorantinais: environ 70).

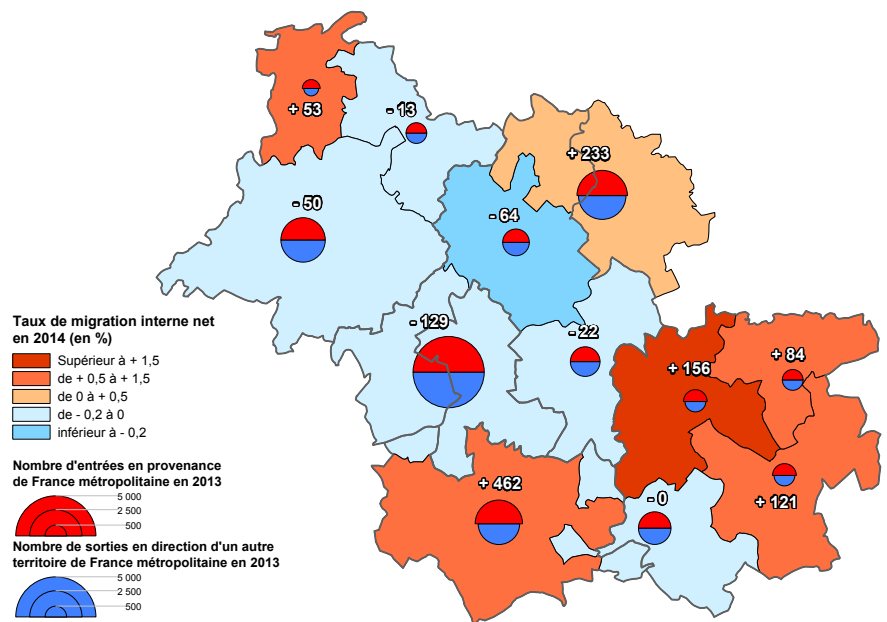
Taux de variation annuel moyen de la population entre 2009 et 2014 (en %) par EPCI*



* EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) comprenant les communautés de communes et d'agglomération

D'après source : INSEE - RP 2009-2014

Taux de migration interne net 2013-2014* (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014

* Le taux annuel de migration interne net d'une zone géographique donnée correspond au taux d'évolution de la population imputable aux mouvements migratoires entre cette zone et les autres parties du territoire national. Il ne tient pas compte des mouvements en provenance ou à destination de l'étranger.

II - ... MAIS UN VIEILLISSEMENT ASSEZ MARQUÉ

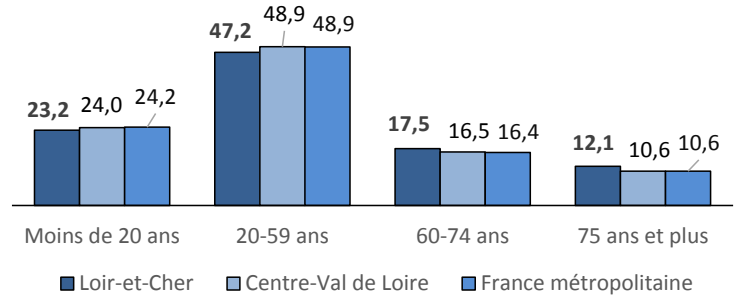
■ Le nombre de jeunes en Loir-et-Cher augmente, mais moins vite que l'ensemble de la population

▲ **77 450 jeunes de moins de 20 ans (23,2 % de la population).**

Le département a vu son nombre de jeunes de moins de 20 ans croître de 1,4 % entre 2009 et 2014 (+ 100 jeunes). Cependant, la population dans son ensemble progresse à un rythme plus rapide (+ 1,7 %). La proportion de jeunes tend donc à se réduire.

▲ **Près de 30 % de la population a 60 ans ou plus** (27 % en moyenne métropolitaine).

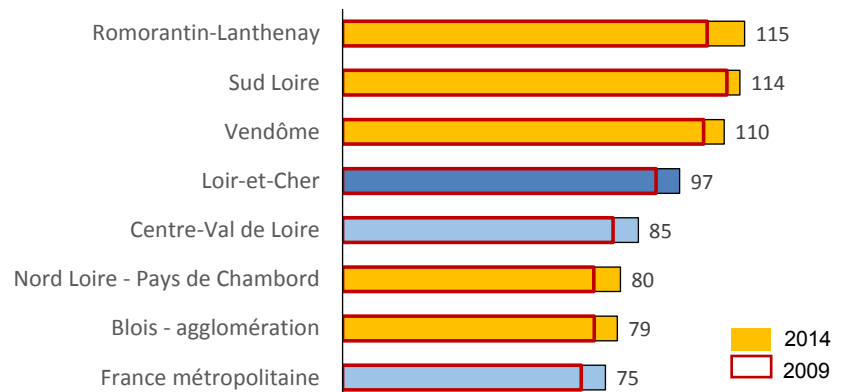
Répartition de la population par tranche d'âges en 2014 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014

■ Une population plus jeune autour de l'axe ligérien

Indice de vieillesse par territoire en 2009 et 2014 (en %)
(en nb de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans)



D'après source : INSEE - RP 2009 et 2014

▲ **Indice de vieillesse:**

97 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

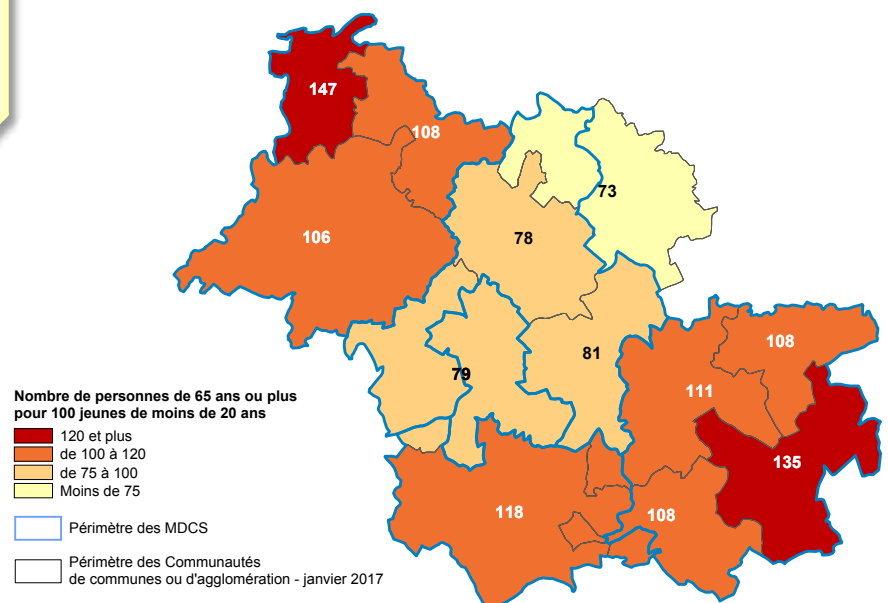
▲ Il est particulièrement élevé en Vendômois, notamment en bordure de la Sarthe et dans le Perche, dans la partie sud-est de la Sologne et dans les communes situées au sud du Cher.



Indice de vieillesse

Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Indice de vieillesse par communauté de communes ou d'agglomération en 2014



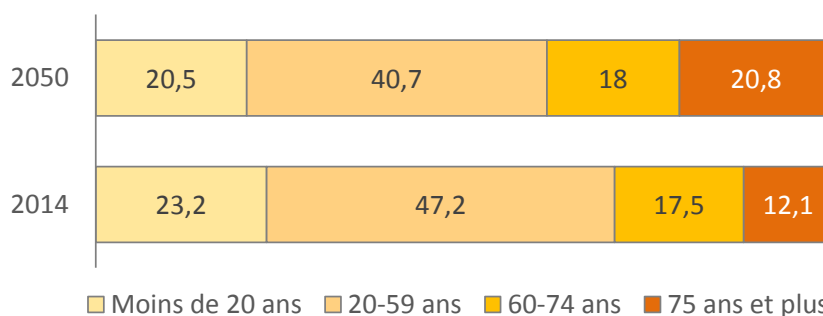
D'après source : INSEE - RP 2014

■ Le nombre de personnes de 75 ans et plus devrait augmenter de plus de 60 % d'ici 2050

▲ La part des personnes âgées de 60 ans ou plus pourrait passer de 30 % à 39 % de la population entre 2014 et 2050, selon les dernières projections de population réalisées par l'Insee (OMPHALE 2017).

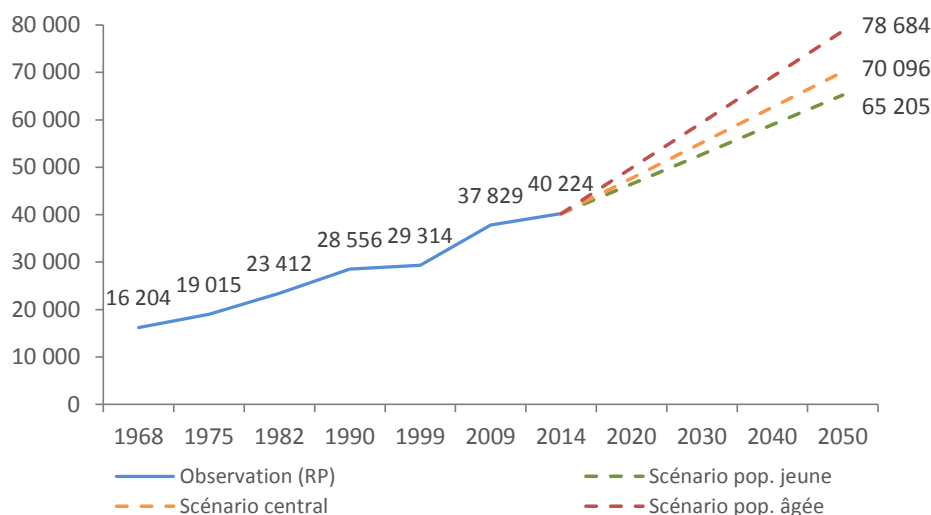
▲ Selon les différents scénarios, le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pourrait ainsi atteindre 65 200 à 78 700 à l'horizon 2050. Le Loir-et-Cher compterait alors 25 000 à 38 000 seniors supplémentaires par rapport à 2014, soit une hausse comprise en 62 et 95 %.

Structure de la population en 2014 et projection en 2050 (en %)



D'après source : INSEE - Projections OMPHALE 2017 (scénario central)

Population âgée de 75 ans et plus observée et projetée



D'après sources : INSEE - RP (1968 à 2014) - Projections OMPHALE 2017



Projections Omp Hale 2017

Le scénario dit « central » est basé sur les hypothèses suivantes :

L'indicateur conjoncturel de fécondité baisse légèrement, de 0,04 (pour 100 femmes), jusqu'en 2016, puis il est maintenu constant jusqu'en 2050. La mortalité baisse au même rythme qu'au niveau national où l'espérance de vie atteindrait 86,8 ans pour les hommes et 90,3 ans pour les femmes en 2050. Les quotients migratoires entre zones, calculés à partir du recensement de 2013, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre une zone et chacune des autres, y compris pour les départements d'outre-mer (hors Mayotte). En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse nationale (solde migratoire de + 70 000 personnes par an) est ventilée par zone pour la métropole en faisant l'hypothèse que les entrées et les sorties se répartissent de manière homogène sur le territoire. Des hypothèses spécifiques pour les soldes migratoires avec l'étranger des départements d'outre-mer ont été formulées afin de maintenir les dernières tendances constatées.

Les scénarios « population jeune » et « population âgée » combinent les hypothèses conduisant à une proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus respectivement la plus faible et la plus élevée.



RICHESSSE ET PAUVVRETÉ

LES POINTS MARQUANTS

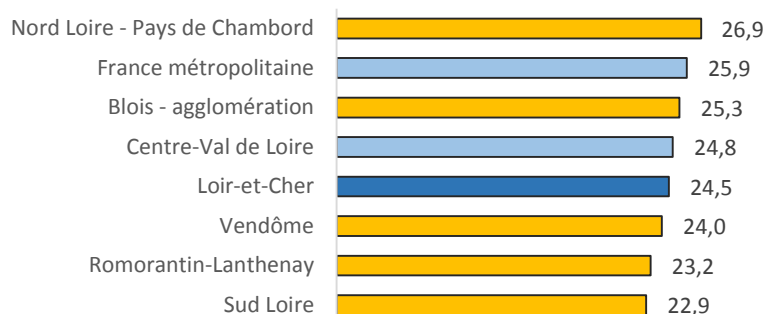
- De fortes disparités territoriales dans les niveaux de revenu et la part de population rencontrant des difficultés économiques et sociales :
 - une situation favorable dans l'ensemble le long de l'axe ligérien et dans les communes périphériques des villes (Blois, Romorantin-Lanthenay, Vendôme, mais aussi celles situées dans l'aire urbaine d'Orléans) ;
 - des indicateurs sociaux nettement moins favorables dans les villes, et en particulier dans les quartiers d'habitat social, dans plusieurs secteurs du Vendômois, de Sologne et de la Vallée du Cher.
- Un taux de pauvreté (12,7 % des ménages en 2014) qui demeure en deçà des taux régional et national mais qui augmente un peu plus rapidement.
- Une tendance qui semble se confirmer dans la période récente avec une hausse de plus de 4 % du nombre d'allocataires à bas revenus entre 2014 et 2016.

I - DES ÉCARTS DE REVENUS IMPORTANTS

■ Des niveaux de revenus plus élevés dans le Blaisois, hors Blois

▲ Dans l'ensemble, la population du **Loir-et-Cher** dispose d'un niveau de revenus se situant **dans la bonne moyenne (37^{ème} rang national)**. Le revenu fiscal de référence moyen est de 24 500 €, inférieur toutefois à celui de la région et de la France.

Revenu fiscal de référence moyen en 2014
par commune (en euros)



D'après source : Ministère des finances

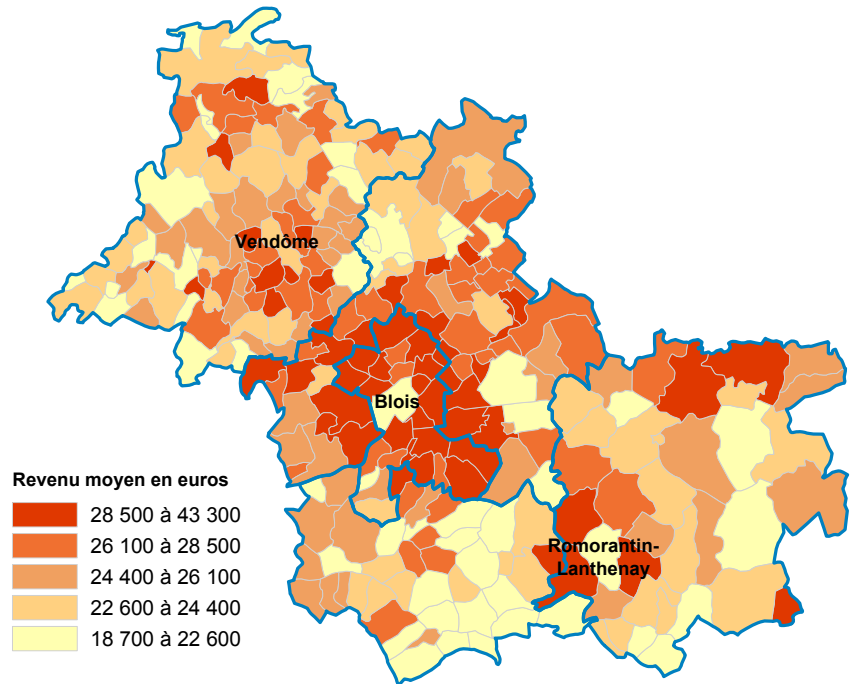
▲ De **fortes disparités** apparaissent toutefois au sein du territoire départemental :

- un **niveau de revenu plus élevé** dans l'ensemble le long de l'**axe ligérien** alors qu'il est **plus faible** dans une partie du **Vendômois**, de la **Sologne** et dans le territoire de la MDCS de **Sud-Loire** ;

- un **contraste** important entre les **villes-centre** et leur **périphérie**, particulièrement **marqué à Blois**. Ce phénomène est également perceptible en bordure du Loiret, en **grande périphérie orléanaise**.

▲ Les **écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres** sont un peu **plus resserrés en Loir-et-Cher** : le rapport inter décile du revenu disponible y est de 3,0 (40^{ème} rang), contre 3,1 % pour l'ensemble de la région et 3,5 % pour la métropole.

Revenu fiscal de référence moyen en 2014 par commune (en euros)



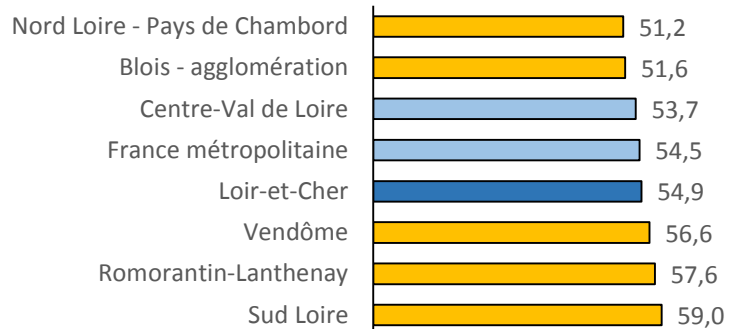
D'après source : Ministère des finances

■ Près de 55 % de ménages non imposés

▲ La **proportion de ménages non imposés** (54,9 %) est très légèrement supérieure à celle de la région et du pays. Elle est **particulièrement importante** dans le territoire de **Sud-Loire (59 %)**

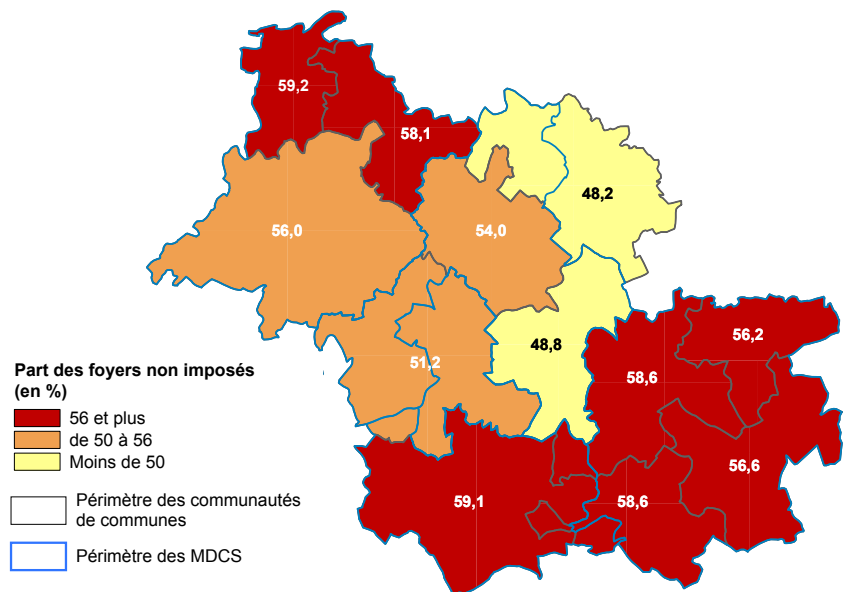
▲ Le revenu moyen des foyers non imposés (12 263€ en 2014) est par contre plus élevé que celui enregistré au niveau national.

Part des foyers non imposés en 2014 (en %) par MDCS



D'après source : Ministère des finances

Part des foyers non imposés en 2014 (en %) par EPCI



D'après source : Ministère des Finances

II - DES DIFFICULTÉS SOCIALES INÉGALEMENT RÉPARTIES

■ Près de 1 900 personnes supplémentaires en situation de pauvreté en 2 ans

▲ **12,7 % des ménages** du Loir-et-Cher vivent **en dessous du seuil de pauvreté** (soit **plus de 41 000 habitants en 2014**).

▲ Ce taux est sensiblement inférieur à celui observé pour l'ensemble de la France métropolitaine (14,7 %). Le département se classe au **30^e rang** mais il perd 5 places dans le classement par rapport à 2012, le taux y augmentant un peu plus vite (+ 0,6 point en 2 ans contre 0,4 en moyenne nationale).

▲ Le taux décroît avec l'âge. Ainsi, **21 % des jeunes de moins de 30 ans** vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre un peu moins de **7 % des 60 ans ou plus**.

▲ Les **familles monoparentales** sont **davantage exposées (30 % d'entre-elles ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté)**, ainsi que les familles nombreuses : **26 % des ménages de 5 personnes ou plus** (chiffre proche de la moyenne nationale).

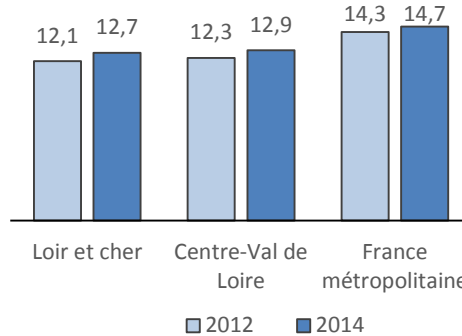
▲ **58 % des ménages** qui ont déclaré des indemnités **chômage** pour principales ressources sont en situation de pauvreté (3 points de plus qu'au niveau national). L'emploi ne protège cependant que partiellement de la pauvreté : sont ainsi concernés **10 % des ménages qui déclarent des salaires** et traitements comme principale source de revenu et **16 % de ceux déclarant principalement des revenus d'activité non-salariée** (19,6 % en France métropolitaine).

En l'absence de données récentes sur la pauvreté, nous disposons d'informations partielles, mais actualisées, sur les allocataires CAF.

▲ Le **nombre d'allocataires à bas revenus a augmenté de 4,4 % en 2 ans**. Plus de **17 750 foyers allocataires** sont concernés fin 2016, représentant **18 530 enfants**.

▲ Leur proportion est nettement **plus élevée dans les 3 villes principales** (29 % des ménages de moins de 65 ans), ainsi que dans les villes de la Vallée du Cher.

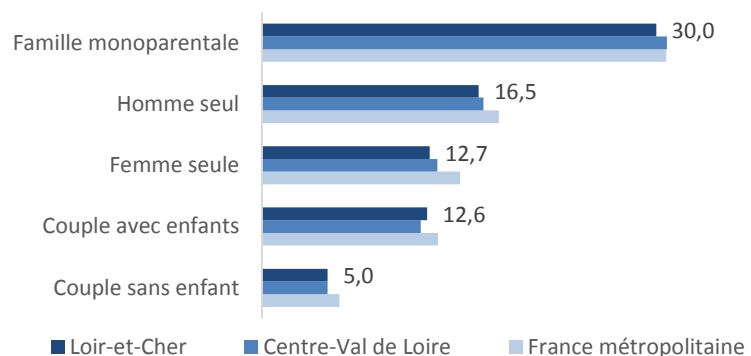
Taux de pauvreté en 2012 et 2014 (en %)



D'après source : INSEE - FiLoSoFi

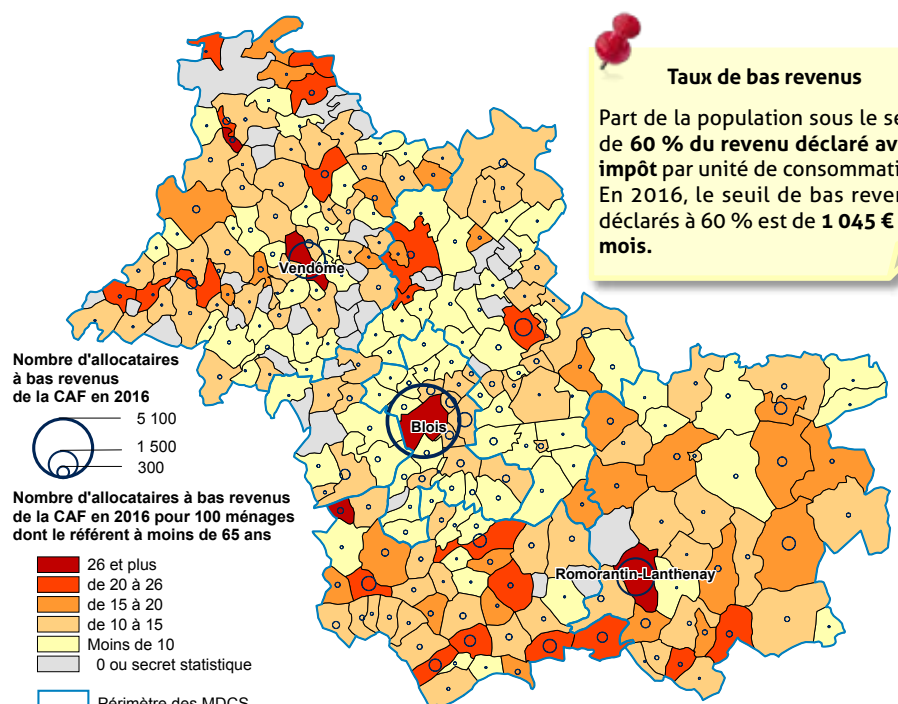
Taux de pauvreté
Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au **seuil de pauvreté** (60 % de la médiane des niveaux de vie). Ce dernier est de **1008€** par mois pour une **personne seule** en 2014.

Taux de pauvreté selon la composition familiale en 2014 (en %)



D'après source : INSEE - FiLoSoFi

Nombre de ménages allocataires CAF à bas revenus en 2016 pour 1 000 ménages par commune



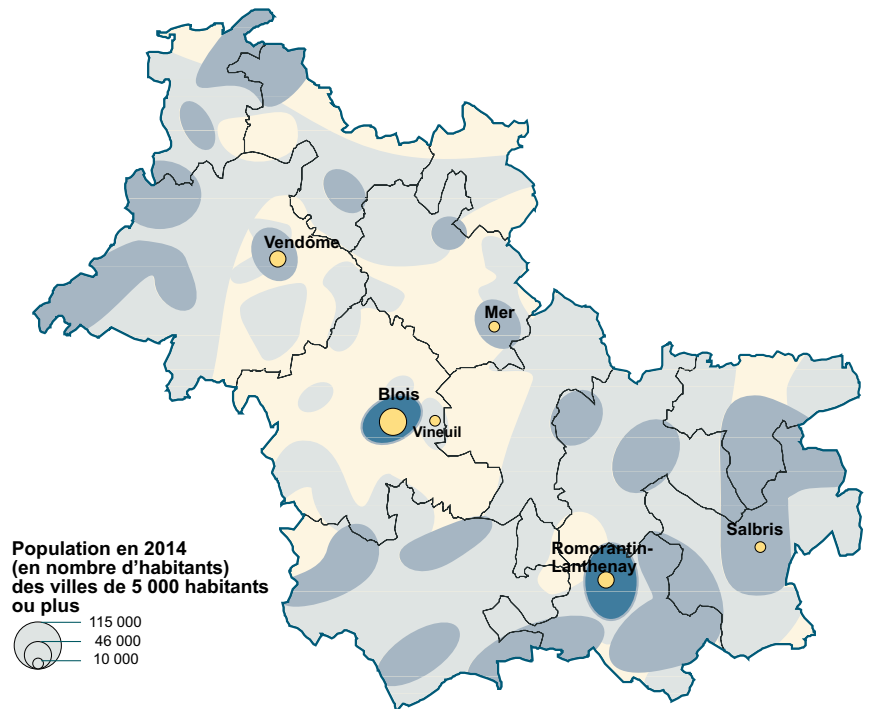
D'après source : INSEE - RP 2014, CAF 2016

■ Des difficultés sociales plus marquées en milieu urbain mais qui affectent aussi des secteurs ruraux du Vendômois ou de la moitié Sud du département

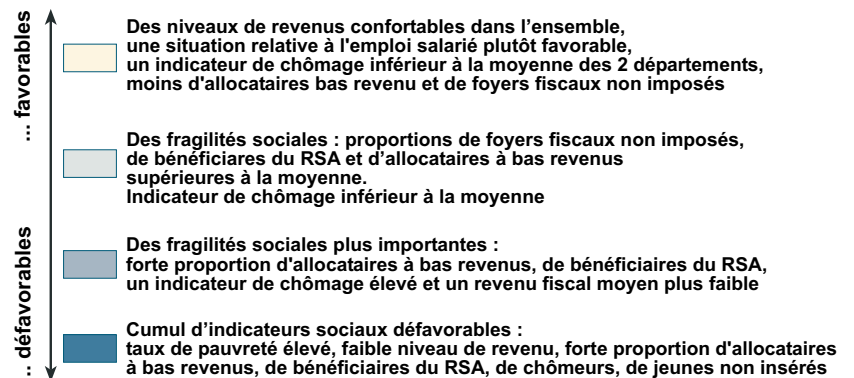
▲ D'une manière générale, la **précarité** est **d'avantage observée en milieu urbain** du fait de la concentration d'**habitat social** et de la présence de nombreux **services d'accueil et d'accompagnement** des personnes en situation de précarité. C'est donc à Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay que l'on rencontre la **plus forte proportion de ménages cumulant un ensemble de difficultés économiques et sociales**, et en premier lieu dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville où plus de la moitié des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

▲ Les difficultés sociales sont également plus importantes dans la majeure partie de la **Vallée du Cher** et dans deux secteurs frappés par une perte de vitalité économique et démographique : **autour de Salbris et dans le Perche en bordure de la Sarthe**.

Principales caractéristiques sociales



Indicateurs sociaux...



Méthodologie et indicateurs retenus

Cette synthèse sociale du territoire est établie sur la base d'une analyse multivariée réalisée sur un ensemble de 6 indicateurs (revenu fiscal moyen annuel par foyer, part des foyers fiscaux non imposés, indice de chômage, part des allocataires à bas revenus, taux de bénéficiaires du RSA, variation de l'emploi salarié 2010-2014).

Une classification a ensuite permis de dégager quatre grands profils de communes.

Carte réalisée par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires et le Conseil départemental du Loiret



EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOLIDARITÉ

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Après une période de forte baisse entre 2011 et 2014, **l'emploi salarié privé se redresse + 820 emplois en 2016** (selon les données encore provisoires).
- **Le nombre de chômeurs de catégorie A** (n'ayant pas travaillé dans le mois précédent) **se réduit mais s'accompagne d'une précarisation croissante de l'emploi.**
26 800 demandeurs d'emploi au 31/12/2016, dont 15 200 de catégorie A.
- **Le taux de chômage (8,5 % fin 2016) recule et est moins élevé qu'en région ou en France.**
- **Baisse de 4,3 % du nombre de bénéficiaires du RSA** en 2016. Fin décembre, le Loir-et-Cher compte **7 024 foyers bénéficiaires.**
- Entrée en vigueur de la **prime d'activité** au 1^{er} janvier 2016, qui se substitue au RSA activité. **1 468 foyers** en bénéficient fin 2016.
- **Le Conseil départemental a renforcé ses actions** partenariales favorisant l'accès à l'emploi des allocataires RSA et déployé de nouvelles réponses. Il a notamment développé une **plateforme permettant de positionner des allocataires : «Job 41».**
- Les **dépenses consacrées à l'insertion** (allocations, Plan départemental d'insertion, Fonds d'aide aux jeunes en difficulté) sont **en hausse de 4,4 %** par rapport à 2015. Elles représentent **45 270 000 € en 2016.**

I - DES SIGNES D'AMÉLIORATION SUR LE FRONT DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE

■ L'emploi salarié privé repart à la hausse, boosté par l'intérim

▲ **Baisse de 1,5 % de l'emploi total entre 2009 et 2014** (Centre : - 0,9 %, métropole : + 2 %). Le Loir-et-Cher compte près de **127 500 emplois** fin 2015,

▲ La dégradation affecte davantage **l'emploi salarié privé : - 3 %** au cours de la période (soit 3 400 emplois disparus).

▲ Parallèlement, le **nombre de non salariés s'accroît** (+ 11,5 %, soit 1 500 emplois), en raison notamment de la création du statut d'auto entrepreneur en 2008.

▲ Selon les éléments récents disponibles, la **tendance globale se serait inversée depuis**.

▲ Ainsi, **l'emploi salarié du secteur privé** (hors agriculture) est reparti à la hausse : **près de 820 emplois gagnés au cours de l'année 2016** (+ 1,0 %). La progression est supérieure à celle de la région (+ 0,8 %). Elle est largement boostée par **l'intérim qui progresse de 17 % en un an** (presque 2 fois plus qu'au niveau national).

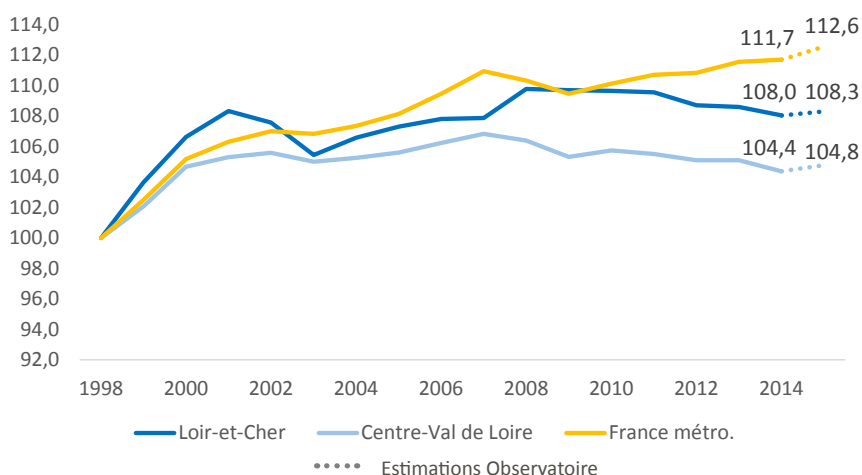
▲ Notons que la situation demeure problématique pour les secteurs de **l'industrie et de la construction** qui **continuent à enregistrer des pertes d'emplois**. Cependant, les 2/3 environ des postes de l'intérim sont affectés à l'industrie et l'activité de construction redémarre.

▲ Les **évolutions 2010-2015** (dernière période disponible au moment de l'analyse) apparaissent **très contrastées selon les territoires**. La Sologne, une partie du Vendômois, la Vallée du Cher et le territoire d'Agglopolys enregistrent des baisses, parfois sévères.

▲ Le départ d'un siège social d'une entreprise de service depuis Agglopolys vers Grand Chambord gonfle le chiffre de ce territoire.

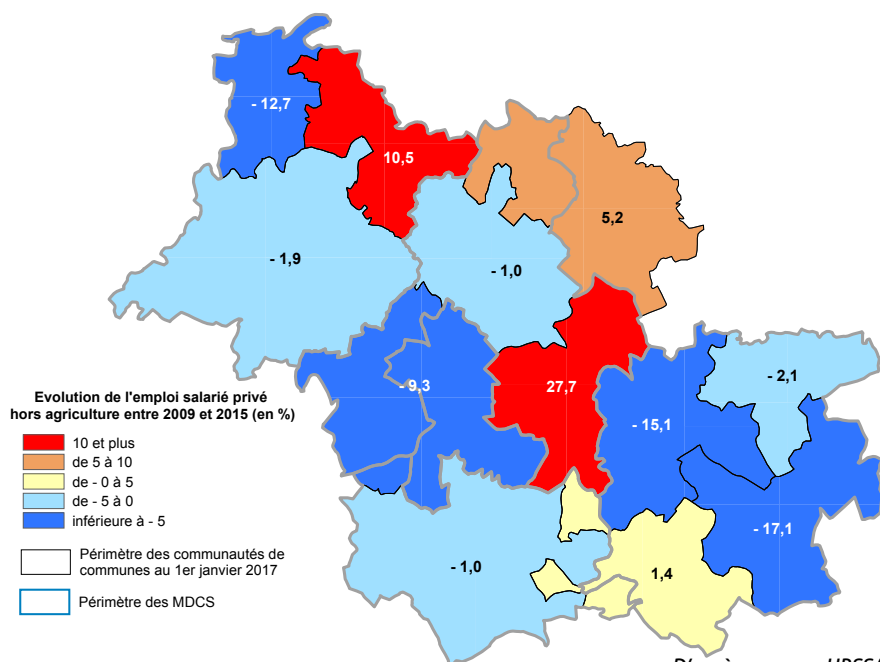
▲ Les secteurs situés sur la **frange nord-est** du département **gagnent des emplois** de façon significative.

Évolution de l'emploi (base 100 en 1998)



D'après source: INSEE - Estimations d'emploi localisées / Estel (2014 - données provisoires) - Observatoire (estimations 2015)

Évolution (en %) de l'emploi salarié privé entre 2010 et 2015 par communauté de communes



D'après source: URSSAF

Données relatives à l'emploi

Les données relatives à l'emploi total ne sont pas disponibles à un niveau fin pour la période récente.

Les données de l'URSSAF concernant l'emploi salarié privé non agricole permettent d'appréhender les évolutions récentes (jusqu'en 2016, données provisoires) et à un échelon infra-départemental (jusqu'en 2015).

■ Un taux d'activité relativement élevé qui progresse encore

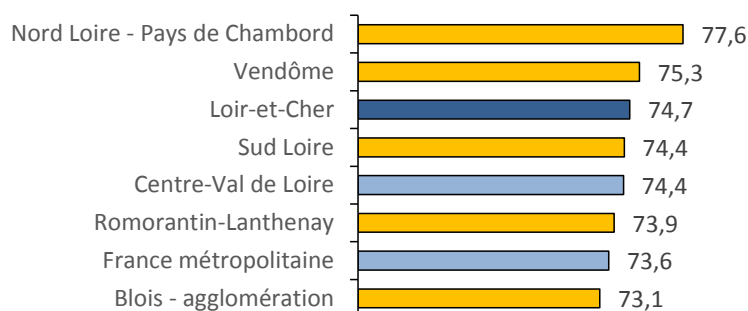
▲ **149 150 actifs** âgés de 15 à 64 ans (occupés ou au chômage) en 2014.

▲ **Un taux d'activité élevé : 74,7 %**, essentiellement dû au niveau de celui des femmes (72,0 %, taux supérieur aux moyennes régionale et nationale).

▲ Le Loir-et-Cher se situe au **22^e rang** des départements de métropole pour l'importance de ce taux. Celui-ci a encore progressé de 1,6 point en 5 ans.

▲ Certains **territoires** sont toutefois **en retrait** concernant le taux d'**activité des femmes**, comme les **3 chefs lieux d'arrondissement** ou le **secteur de Selles-sur-Cher**.

Taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans en 2014 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014

Taux d'activité selon le sexe en 2014 (en %)

Territoires	Hommes	Femmes
Nord Loire - Pays de Chambord	80,2	75,1
Vendôme	78,3	72,2
Sud Loire	77,8	71,1
Loir-et-Cher	77,5	72,0
Centre-Val de Loire	77,2	71,7
France métropolitaine	76,8	70,5
Romorantin-Lanthenay	76,3	71,5
Blois-Agglomération	75,6	70,8

D'après source : INSEE - RP 2014

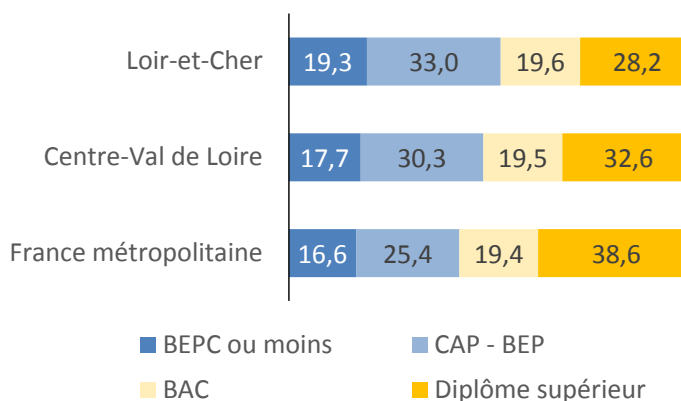
■ Près d'un actif sur 5 sans diplôme ou avec un brevet des collèges

▲ **48 % des actifs du Loir-et-Cher disposent au moins du bac**, soit un chiffre sensiblement plus faible qu'en région (52 %) et qu'en France métropolitaine (58 %).

▲ Cette **proportion** est encore **plus faible** dans les territoires des **MDCS de Romorantin et de Sud-Loire** où elle avoisine les 41 %. A l'inverse, 56 % des actifs de Blois Agglomération ont obtenu à minima leur bac.

▲ Seulement **28 % des actifs** sont **diplômés de l'enseignement supérieur**, soit **10 points de moins que pour l'ensemble de la métropole**.

Répartition des actifs selon leur niveau de diplôme en 2013 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2013, Champs : actifs de 25 à 54 ans

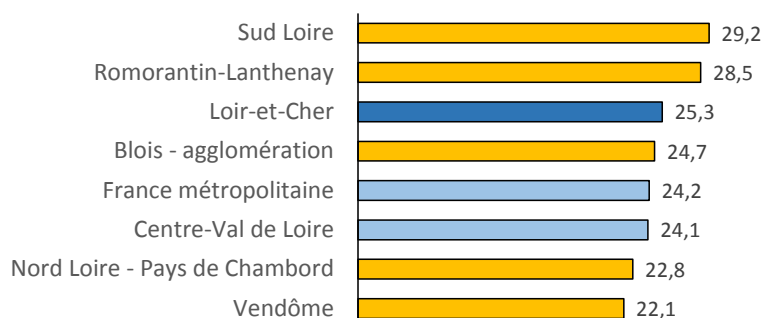
■ 1 jeune sur 10 est sorti du système scolaire sans diplôme

▲ 3 300 jeunes de 15 à 24 ans sont **sortis du système scolaire sans diplôme**, un quart de ceux qui ne suivent plus de scolarité. Cette situation est plus fréquente pour les jeunes **dans le Romorantinais et Sud Loire**.

▲ Le Loir-et-Cher compte 25,3 % de **jeunes non insérés** (18-25 ans non scolarisés, non apprentis, sans emploi) en 2013, soit 6 100 jeunes (métropole : 22,1 %).

▲ Entre 2008 et 2013, **le nombre de ces jeunes en difficulté a augmenté** de 14 % dans le Loir-et-Cher (+ 700).

Proportion de jeunes sans diplôme parmi les jeunes de 15-24 ans sortis du système scolaire en 2014 (en %)



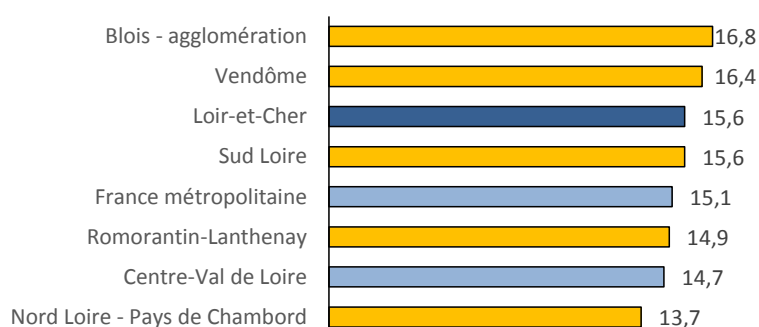
D'après source : INSEE - RP 2014

■ Une précarité dans l'emploi plus faible dans les communes proches de Blois et Vendôme

▲ Plus d'**1 salarié sur 7 occupe un emploi précaire** (CDD, intérim, contrats aidés, stagiaire ou apprenti) et près d'un sur 6 travaille à temps partiel.

▲ **Les femmes occupent plus fréquemment ces types d'emplois**: 14 % en emploi précaire (contre 11 % pour les hommes) et 25 % à temps partiel (contre seulement 7 % de leurs homologues masculins).

Part des salariés en emploi précaire en 2014 (en %)



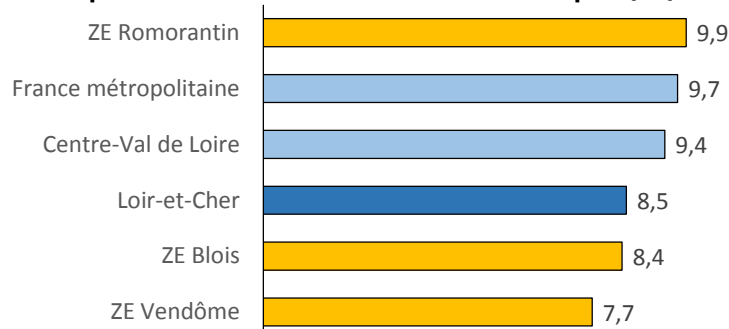
D'après source : INSEE - RP 2014

■ L'inversion de la courbe du chômage s'est confirmée en 2016

▲ Un **taux de chômage sensiblement plus bas en Loir-et-Cher** (8,5 %) qu'en Centre-Val de Loire et France métropolitaine fin 2016.

▲ La zone d'emploi de Romorantin se distingue de celles de Blois et Vendôme par un taux de chômage très proche de celui de la métropole.

Taux de chômage au 31/12/2016 par territoire de référence et zone d'emploi (ZE)



D'après source : INSEE - Données provisoires

▲ Fin 2016, le département compte **près de 26 800 demandeurs d'emploi**, catégorie A, B et C confondues.

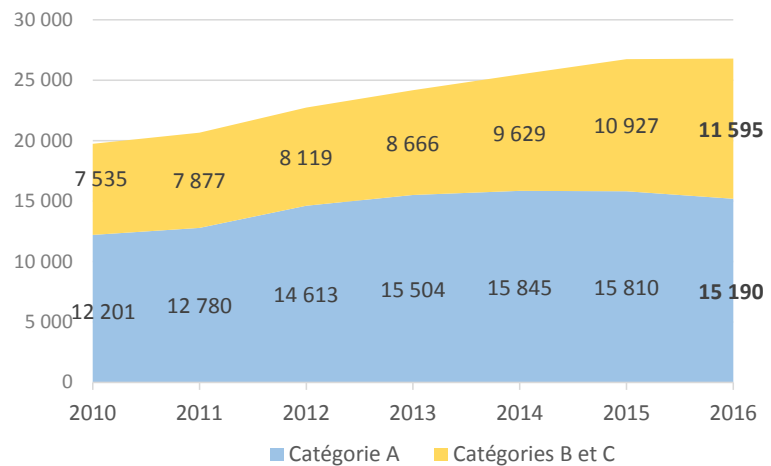
▲ Ce nombre a progressé de 36 % depuis 2010, de façon vigoureuse dans les années 2012 - 2015. Il s'est presque stabilisé en 2016 et augmente très légèrement en janvier et février 2017.

▲ Les effectifs de la **catégorie A ont diminué de 4,1 %** en un an (Centre-Val de Loire : - 3,9 %, France métro. : - 3 %). Une partie de la baisse est sans doute liée au plan de formation mis en place par le gouvernement pour les chômeurs.

▲ Cette baisse concerne presque tous les publics : **- 9 % pour les jeunes de moins de 25 ans, - 7,3 % pour les chômeurs de longue durée** (inscrits depuis au moins 1 an à Pôle Emploi). Le nombre de chômeurs de 50 ans et plus reste stable (+ 0,3 %).

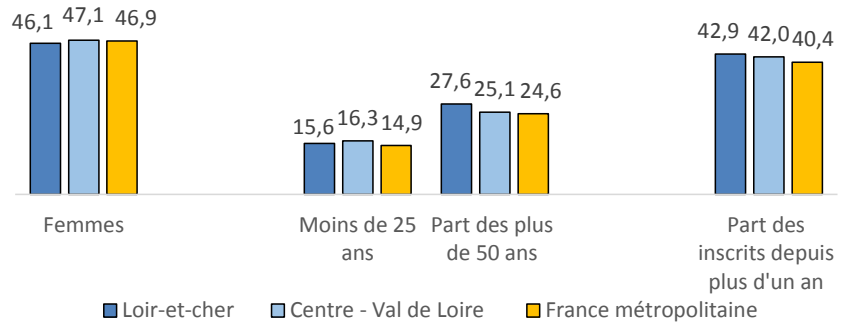
▲ Toutefois les rangs des **demandeurs alternant contrats courts et périodes de recherche** (catégories B et C) continuent de se gonfler, signe d'une précarisation croissante des emplois. Fin 2016, ils étaient 11 600 en Loir-et-Cher, soit **670 de plus en un an**.

Évolution du nombre de demandes en fin de mois au 31/12 selon la catégorie



D'après source: Pôle Emploi

Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi au 31/12/2016 (en %) inscrits en cat. A



D'après source: Pôle Emploi

Indicateur de chômage :

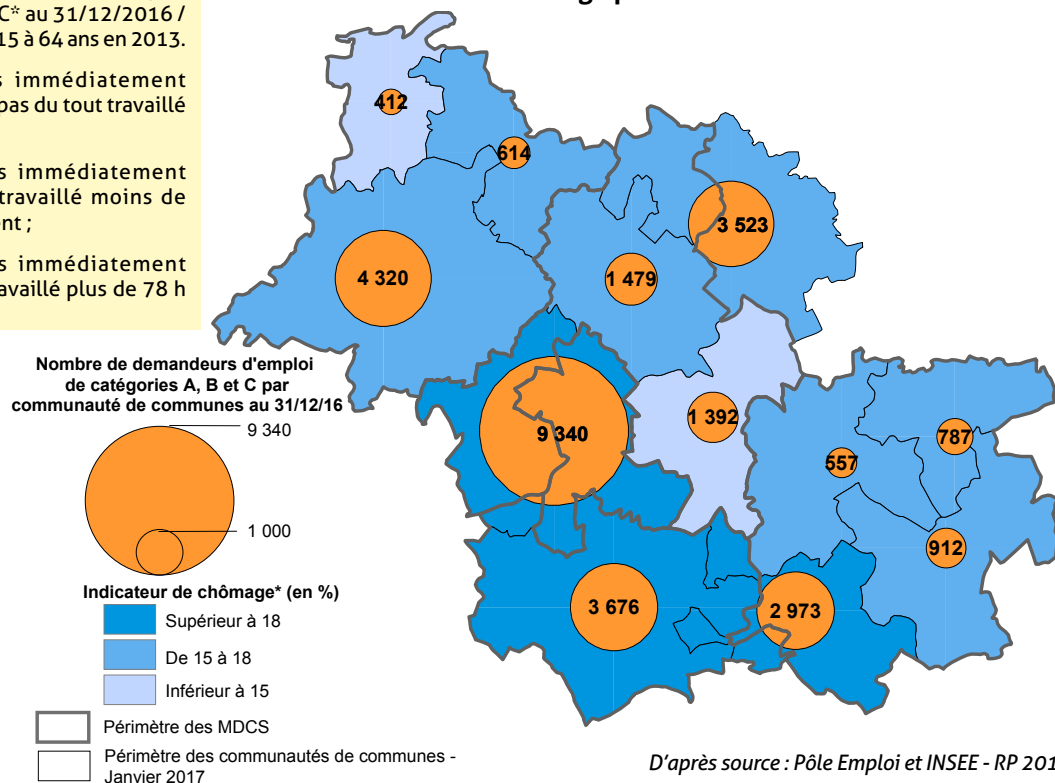
Ratio Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C* au 31/12/2016 / population active de 15 à 64 ans en 2013.

*Cat A : personnes immédiatement disponibles, n'ayant pas du tout travaillé le mois précédent ;

*Cat B : personnes immédiatement disponibles, ayant travaillé moins de 78 h le mois précédent ;

*Cat C : personnes immédiatement disponibles, ayant travaillé plus de 78 h le mois précédent ;

Nombre de demandeurs d'emploi en 2016 et indicateur de chômage par Communauté de communes



D'après source : Pôle Emploi et INSEE - RP 2013

II - LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

La **prime d'activité** est entrée en vigueur le **1^{er} janvier 2016**, se substituant au **RSA activité** et à la **Prime pour l'emploi**. Elle s'adresse aux personnes exerçant une activité professionnelle et dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond. Ce nouveau dispositif est géré par la CAF et la MSA. **1 468 foyers** loir-et-chériens en bénéficient **fin 2016**.

Désormais, la gestion et la mise en oeuvre du dispositif du RSA relève intégralement de la responsabilité du Département.

Les **allocataires du RSA**, sans emploi ou ayant des revenus d'activité professionnelle inférieurs à 500 euros par mois en moyenne, sont **soumis aux droits et devoirs**. Ils **bénéficient** d'une **allocation** selon leur situation, d'une **évaluation** et d'une **orientation** vers un **accompagnement** adapté qui fait l'objet d'une **contractualisation**.

En contrepartie, ils s'engagent à effectuer les **démarches administratives** inhérentes au versement de leur allocation, à **accepter l'accompagnement contractualisé**, à faire les démarches qui visent à leur **insertion sociale et/ou professionnelle**.

NB : Les notions de «RSA socle» et «RSA activité» disparaissent. Pour permettre de mesurer les principales évolutions, les données prises en compte dans cette partie concernent les bénéficiaires du RSA socle (avec ou sans activité) jusqu'au 31/12/2015 puis les bénéficiaires du RSA.

■ Baisse de 4 % du nombre de bénéficiaires du RSA en 2016

▲ Depuis la mise en place du dispositif en 2009, le **nombre de foyers allocataires du RSA** a augmenté de façon continue jusqu'en 2015 dans le département (**+ 1 600 foyers bénéficiaires entre 2011 et 2015** soit une augmentation de plus d'1/4 en 4 ans).

▲ **En 2016**, le Loir-et-Cher, **comme la métropole**, enregistre une **inversion de tendance avec 4,3 % de baisse** : il en compte **7 024**, retrouvant un niveau inférieur à celui observé fin 2014.

▲ **8 447 personnes sont soumises aux droits et devoirs** (un même foyer pouvant regrouper plusieurs bénéficiaires).

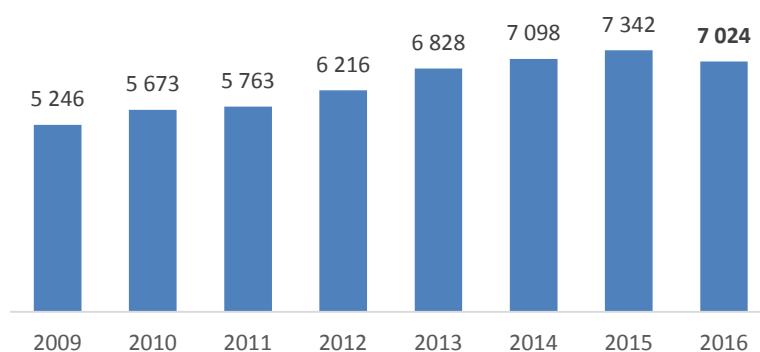
▲ Depuis début 2016, le volume des entrées et sorties dans le dispositif se sont fortement réduites. Les sorties ont été sensiblement plus nombreuses que les entrées entre mai et septembre 2016. Les mouvements s'équilibrent au cours du 1^{er} semestre 2017.

Entrées et sorties au dernier jour du mois

Les entrées : nouveaux entrants ayant un droit payable et foyers ayant eu une suspension de droits et qui bénéficient d'une réouverture de droits le mois en cours.

Les sorties : foyers bénéficiaires ayant un droit payable le mois précédent et qui sont radiés sur le mois en cours ainsi que ceux avec des droits suspendus sur le mois en cours.

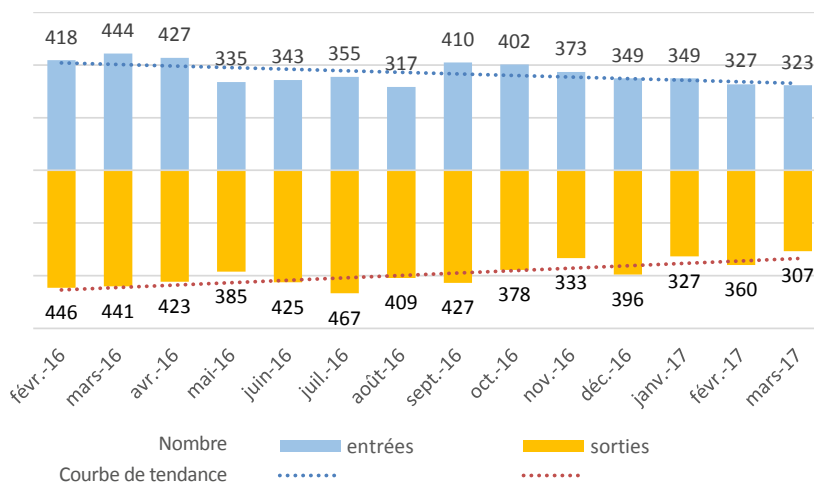
Évolution du nombre de foyers allocataires du RSA (au 31/12)



* RSA socle, avec ou sans activité jusqu'en 2015

D'après sources : CAF et MSA

Nombre d'entrées et de sorties du dispositif RSA par mois



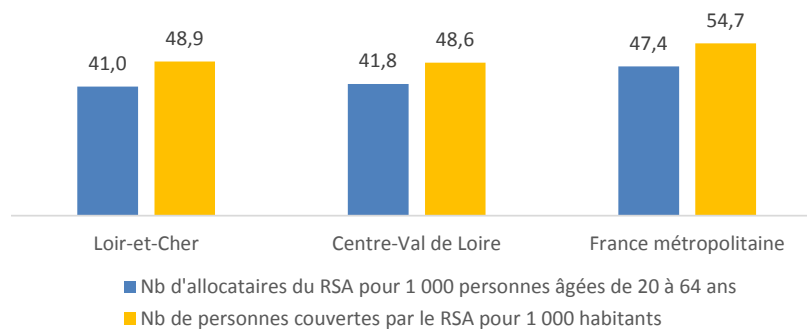
D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental

Moins de population couverte par le RSA qu'en moyenne nationale

▲ La **proportion de bénéficiaires** parmi les habitants de 20 à 64 ans est **inférieure en Loir-et-Cher par rapport au niveau national (41 contre 47 ‰ en 2015)**. Le Loir-et-Cher se situe au **43^e rang des départements** de métropole.

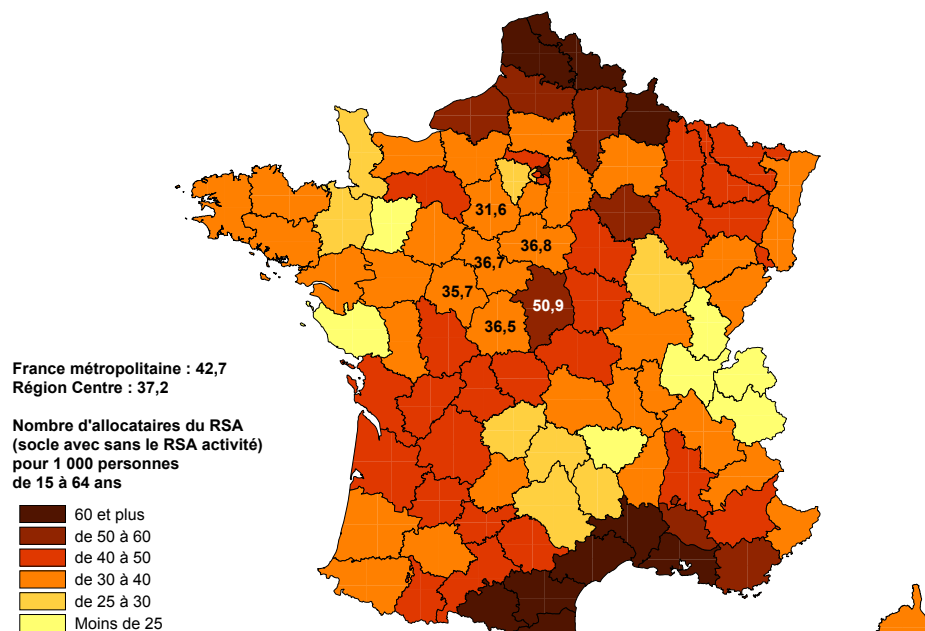
▲ La part de la population couverte est également sensiblement plus faible (46^e rang) ; elle était cependant légèrement supérieure à celle de la région en 2015 (dernières données disponibles).

Ratio comparés par habitants et par actifs âgés de 20 à 64 ans au 31/12/2015 (allocataires du RSA socle, avec ou sans activité)



D'après sources : DREES (données au 31/12/2015), INSEE - estimations de population 2011 et 2016

Nombre d'allocataires du RSA pour 1 000 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31/12/2015 (allocataires du RSA socle, avec ou sans activité)



D'après sources : DREES (données au 31/12/2015) et INSEE - RP 2013

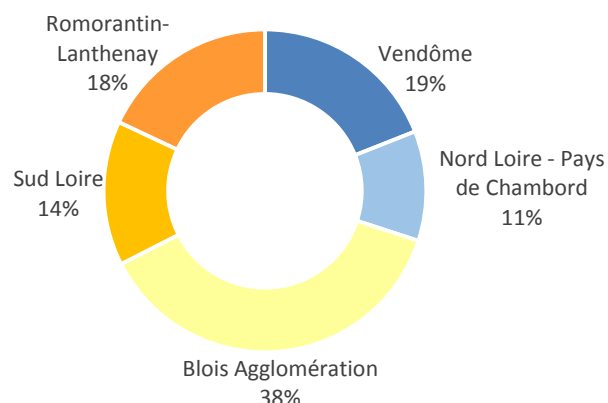
Des bénéficiaires du RSA plus nombreux dans les villes, en Vallée du Cher et au nord-ouest du département

▲ Le territoire de la **MDCS Blois-Agglomération** concentre **38 % des bénéficiaires** pour seulement 27 % de la population, la plupart d'entre eux résidant à Blois.

▲ Au total, Blois-Agglomération compte près de **53 foyers bénéficiaires pour 1000 habitants âgés de 20 à 64 ans en 2016**.

▲ Ce ratio est également élevé dans le territoire de la **MDCS de Romorantin-Lanthenay (40 ‰)**. Il n'atteint pas 23 ‰ en Nord-Loire-Pays de Chambord.

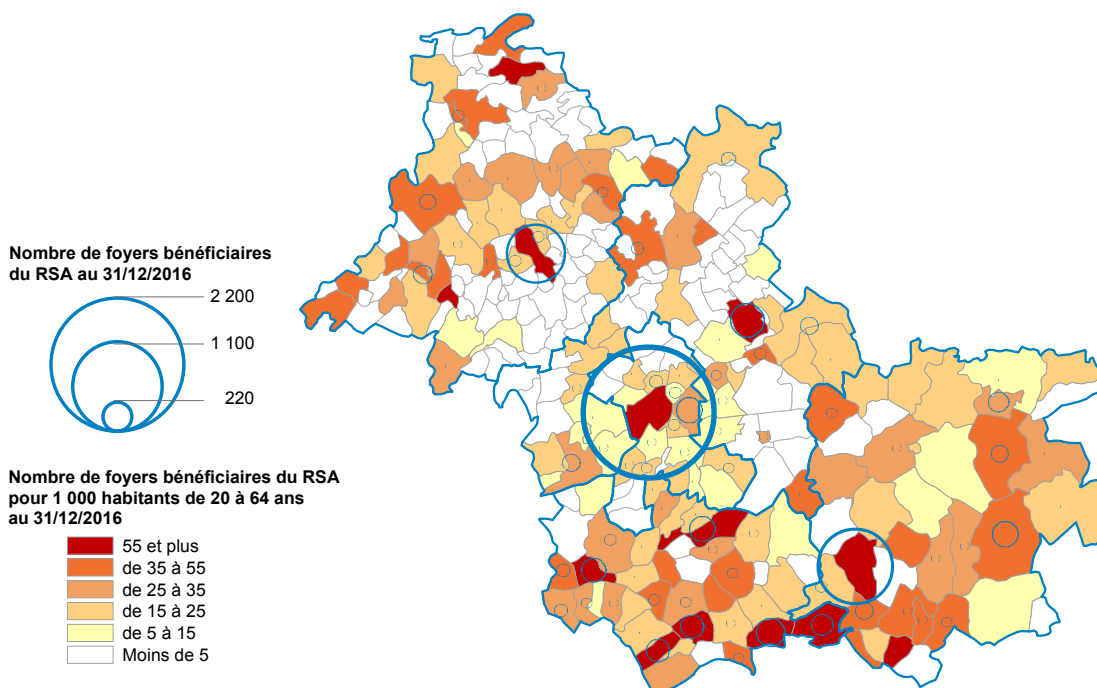
Répartition des foyers bénéficiaires du RSA par territoires de MDCS au 31/12/2016



D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental

■ Une ancienneté moyenne dans le dispositif RSA supérieure dans la moitié sud du département

Les foyers bénéficiaires du RSA par commune et nombre pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans au 31/12/2016



D'après sources : CAF et MSA (données au 31/12/2016), INSEE - RP 2014

▲ **25 %** des allocataires ont moins de 30 ans (6,5 % moins de 25 ans). Rappelons que le RSA est ouvert sous certaines conditions aux jeunes de 18 à 25 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

▲ Ils sont proportionnellement peu nombreux en Vendômois (18 %) où les allocataires de **50 ans ou plus sont les plus représentés (27 % contre 23,7 % pour le Loir-et-Cher).**

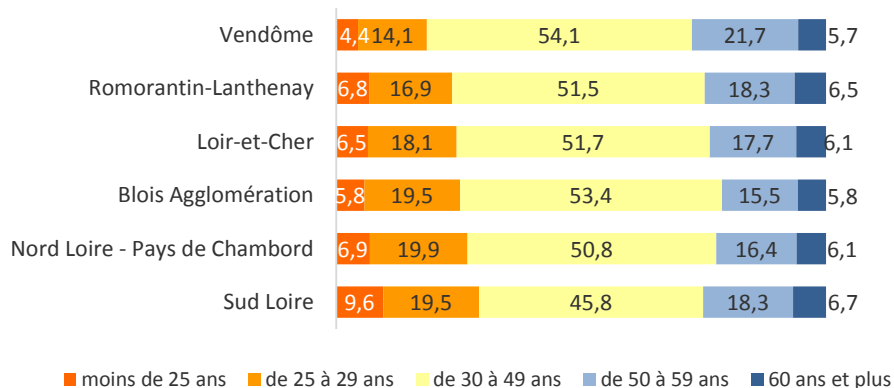
▲ La part des jeunes est sensiblement plus élevée dans le territoire de Sud-Loire (29 % de moins de 30 ans ; 10 % de moins de 25 ans). Parallèlement, les seniors y sont également légèrement sur-représentés (25 %). C'est aussi le territoire qui enregistre la plus forte ancienneté moyenne : près 7 bénéficiaires sur 10 sont dans le dispositif depuis plus de 2 ans.

▲ Cette dernière proportion est de 5 points inférieure dans les territoires de Blois-Agglomération et Nord-Loire.

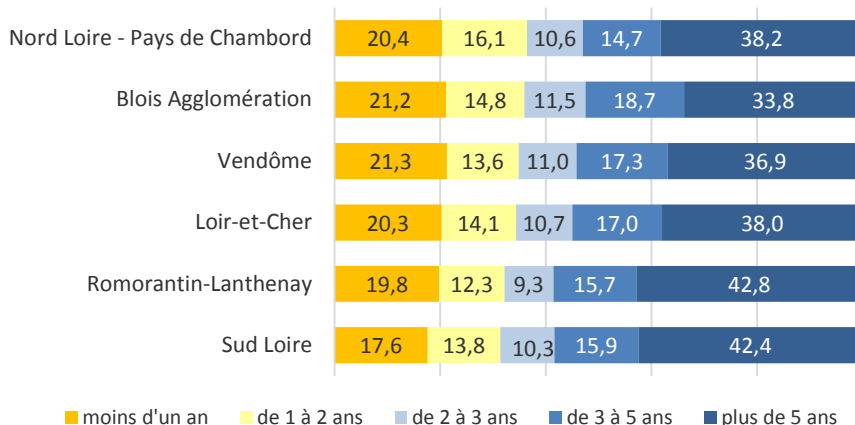
▲ En moyenne dans le département, 66 % des bénéficiaires ont 2 ans d'ancienneté ou plus, 38 % sont présents depuis 5 ans ou plus.

Répartition des bénéficiaires du RSA par territoires de MDCS fin 2016...

... selon l'âge



... selon l'ancienneté

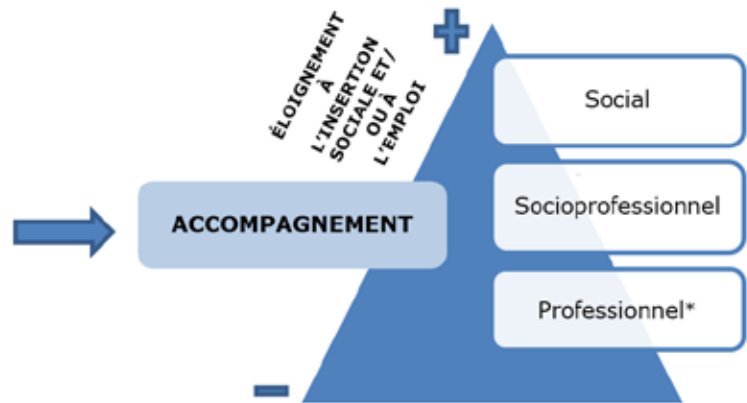


D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental

■ Parcours : évaluations et orientations dans le dispositif RSA

Les bénéficiaires du RSA entrent dans le **périmètre des droits et devoirs qui induit pour eux :**

de rechercher un emploi
OU
d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité
ET
De contractualiser une démarche d'insertion avec son référent de parcours (CER)



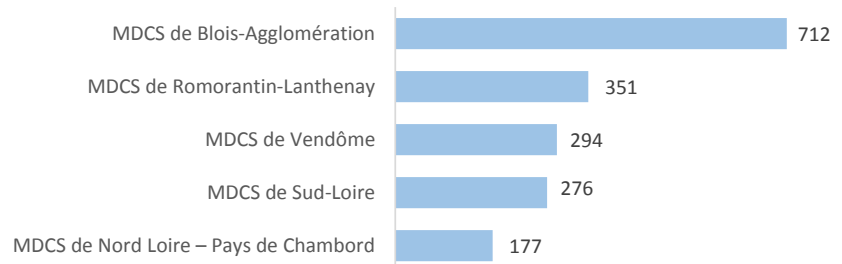
* Les personnes en accompagnement professionnel font l'objet d'un PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi) par pôle emploi

Deux chargées d'orientation affectées au service insertion sont en charge de réaliser l'analyse du dossier administratif du bénéficiaire RSA nouvel entrant soumis aux droits et devoirs. A l'issue de cette évaluation administrative elles préconisent une orientation vers le référent le plus adapté ou sollicitent si nécessaire une étude plus approfondie de la situation par un prestataire externe qui rencontre le bénéficiaire (Start-up).

▲ **2 472 nouvelles demandes** de RSA ont été enregistrées en 2016 contre 3 688 en 2015, soit une **diminution de 33 %**. Cette baisse est en partie conjoncturelle (moins d'entrées dans le dispositif RSA) et liée à un traitement différencié des demandes de prime d'activité, .

▲ **1 810 évaluations** ont été prescrites, dont 1 185 réalisées par le Conseil départemental. Start-Up intervient notamment lorsque la situation de la personne est plus complexe et que l'évaluation nécessite un entretien physique.

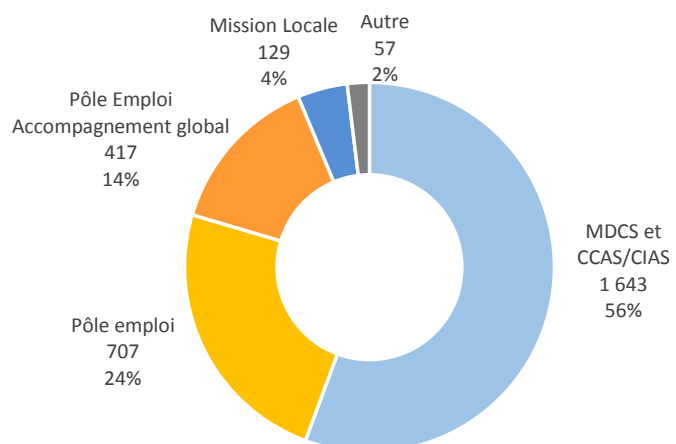
Répartition des évaluations prescrites en 2016 par territoires de MDCS



D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental

▲ **2 953 orientations en 2016, dont 38 % vers Pôle Emploi.**

Répartition des orientations par organisme



D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental

■ Hausse sensible du nombre de Contrats d'Engagement Réciproque (CER)

L'accompagnement est dispensé par des référents de parcours et repose sur une contractualisation matérialisée par un CER ou un PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi).

Les équipes des services territoriaux d'insertion des MDCS et des CIAS/CCAS conventionnés sont les principaux référents de parcours. Il existe également des référents de parcours spécialisés : Missions locales pour les jeunes, ACEP 41 pour les gens du voyage, Écopia, etc.

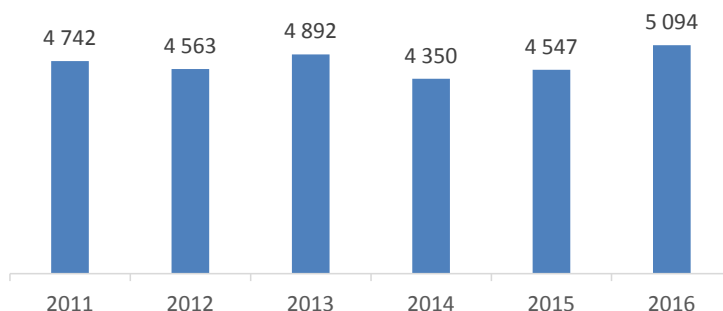
En complémentarité de l'accompagnement individuel, des actions collectives sont menées.

▲ Le taux de contractualisation s'est amélioré. 75 % des personnes ayant un référent nommé ont signé un contrat en 2016.

▲ Au total : **5 094 CER sont comptabilisés dans le département**, dont 1 291 premiers contrats et 3 803 renouvellements. Parmi eux, 2 699 sont des contrats à visée sociale (en hausse de 9 % en un an) et 2 395 à visée socioprofessionnelle (+ 15 %).

▲ Parallèlement, les **personnes orientées vers** un accompagnement professionnel auprès de **Pôle Emploi** ne relèvent pas d'un CER mais d'un **PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)** qui vaut contractualisation. **2 144** allocataires sont concernés en 2016.

Évolution du nombre de CER traités



D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental



Qu'est ce que le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ?

Le CER est un contrat conclu entre un bénéficiaire du RSA et le Président du Conseil départemental ayant pour objectifs :

- ✓ De définir un plan d'actions d'insertion
- ✓ Être un support d'entretien pour le référent et pour le bénéficiaire
- ✓ Être un outil prospectif pour le service insertion

À noter que les personnes en accompagnement professionnel font l'objet d'un PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi) par Pôle emploi

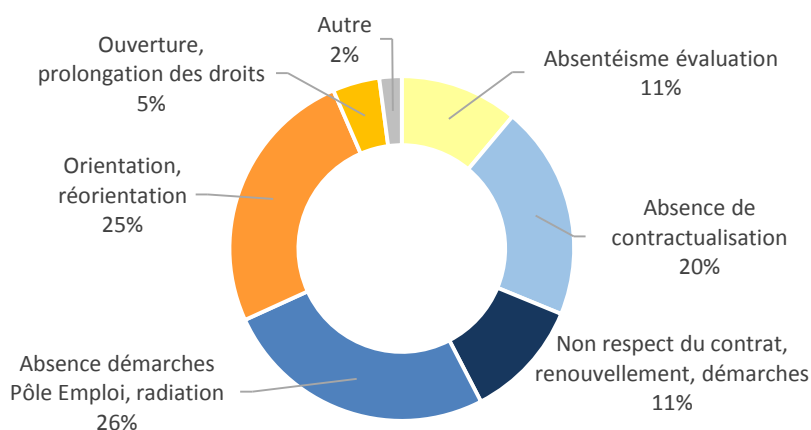
■ Les équipes pluridisciplinaires

La loi prévoit la mise en place d'équipes pluridisciplinaires en cas de non-respect des devoirs de l'allocataire RSA. Ces équipes, au nombre de trois, sont composées de représentants du Conseil départemental, de l'insertion sociale et professionnelle, des allocataires du RSA.

▲ **1 827 dossiers** ont été traités, pour 1 089 bénéficiaires concernés (certains dossiers sont présentés plusieurs fois en équipe pluridisciplinaire.). **Le nombre de saisines a augmenté de 21 % en 2016.**

▲ 1 925 décisions rendues dont **26 % de sanctions et 31 % d'orientations ou réorientations**

Répartition des saisines des équipes pluridisciplinaires selon le motif en 2016



D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental

■ La gestion administrative du dispositif

Le Conseil départemental assure le financement du RSA. Il est également responsable de l'attribution et du versement de l'allocation, de la suspension et de la radiation du dispositif. Il gère également les recours administratifs, les contentieux ainsi que les indus supérieurs à 2 500 €. Depuis 2016, le Conseil départemental n'accorde plus aucune remise de dettes.

Depuis le 1^{er} novembre 2012, le Département de Loir-et-Cher a revu ses procédures de sanctions pour les bénéficiaires du RSA qui ne respectent pas les démarches d'insertion (décret n° 2012-294 du 1^{er} mars 2012 relatif aux procédures d'orientation, de suspension et de radiation applicables aux bénéficiaires du RSA).

▲ **1 063 décisions d'opportunités** ont été traitées en 2016, dont plus de 480 pour l'évaluation des ressources des travailleurs indépendants.

▲ Les **recours administratifs** sont **en diminution (90 en 2016)**. Ils s'agit principalement de contestations de fin de droit et de bien-fondé d'indu.

▲ 48 indus, dont 27 pour ressources non déclarées.

▲ **17 recours contentieux**.



Qu'est ce qu'une décision d'opportunité ?

C'est une procédure de traitement des cas complexes de calcul de l'allocation au premier rang desquels se trouvent :

Les travailleurs indépendants,

Les étudiants et les étrangers en situation régulière,

Certaines décisions d'ouverture de droits, de suspension et de radiation.

■ La lutte contre les fraudes, un nouveau service

342 **contrôles** sur l'année 2016 (en intégrant ceux non clôturés en 2015) ; **198** clôturés :

▲ **80** concernent des auto-entrepreneurs (79 classements sans suite ; 1 dossier RSA radié).

▲ **68** des **personnes de 65 ans ou plus**. 32 d'entre elles ont bénéficié d'une ouverture de droit au minimum vieillesse. 35 qui ne peuvent y prétendre sont maintenues dans le dispositif RSA.

▲ **41** pour des **travailleurs indépendants** (1 radiation).

▲ 6 suite à des signalements internes, le plus souvent par l'équipe pluridisciplinaire (2 radiations).

Le Conseil départemental a souhaité se doter d'une procédure de contrôle et de sanction des fraudes, opérationnelle depuis septembre 2016.

■ Un partenariat renforcé dans le champ de l'insertion professionnelle

En 2016, le Conseil départemental a consolidé et développé ses actions partenariales favorisant l'accès à l'emploi des allocataires RSA :

- consolidation de son **partenariat** opérationnel et financier **avec la DIRECCTE** sur le suivi des structures de **l'insertion par l'activité économique (IAE)** et la **gestion des contrats aidés**,

- appel à projet en juin 2016 avec la DIRECCTE pour pallier la cessation d'activité d'une structure IAE intervenant sur le Romorantinais.

- **insertion de clauses d'insertion dans tous ses appels d'offre supérieurs à 300 000 euros**. Le premier marché significatif sur lequel elles ont été mises en œuvre est celui de la **rénovation du collège de Contres**: un marché de 5 000 000 d'euros qui a permis la **réalisation de 2 746 heures d'insertion**.

Il a développé de **nouvelles réponses** avec, notamment, le développement d'une plateforme permettant de positionner des allocataires : **Job 41**.



Job 41 : une mise en relation des bénéficiaires du RSA et des entreprises qui recrutent

Début 2017, le Conseil départemental de Loir-et-Cher a lancé Job41.fr, un service en ligne permettant de mettre en relation les allocataires du RSA et les entreprises qui recrutent près de chez eux. Cette initiative est une première en France.

Basée sur des algorithmes de matching et la géolocalisation, Job41 répond aux besoins des :

- ✓ entreprises qui sont mises en relation directe avec les profils et compétences dont elles ont besoin et qui contribuent à favoriser l'insertion professionnelle dans le département.
- ✓ allocataires du RSA qui constituent rapidement et facilement des CV complets et postulent directement à des offres d'emploi près de chez eux.

Les allocataires du RSA sont accompagnés dans leurs démarches. Une hotline permet de répondre à toutes leurs questions et aux éventuels problèmes de connexion. De plus, les allocataires recrutés sont suivis pour garantir une bonne intégration au sein des entreprises.

Premiers résultats sur les 6 premiers mois :

- ✓ 300 entreprises/recruteurs ont publié des offres
- ✓ 1 000 postes sont proposés et de nouvelles offres sont publiées chaque jour
- ✓ 1 700 allocataires du RSA sont déjà inscrits
- ✓ 900 CV complets sont directement accessibles
- ✓ 7 recrutements ont lieu chaque semaine en moyenne
- ✓ 785 mises en relation ont été générées entre candidats et employeurs



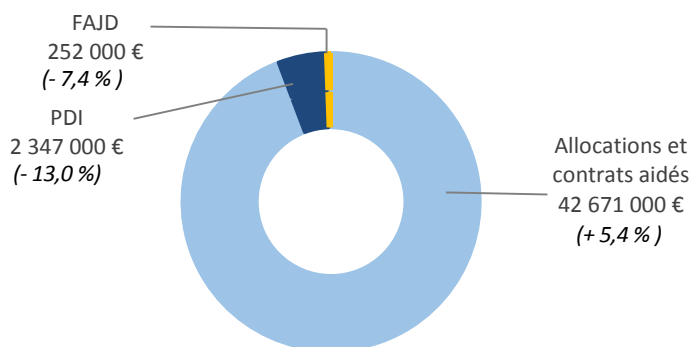
III - LES AIDES À L'INSERTION

La validation des aides financières à l'insertion a été déconcentrée en MDCS au mois d'octobre 2014, au même moment que les CER. Ces aides qui ont vocation à soutenir les démarches d'insertion : recherche d'emploi, accès à la formation, garde d'enfants ou tout autre élément pouvant constituer un frein à l'accès à l'emploi des personnes.

■ Hausse de 4,4 % des dépenses d'insertion en 2016

▲ 45 270 000 € de dépenses pour l'insertion, dont 94 % pour les allocations versées dans le cadre du RSA et les contrats aidés.

Répartition des dépenses d'insertion en 2016 et évolution par rapport au budget 2015



D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental

■ Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté a pour objectif de favoriser l'**insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté de 18 à 24 ans** révolus et de leur apporter, le cas échéant, des **secours temporaires** de nature à faire **face à des besoins urgents**. Ces aides sont principalement prescrites par les Missions Locales, les MDCS et les CIAS/CCAS.

En 2016, le Conseil départemental a mené une réflexion partenariale, pour adapter le règlement intérieur du FAJD aux évolutions du contexte socio-économique et optimiser son fonctionnement.

Le nouveau règlement mis en application en 2017 :

- élargit, adapte et précise les types d'aides,
- harmonise les réponses en complémentarité des autres aides financières octroyées par le département,
- instaure une commission d'attribution départementale en lieu et place des 3 comités locaux.

▲ 416 demandes traitées, un jeune pouvant formuler plusieurs demandes au cours de l'année.

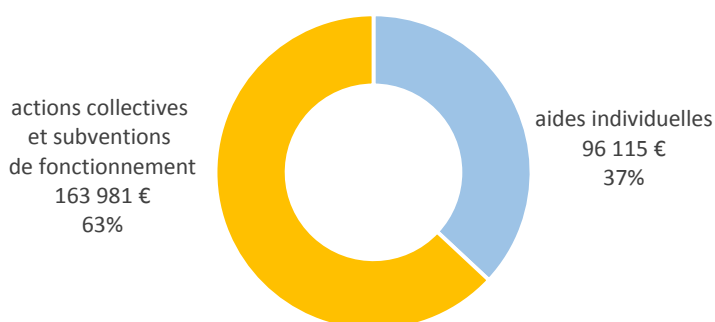
▲ 92 % font l'objet d'un accord.

▲ On compte en moyenne 2 demandes pour 1 000 jeunes de 18 à 24 ans et cette proportion est quasi identique dans les 3 arrondissements.

▲ Près de 50 % des aides financières accordées constituent des urgences, dont 72 % d'ordre alimentaire. Le nombre d'aides urgentes a augmenté de 5 % en 2016.

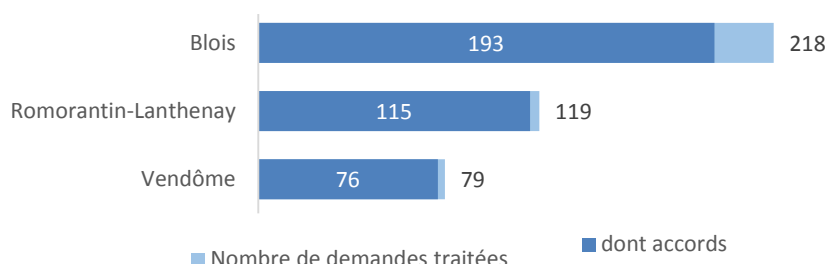
▲ Les actions collectives, qui représentent la part la plus importante du budget du FAJD, visent principalement la mobilité et la santé. Elles sont accessibles aux jeunes dès 16 ans.

Répartition des crédits affectés au FAJD en 2016 selon la nature de l'aide



D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental

Répartition demandes traitées en 2016 par arrondissement



D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental



Du Programme Départemental d'Insertion 2014-2018 aux 5 Plans Locaux d'Insertion

Le PDI est un outil qui assure efficacité et cohérence entre les différents acteurs de l'insertion, les agents du Département, les partenaires, les institutions, les employeurs, les associations qui œuvrent chaque jour au service du public.

Par ses propositions placées sous le signe de la clarté et de la coopération, ce document présente une offre d'insertion globale, du social au professionnel, en veillant à s'adapter aux réalités territoriales.

Ses objectifs :

- améliorer le pilotage et l'efficacité de cette politique,
- construire avec chaque usager un parcours individualisé et progressif,
- fournir une offre d'insertion adaptée aux usagers, aux acteurs économiques et aux territoires.

Le PDI 2014-2018 a été approuvé en session du Conseil départemental le 19 décembre 2013.

Pour adapter sa politique d'insertion au plus près des territoires, le Conseil départemental a décidé de décliner le PDI en 5 PLI (Plans locaux d'Insertion) correspondant aux territoires des 5 MDCS. Une démarche participative a été enclenchée en 2014 avec des réunions thématiques sur chaque territoire associant tous les partenaires de l'insertion pour identifier les principaux constats et préconiser les actions prioritaires à mettre en œuvre.

■ Les contrats aidés

Le Département a renouvelé en 2016 son **engagement auprès de l'État à cofinancer, pour les bénéficiaires du RSA** dans le périmètre des droits et devoirs, la mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle. Il contribue ainsi au financement de contrats aidés :

Les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) qui se décomposent en deux principales familles :

les CUI-CIE (contrat initiative emploi) à destination du secteur marchand,

les CUI-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) à destination du secteur non-marchand.

Les Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

En 2016, le Conseil départemental a cofinancé :

▲ **36 CUI**

▲ **217 CDDI**. Ce nombre est en diminution sur le territoire de Romorantin-Lanthenay / Sud Loire (qui n'en regroupe que 15 %) du fait notamment de la fermeture d'une structure IAE sur ce territoire en début d'année 2016. 57 % concernent le territoire de la MDCS de Blois Agglomération.

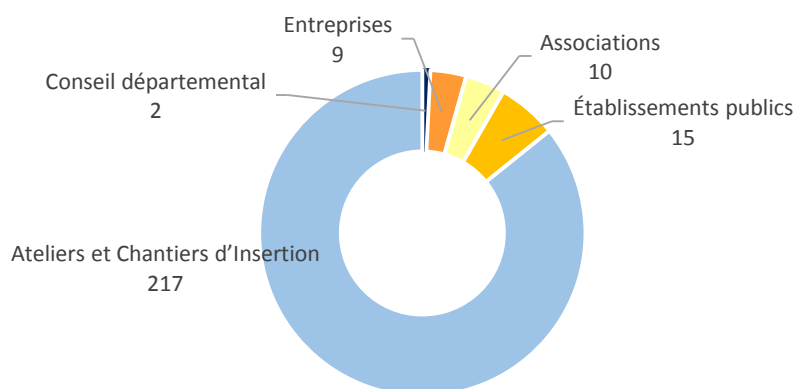
Globalement fin 2016

▲ plus de **1 000 personnes bénéficient d'un CUI-CAE dans le département**,

▲ **173 d'un contrat d'avenir** destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi

▲ **169 d'un contrat de génération** qui vise à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise.

Répartition des contrats aidés financés par le Conseil départemental en 2016 par type d'employeur (en nombre)



D'après source : Service Insertion et solutions d'emploi du Conseil départemental

IV - L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : 1 250 SALARIÉS EN INSERTION

L'insertion par l'activité économique a pour objectif de **favoriser le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées**. Pour cela, elles sont insérées au sein de structures spécialisées conventionnées par l'Etat pour les accompagner dans cet objectif. Elles bénéficient alors d'une aide au poste. **2 605 406,18 euros leur ont été alloués par l'UD Direccte 41 en 2016.**

Le Département a conventionné avec 15 des 17 SIAE. Il a, dans ce cadre, cofinancé l'aide au poste pour les bénéficiaires du RSA au sein des chantiers d'insertion, pour un montant de **452 476,48 € et alloué 690 000,00€ d'aide au fonctionnement de SIAE.**

▲ **17 structures** d'insertion par l'activité économique (**SIAE**) présentes dans le Loir-et-Cher fin 2016, dont 4 associations intermédiaires, 7 chantiers d'insertion, 4 entreprises d'insertion et 2 entreprises de travail temporaire d'insertion. Cette diversité de structures permet d'accompagner des personnes dont le profil et l'éloignement à l'emploi sont très disparates.

▲ **1 250 salariés en insertion en 2016.** L'effectif est en baisse régulière depuis 2010 mais les contrats réalisés sont plus longs.

▲ Dans l'ensemble, l'insertion par l'activité économique a généré **259 équivalents temps plein** en 2016 et dégagé **7,1 millions d'euros de chiffres d'affaires** (en hausse de 10 % en un an).

▲ Parmi les salariés en insertion :

46 % n'ont pas de diplôme ou sont au maximum titulaires du brevet des collèges.

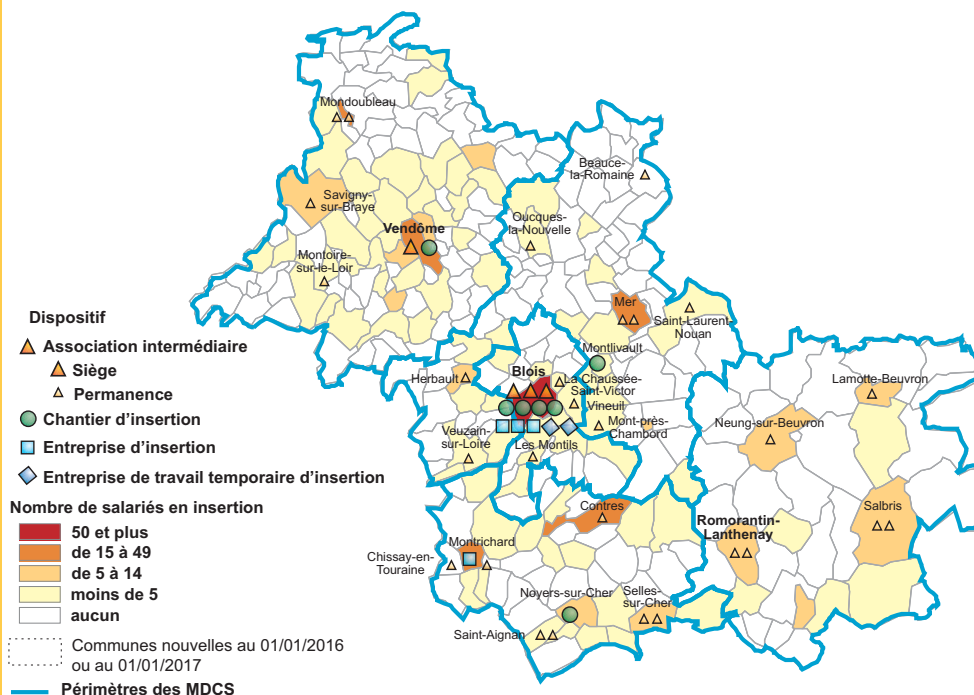
2 sur 3 étaient inscrits à Pôle Emploi depuis 1 an ou plus lors de leur arrivée dans le dispositif.

427 étaient bénéficiaires du RSA

▲ **450 salariés en insertion sont sortis** au cours de l'année dont **138 vers un emploi (31 %)**. Au total, on compte 45 % de sorties « dynamiques », c'est-à-dire vers un emploi, une formation ou la retraite.

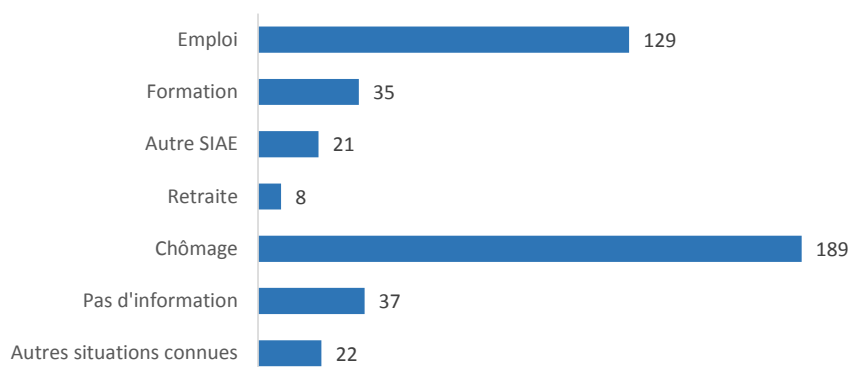
▲ Suite à la fermeture d'E&S Sologne début 2016, le **Romorantinais apparaît moins bien desservi**, alors que la proportion de chômeurs et de bénéficiaires du RSA y est relativement élevée. La **situation devrait s'améliorer** prochainement avec l'extension, sur ce territoire, de l'activité d'**Interval** qui a répondu à l'**appel à projet lancé conjointement par le Département et l'UD Direccte.**

Structures d'insertion par l'activité économique en 2017 et répartition des salariés en insertion par communes en 2016



D'après sources : UD Direccte 41, Structures d'insertion par l'activité économique

Situation des salariés à l'issue de leur parcours d'insertion en 2016 (en nombre de sorties*)



* selon les informations déclaratives recueillies

D'après sources : UD Direccte 41, Structures d'insertion par l'activité économique



LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Le parc de logement s'accroît plus vite que la population (+ 4,1 % en 5 ans contre +1,7%) mais le rythme est moins soutenu qu'en moyenne régionale (+ 4,5 %) ou métropolitaine (+ 5,5 %).
- Une proportion de logements anciens plus importante : 31 % ont été construits avant 1946, contre 28 % en Centre-Val de Loire et 25 % en France métropolitaine. Le Perche et une partie de la Beauce sont davantage concernés.
- Une forte proportion de propriétaires (68,3 %).
- Le parc social est peu important, excepté à Blois, Vendôme ou en Sologne.
- On observe peu de tension sur ce parc.
- Les 2/3 des ménages entrants disposent de faibles ressources mais, pour la moitié des attributions, la mise en place d'une garantie du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ou Locapass est recherchée.
- Globalement, le nombre de demandes d'aide du FSL recule depuis 2014 (- 7 % en 2016) et le nombre de dossiers aidés financièrement également. Cette évolution concerne principalement les aides à l'énergie. Ce constat est fait dans la plupart des départements.
- Ces dernières représentent, en 2016, près de la moitié du nombre d'aides accordées et 56 % du montant global du FSL.
- En 2016, le Conseil départemental a consacré une enveloppe de 1 792 752 € à sa politique habitat - logement ; plus de la moitié (950 000 €) est dédiée à la participation du Département au FSL.
- En 2016, dans le cadre du Plan «Habitat pour tous» 2015-2020, les premières assises du logement ont été organisées à destination de professionnels sociaux et médico-sociaux. Elles ont réuni près de 200 personnes.

Pour aller plus loin :

- **Règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le logement**
www.le-loir-et-cher.fr/fileadmin/cg41/Services_en_ligne/etre_accompagne/insertion_logement/RI_2014_VersionElectronique.pdf
- <http://atlaseco.pilote41.fr/atlas41/>

I - DÉVELOPPEMENT DU PARC DE LOGEMENT MAIS HAUSSE DE LA VACANCE

■ Un parc de logement plus ancien dans le Nord du département

▲ A l'image de la tendance nationale, la **croissance du nombre de ménages** (+ 3,4 % en 5 ans) est **plus rapide que celle de la population** (+ 1,7 %), conséquence du phénomène de **desserrement des ménages** (vieillesse, séparations, décohabitation des jeunes adultes).

▲ Le **rythme de croissance des logements** est **encore plus soutenu** (+ 4,1 %). Le Loir-et-Cher compte 180 669 logements en 2014, dont **148 134 résidences principales** (82 % du parc).

▲ **10 % des logements** sont vacants (7,8 % en métropole), **en hausse de 19 % en 5 ans** (20 % en métropole).

▲ La **part des propriétaires est élevée : 68,3 %** contre 64 % en Région et 57,8 % en moyenne nationale et cette proportion augmente logiquement avec l'âge.

▲ Ainsi, **9 jeunes de moins de 25 ans** sur 10 sont **locataires** (contre 3/10 chez les aînés), le plus souvent dans le parc privé, plus étoffé.

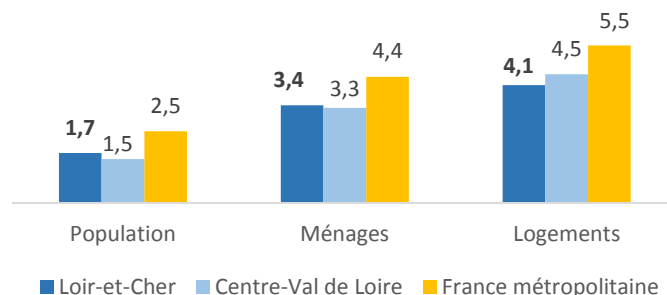
▲ Après 40 ans, plus de 8 chefs de famille sur 10 résident dans une maison.

▲ La moitié des logements du département ont été construits depuis le début des années 70. La **part des logements récents** est sensiblement **plus élevée dans l'agglomération blésoise** : près d'1/4 a été construit depuis 1990 alors qu'en Vendômois, c'est moins d'1/5.

▲ **Dans les 2 communautés de communes du Perche, près d'un logement sur 2 date d'avant 1946.** L'enjeu en termes de rénovation y est d'autant plus important qu'une partie des habitants rencontre des difficultés sociales et économiques.

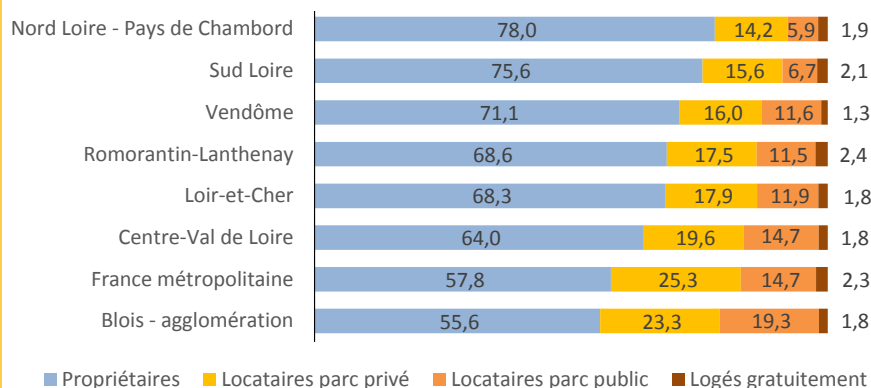
▲ Le **secteur de Montoire-sur-le-Loir** et une partie de la Beauce, notamment **au sud de Beauce-la-Romaine**, sont également concernés.

Évolution comparée de la population, du nombre de ménages et de logements entre 2009 et 2014 (en %)



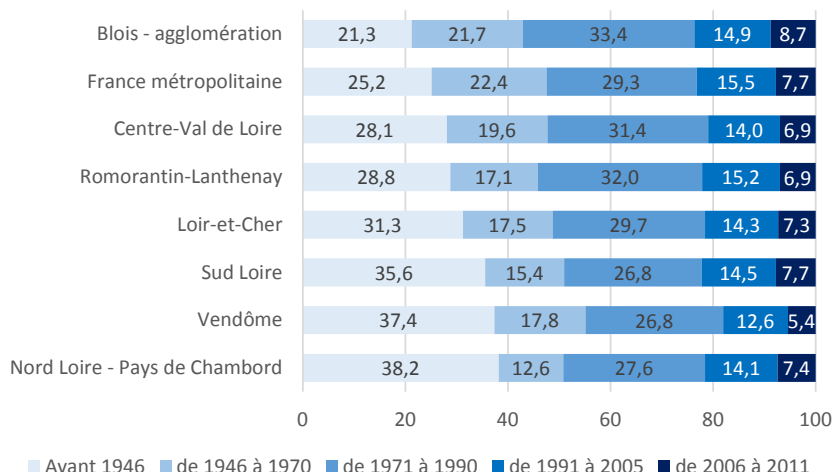
D'après source : INSEE - RP 2009 et 2014

Statut d'occupation des ménages par territoire en 2014 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014

Répartition des résidences principales par territoire selon la période d'achèvement (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014 - Résidences principales construites avant 2012

■ Un parc social peu dense (14,3 % des résidences principales) mais peu en tension

▲ Les ménages loir-et-chériens vivent moins souvent dans un HLM qu'en région ou en métropole (1 ménage sur 8 contre 1 ménage sur 7).

▲ Les **21 166 logements sociaux** sont répartis dans 160 communes mais sont principalement **concentrés** dans les villes de **Blois (36 % des résidences principales), Vendôme (32 %) et en Sologne.**

▲ **2 445 attributions** de logement en 2016. La **pression** reste **très modérée : 2 demandes enregistrées pour 1 attribution**, soit un taux légèrement inférieur à celui observé en région et **très en deçà du ratio national (4 pour 1).** **834 demandes** de logement social n'étaient pas encore satisfaites fin 2016.

▲ **Les 2/3 des ménages entrants disposent de faibles ressources** (inférieures à 60 % des plafonds) et **38 % sont des ménages pauvres** (revenus inférieurs à 30 % des plafonds).

▲ **La moitié des attributions** sont assorties d'une garantie : **FSL ou Locapass.**



Les plafonds de ressources

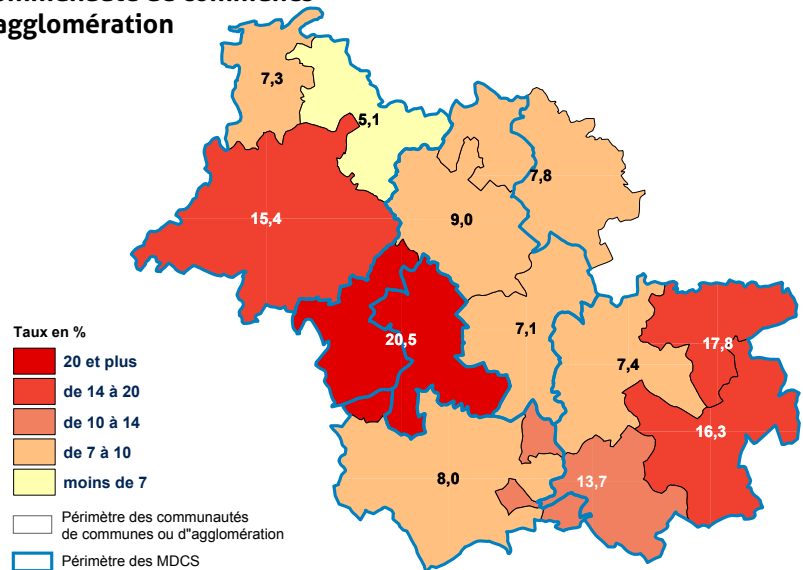
Les ressources prises en compte pour évaluer l'éligibilité des ménages au logement social sont les revenus fiscaux de référence de l'année N-2 des personnes occupant le logement (par exemple, ceux de 2014 pour l'année 2016).

Les plafonds de ressources applicables dépendent de la composition du ménage, de la localisation du logement et du type de financement initial de ce dernier.

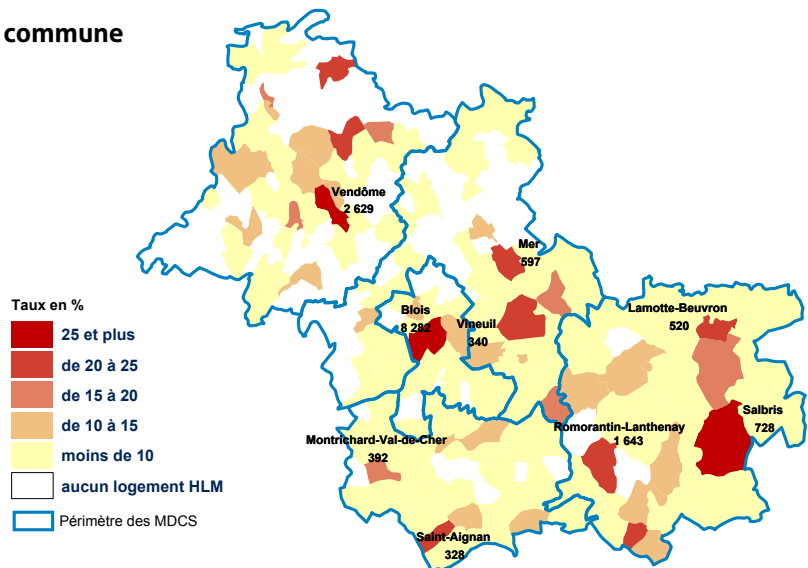
Ainsi, pour un ménage d'une personne, logé hors Ile-de-France, dans un logement financé par un prêt locatif à usage social (PLUS), le plafond était de 20 111 euros en 2016 (cela équivaut à un salaire moyen mensuel net d'environ 1675€). Il était de 11 060€ dans un logement financé par un prêt locatif aidé d'intégration – PLAI et 26 144€ par le biais d'un prêt locatif social (PLS).

Nombre de logements HLM au 1er janvier 2016 rapporté au nombre de résidences principales

par communauté de communes ou d'agglomération

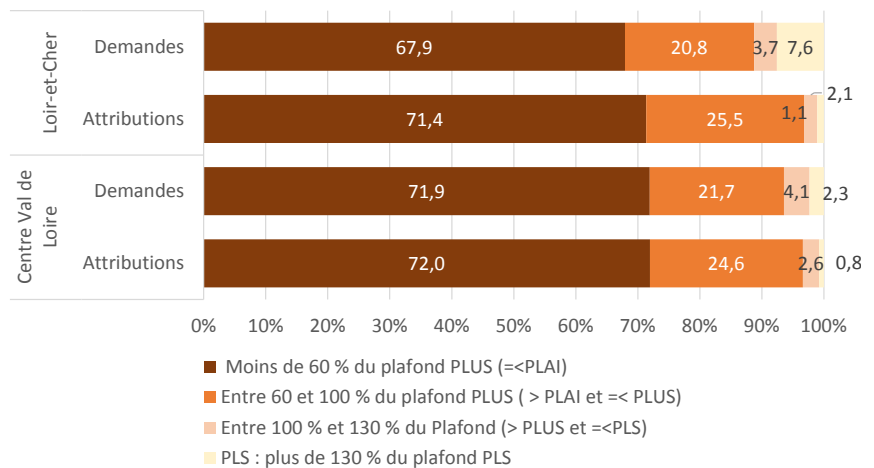


par commune



D'après sources : RPLS au 1er janvier 2016 et INSEE, RP 2014

Répartition des demandes et celles satisfaites en 2016 selon les plafonds de ressources des ménages par territoire (en %)



D'après source : AFIDEM USH

II - LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le FSL relève de la compétence du Conseil départemental. Ce **dispositif social** vise à aider les ménages qui éprouvent des difficultés particulières et temporaires en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou conditions d'existence.

Ses interventions permettent :

- d'accéder à un logement décent et autonome ou de s'y maintenir,
- de faire face aux coûts énergétiques liés à leur logement, et depuis 2014, aux dépenses liées à des factures d'eau et d'assainissement.

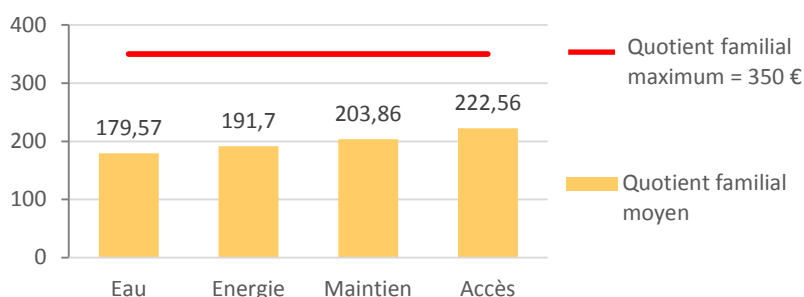
■ Un quotient familial moyen autour de 200 € en 2016

Le FSL intervient sous conditions de ressources : **le quotient familial maximum, réévalué en 2014, est de 350 € en 2016.**

▲ Les **demandeurs** disposent dans l'ensemble de **faibles ressources** puisque le **quotient familial moyen** des ménages est **nettement inférieur à 350 € quelque soit le dispositif**. Les demandes d'aide pour l'eau ou l'énergie concernent des ménages dont le niveau de ressources est particulièrement faible (quotient inférieur à 200 €).

▲ Un certain nombre de demandeurs a des ressources légèrement supérieures aux minima sociaux. Ils doivent alors faire face au règlement de factures dans leur totalité ce qui, parfois, provoque un déséquilibre de leur budget.

Quotient familial moyen selon le dispositif en 2016



D'après source : Service Habitat du Conseil départemental

Source : Rapport d'activité 2016 du FSL - Service Habitat du Conseil départemental

■ Baisse de 7 % des demandes reçues, hors accompagnement social

Accès

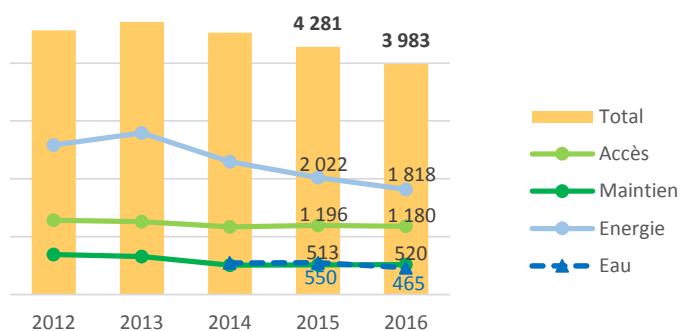
▲ Le FSL peut intervenir si la proposition de logement ne génère pas une charge de loyer résiduel supérieur à 30% des revenus. Selon des règles précises, il peut accorder des prêts ou des secours pour le dépôt de garantie, le premier mois de loyer, l'ouverture des compteurs d'eau, d'électricité et de gaz, les frais de déménagement, l'assurance habitation, une ancienne dette locative.

▲ **Stabilité du nombre de dossiers reçus** pour l'accès (**1180** en 2016), soit **815 dossiers aidés financièrement** et **639 cautionnements accordés** (en baisse de 8 % en 1 an), plusieurs aides pouvant être attribuées à un même ménage.

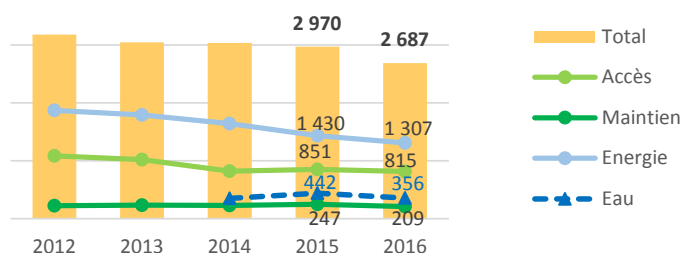
▲ Plus de **80% des interventions** se font **dans le parc public**, les bailleurs privés sollicitant peu le FSL. La proportion de ménages concernés est donc plus importante dans les **3 villes principales et en Sologne** où le parc social est plus développé.

Évolution du nombre...

... de demandes d'intervention du FSL



... de dossiers aidés financièrement



Un même ménage peut déposer plusieurs demandes au cours de l'année

D'après source : Service Habitat du Conseil départemental

Maintien

▲ L'intervention se fait sous conditions, sous forme de prêt et/ou de secours pour une dette de loyer afin de permettre le maintien dans les lieux du locataire.

▲ Un **nombre de dossiers reçus** stable depuis 2014 (520 en 2016) mais le **nombre d'aides accordées est au plus bas depuis 5 ans (209)**, les critères d'éligibilité n'étant pas réunis pour une partie croissante des demandes. **Près de la moitié des ménages aidés résident dans le territoire de Blois-agglomération.**

Énergie

▲ Les aides aux impayés d'énergie ou à l'accès à l'énergie concernent les factures d'électricité, de gaz et autres combustibles. Les ménages qui présentent d'apparentes fortes consommations d'énergie peuvent bénéficier d'un bilan diagnostic à titre gratuit auprès de l'espace info énergie de l'ADIL.

▲ Le **nombre de sollicitations pour l'énergie se réduit depuis 2013 (-10 % en 2016)** en raison d'hivers plus cléments et suite à la mise en application de la loi Brottes (**mise en place d'une trêve hivernale** du 01/11 au 31/03 pour les coupures d'alimentation d'énergie). Cette nouvelle disposition **a eu pour effet d'aggraver les montants impayés**. En conséquence, le maximum de l'aide prévue par le règlement intérieur est souvent accordé dès la première demande. Les ménages et les professionnels ne peuvent alors solliciter à nouveau le FSL dans l'année.

▲ Le **FSL Énergie** représente **49 % du nombre d'aides accordées** sur tout le dispositif (contre 59 % cinq ans plus tôt) et **56% du montant global** des aides attribuées en 2016 (51% en 2012).

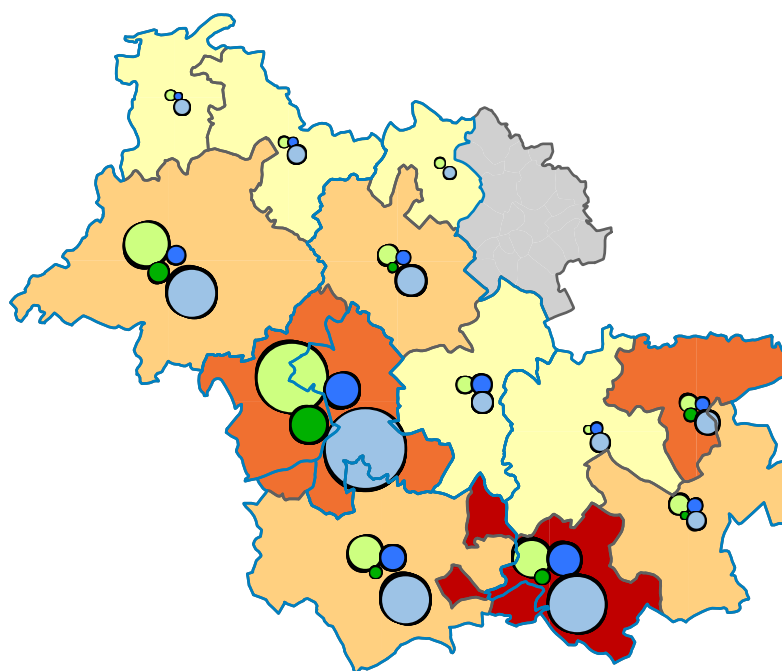
Eau

▲ Le FSL Eau et Assainissement a été mis en place dans le cadre de l'application du nouveau règlement intérieur du FSL en Janvier 2014.

▲ **465 demandes** ont été déposées en 2016 (soit 15 % de moins en 1 an). **356 ont bénéficié d'un accord sous forme de secours**. La situation très précaire des ménages concernés n'a pas permis le recours au prêt.

▲ Le **Romorantinais** concentre **38% des demandes**.

Nombre de ménages ayant reçu au moins une aide du FSL en 2016 et proportion pour 1 000 ménages résidant dans le territoire par communauté de communes ou d'agglomération



Nombre de ménages aidés, par type d'aide



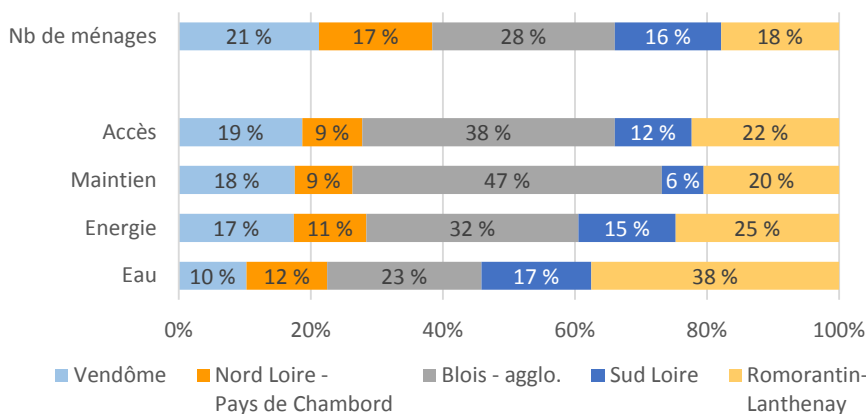
- Aides pour l'accès au logement
- Aides au maintien dans le logement
- Aides au maintien de la fourniture d'énergie
- Aides au maintien de la fourniture d'eau

Nombre de ménages ayant reçu au moins une aide du FSL en 2016 pour 1 000 ménages

- 20 et plus
- de 16 à 20
- de 12 à 16
- Moins de 12
- Aucune donnée disponible (communes du Loiret)
- Périimètre des Communautés de communes janvier 2017
- Périimètre des MDCS

D'après sources : Service Habitat du Conseil départemental - 2016, INSEE - RP 2014

Répartition des demandes reçues en 2016 par territoire de MDCS et comparaison avec le nombre de ménages résidant dans le territoire



D'après sources : Service Habitat du Conseil départemental - 2016, INSEE - RP 2014

Les bénéficiaires

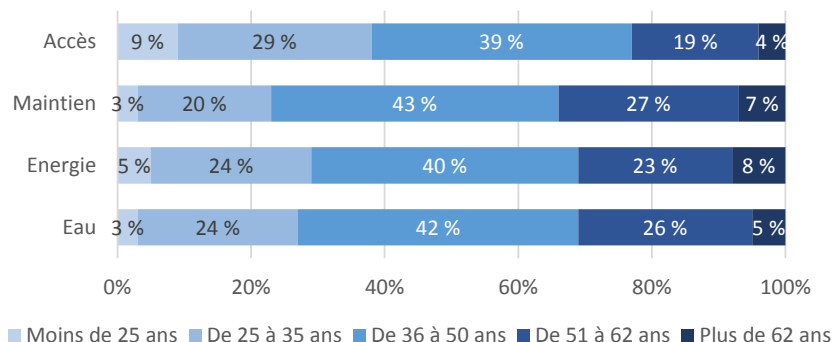
▲ Les **aides** sont **majoritairement tournées vers les familles** : 63 % sont attribuées à des ménages avec enfants, 71 % pour le dispositif «eau».

▲ 43 % des **aides à l'accès** sont accordées à des parents isolés mais cette proportion est légèrement en retrait en 2016 alors que les **personnes seules** sont davantage représentées (**37 %, soit 3 points de plus en 1 an**).

▲ On observe pour l'ensemble des dispositifs une augmentation des bénéficiaires âgés mais leur proportion demeure faible (8 % pour l'énergie ; 4 à 7 % pour les autres dispositifs) comparée à leur poids dans l'ensemble des ménages (proche de 37 % pour les plus de 62 ans).

▲ 38 % des aides concernent des bénéficiaires du RSA, 24 % d'un autre minima social, 20 % des personnes en situation d'emploi, généralement précaire. S'y ajoutent des bénéficiaires de la prime d'activité et des retraités.

Répartition des aides accordées en fonction de l'âge du référent du ménage, par dispositif



D'après sources : Service Habitat du Conseil départemental - 2016



Des actions de prévention avec l'ADIL 41

Des actions de prévention sont menées avec l'ADIL-EIE : 48 diagnostics énergétiques ont été réalisés en 2016 auprès de ménages bénéficiant d'une aide FSL et pour lesquels les travailleurs sociaux ont détecté une consommation d'énergie ou d'eau excessive.

Pour 11 d'entre eux, la consommation a été considérée comme normale. 30 bilans ont fait l'objet d'un retour aux travailleurs sociaux pour connaître les suites données par le ménage.

■ Hausse de 5 % du nombre de ménages bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL) en 2016

▲ 96 mesures par mois sont réparties entre 3 opérateurs (Soliha, le CIAS du Blaisois et celui des Territoires Vendômois). Le nombre moyen de mesures exercées chaque mois évolue donc peu. Le **nombre de ménages bénéficiaires (291 en 2016)** est **plus élevé depuis quelques années**, les cessations avant terme étant plus nombreuses.

▲ On constate une **nette amélioration de la proportion de mesures pour lesquelles tout ou partie des objectifs fixés sont atteints (82 % en 2016 contre 74 % 3 ans plus tôt)**. Ceci s'explique par une meilleure évaluation des besoins par les travailleurs sociaux référents et une plus grande implication des ménages bénéficiaires.

▲ **90 % des mesures** sont mises en place lors de l'**accès** au logement.

▲ Un **accompagnement social renforcé** est mis en place pour **20 % des ménages**.

▲ La part des **ménages avec enfants** augmente (notamment celle des couples avec enfants). Ils représentent près de **6 ménages accompagnés sur 10** en 2016. Parallèlement, la part des personnes seules se réduit.

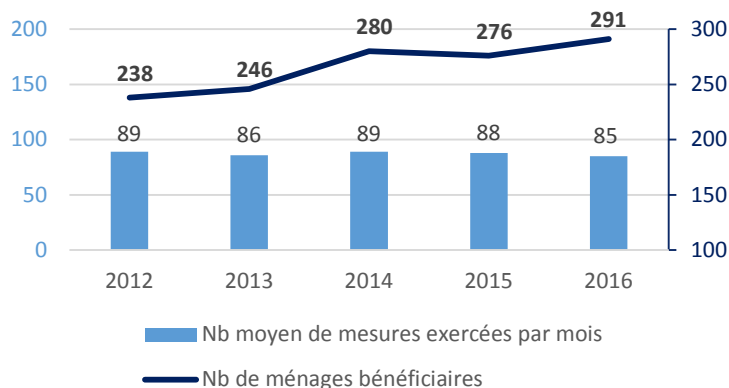
Le FSL intervient en soutien aux actions entreprises en accès ou maintien dans le logement auprès de publics en difficulté, en finançant des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL).

D'une durée de 6 mois, ces mesures visent essentiellement à favoriser :

- ... une meilleure intégration de la famille dans son environnement,
- ... une meilleure utilisation du logement et de ses équipements,
- ... et une meilleure gestion budgétaire des ménages (logement et charges)

afin d'aboutir à une réelle autonomie de la famille.

Évolution du nombre de mesures d'accompagnement social lié au logement et du nombre de ménages bénéficiaires



D'après sources : Service Habitat du Conseil départemental - 2016

III - UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT SURTOUT CONCENTRÉE À BLOIS

▲ Le Loir-et-Cher dispose d'un ensemble de dispositifs permettant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté. Des **ajustements** sont régulièrement opérés **afin d'apporter une réponse la plus adaptée possible en fonction de la situation des demandeurs** : ouverture en 2016 du CHTL destinée aux femmes enceintes ou accompagnées d'un enfant de moins de 3 ans ; fusion de 2 CHRS, etc.

▲ La **capacité d'accueil est stable, excepté pour les demandeurs d'asile** : ouverture d'un 4^e CADA (Centre d'hébergement pour demandeurs d'asile) à Salbris, déploiement de 2 CAO (Centres d'accueil et d'orientation) depuis fin 2015.

▲ En 2016, plus de **1 600 ménages ont sollicité le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation)** représentant plus de 2 700 personnes.

▲ **87 % des demandes** proviennent de l'**agglomération de Blois** où sont concentrés l'essentiel des dispositifs d'hébergement.

▲ Les **hommes seuls** sont à l'origine de **40 % des demandes**. Ce chiffre est **en net recul** puisqu'ils en génèrent 60 % deux ans plus tôt. Parallèlement, **le nombre de femmes augmente, plus fortement pour celles avec enfants** (proche de 25 % en 2016). Les femmes seules représentent plus de 20 % de l'ensemble.

▲ On observe également un **accroissement de la demande de jeunes depuis 3 ans** (28 % ont moins de 26 ans), généralement sans ressources, ce qui rend plus complexe leur orientation.

▲ Globalement, les **difficultés socio-économiques** des ménages constituent le **premier motif** de sollicitation du SIAO (45 % des situations), devant les difficultés liées à la situation administrative (demandes liées à l'asile, ressortissants européens sans droit aux minima sociaux, etc.) et les ruptures d'hébergement.

▲ **964 personnes ont accédé à un logement ou été admises dans une structure d'hébergement** (le plus souvent dans un dispositif d'accueil d'urgence), en baisse de 6 % en 2 ans.

Le FSL constitue l'un des dispositifs centraux du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) - **Plan Habitat pour tous**, co-animé par le Conseil départemental et les services de l'Etat.

Le **Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)** coordonne l'offre et la demande d'hébergement ou de logement accompagné. Il constitue la porte d'entrée des personnes en difficulté économique et/ou sociale, en recherche d'un logement ou d'un hébergement.

Dans le Loir-et-Cher, il est en charge du **numéro vert 115** qui permet d'informer, d'orienter et de proposer un hébergement aux personnes sans abri selon les places disponibles.

Principaux dispositifs d'hébergement ou de logement pour ménages en difficulté

Dispositifs	Offre en Loir-et-Cher	Capacité / nombre de logements
Accueil et hébergement d'urgence	- Abri de nuit de Blois	20 places
	- Accueil d'urgence en FJT	16 places
	- Appartements d'urgence	près de 70 logements
Hébergement d'insertion	- 2 CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale) suite à fusion du Prieuré et de l'Astrolabe en 2017	152 places
	- Places de stabilisation	20 places
	- Centre d'hébergement temporaire et de logement (CHTL)	10 places (pour femmes enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans)
Sous-location	- Appartements en sous-location avec ou sans possibilité de bail glissant	Environ 180 logements
	- Sous-location pour les bénéficiaires du RSA	
	- Intermédiation locative	
Logements «adaptés» / «accompagnés»	- 6 maisons relais ou pensions de familles dont 1 dédiée aux jeunes	82 places
	- 1 résidence accueil pour personnes en souffrance psychique	10 places
	- 4 résidences sociales / foyers de jeunes travailleurs (FJT)	58 places en ALT*
	- Parc de logement d'insertion Soliha	36 logements

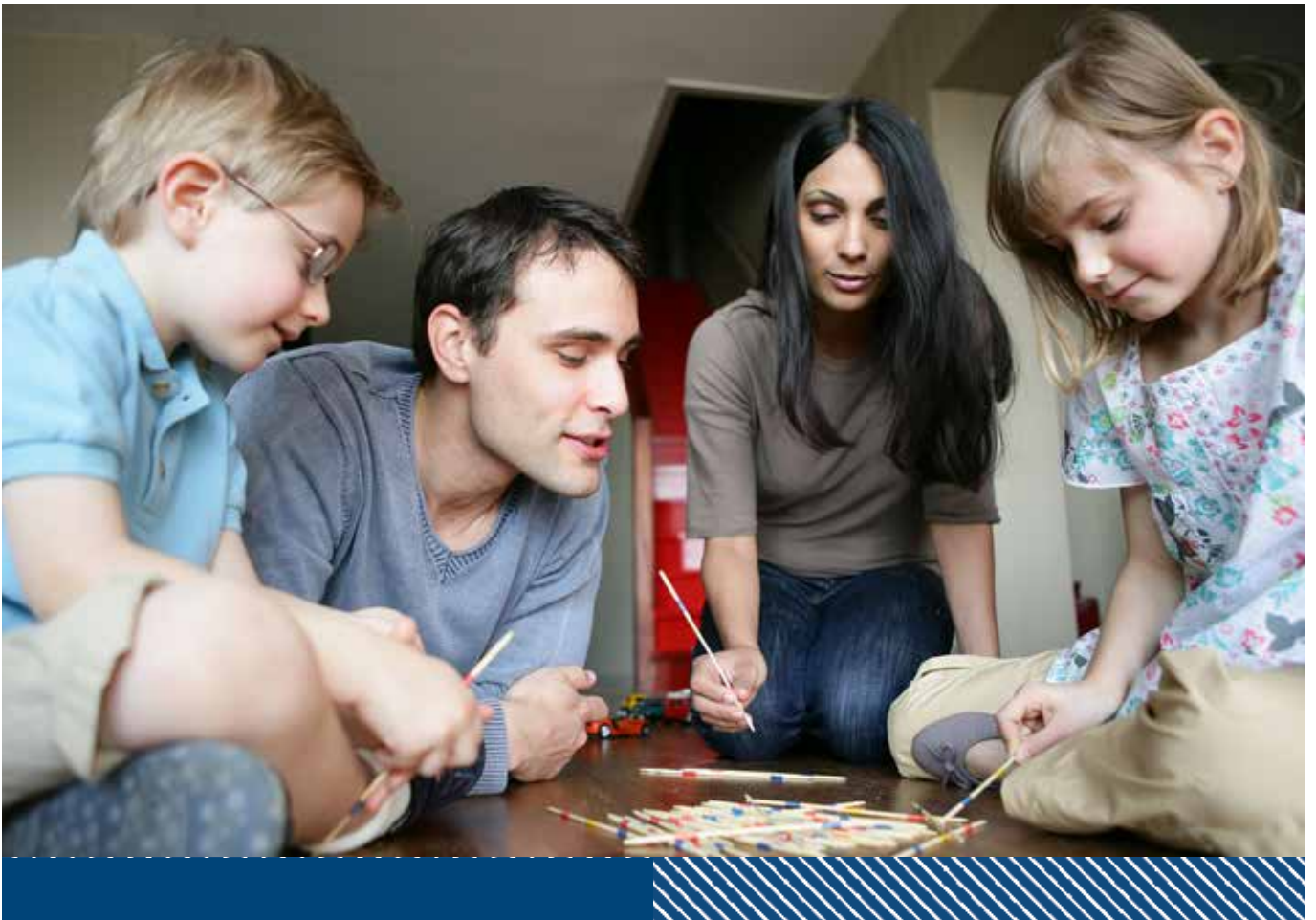
* ALT : Allocation de logement temporaire. 187 places sont attribuées en 2017 à des associations ou centres communaux ou intercommunaux d'action sociale.

Les FJT disposent globalement d'une capacité d'accueil de près de 550 places.

D'après sources : DDCSPP, ASLD, CCAS et CIAS, Observatoire, Soliha

Pour aller plus loin :

- Plan habitat pour tous http://www.loir-et-cher.gouv.fr/content/download/8349/54687/file/PDALHPD_r.pdf



ENFANCE - FAMILLE

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Plus de **70 000 jeunes de moins de 18 ans**, soit 21 % de la population.
- Près de 48 200 **familles avec enfants** ; plus de **2 sur 10 sont monoparentales**.
- Un **nombre de naissances en baisse**, notamment depuis 2012 (- 11 % en 3 ans).
- Une **capacité élevée en nombre de places d'accueil des jeunes enfants** (en moyenne 95 places pour 100 enfants de moins de 3 ans) principalement assurée par des assistants maternels.
- Une **augmentation** conséquente du nombre de **bilans de santé en écoles maternelles** (71 % des enfants de 3 - 4 ans contre 48 % en 2014).
- Mise en oeuvre de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- **Pour 1 000 mineurs** résidant en Loir-et-Cher, **10 ont été repérés en danger ou en risque**.
- **3,2 % des jeunes Loir et Chériens** de moins de 20 ans ont bénéficié d'un **soutien par le service de protection de l'enfance**.
- Prolongation du **Schéma enfance famille 2011-2016**.

I - LÉGÈRE HAUSSE DE LA POPULATION DE MOINS DE 18 ANS : + 2,1 % EN 5 ANS

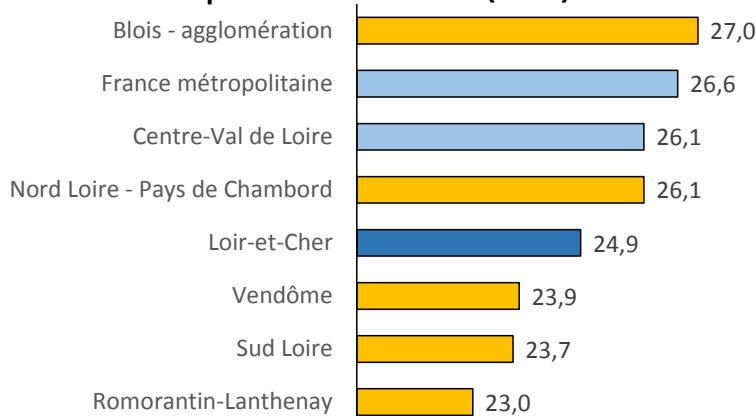
■ Une présence plus importante des jeunes autour de l'axe ligérien

▲ **83 200 jeunes de 0 à 21 ans (dont 71 100 mineurs).**

▲ Ces jeunes représentent **le quart de la population du Loir-et-Cher**, soit un proportion légèrement inférieure à celle de la région (26,1 %) ou de la métropole (26,6 %).

▲ **Près d'un enfant sur 10 vit dans une famille dont le ou les parents sont sans emploi.** Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine.

Poids des jeunes de moins de 22 ans dans la population par territoire de MDCS (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014

■ Près d'un enfant sur 6 vit dans une famille monoparentale

▲ Le département recense **48 170 familles avec enfants**, dont 37 200 couples avec enfants et **10 950 familles monoparentales (soit 22,7%)**.

▲ La **proportion** de familles monoparentales est sensiblement **plus importante dans les villes de grande taille** : 28,0 % à Romorantin, 31,2 % à Vendôme et **35,3 % à Blois**.

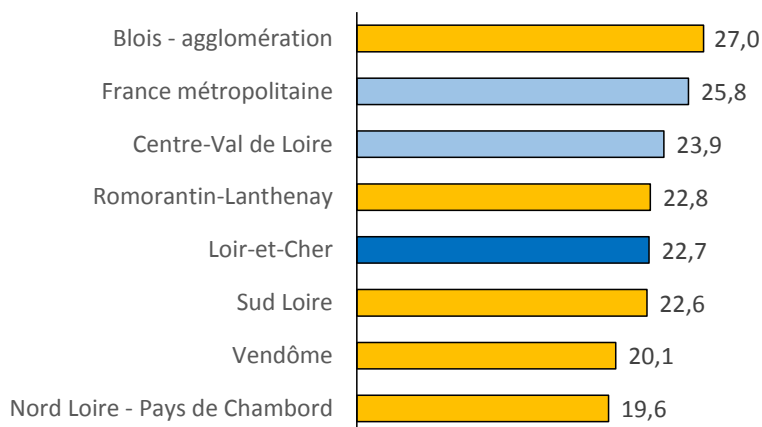
▲ **11 600 enfants** de moins de 18 ans **vivent dans une famille monoparentale**, soit 16,3 % des mineurs.

▲ La proportion des familles monoparentales continue de s'accroître, en particulier dans les territoires de Nord-Loire - Pays de Chambord et Sud-Loire. A noter que Romorantin est le seul territoire de MDCS où cette proportion régresse (- 0,4 point en 5 ans).

▲ **30 %** de ces familles sont en **situation de pauvreté** (proportion proche de celle observée en région ou en métropole) contre 12,6% des couples avec enfants (en 2014).

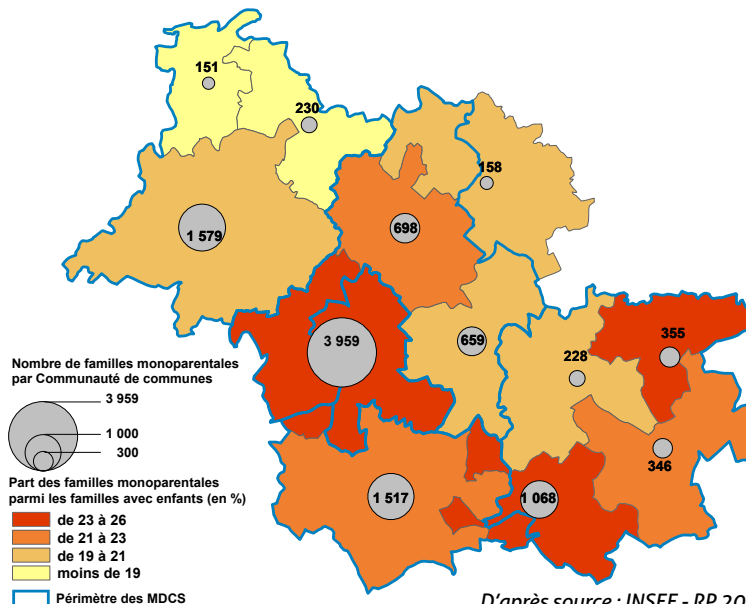
▲ **10,3 %** des enfants loir-et-chériens vivent dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraités ni étudiants (10,9 % en France métropolitaine, le département se classant au **47^e rang**), dont la moitié dans une famille monoparentale.

Part des familles monoparentales parmi les ménages avec enfants par territoire de MDCS en 2014 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014

Nombre des familles monoparentales et part parmi les ménages avec enfants par territoire de MDCS en 2014



D'après source : INSEE - RP 2014

II - LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

La Prévention et la Protection Maternelle et Infantile (PPMI) répond à un objectif de prévention et de promotion de la santé, de la grossesse à 6 ans (voire au-delà).

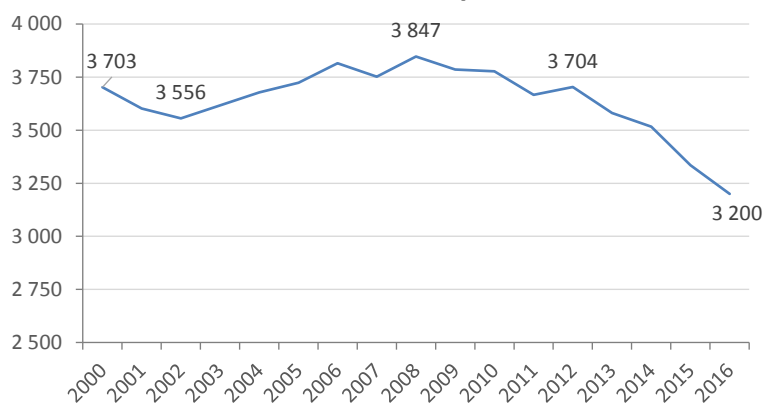
Les missions de PMI sont assurées à la fois par le service de PPMI et dans les 5 maisons départementales de cohésion sociale (Service territorial de PMI). La gestion des Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) est déléguée à des partenaires extérieurs.

■ Les naissances à leur plus bas niveau depuis 1993

▲ **3 200 enfants sont nés dans le Loir-et-Cher en 2016.**

▲ Le nombre de naissances baisse fortement depuis 4 ans. Il atteint son niveau le plus bas des 25 dernières années (avec l'année 1993). **Tous les territoires de MDCS sont touchés.**

Évolution du nombre de naissances domiciliées dans le Loir-et-Cher depuis 2000



D'après source: INSEE - Etat Civil

■ Le recueil d'information en épidémiologie et en santé publique en PMI

▲ **3 173 avis de naissance en 2016**

▲ **2 940 certificats de santé à 8 jours de l'enfant**

Les certificats de santé sont transférés à la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), l'ORS (Observatoire régional de la santé) pour exploitation des données.

■ Les suivis prénataux et postnataux

les sages-femmes

Les puéricultrices

En 2016 :
715 visites à domicile,
55 femmes ont bénéficié de l'entretien précoce du 4ème mois

4 295 visites à domicile jusqu'aux 6 ans de l'enfant
(enfants de familles suivies, sortie d'hospitalisation...)

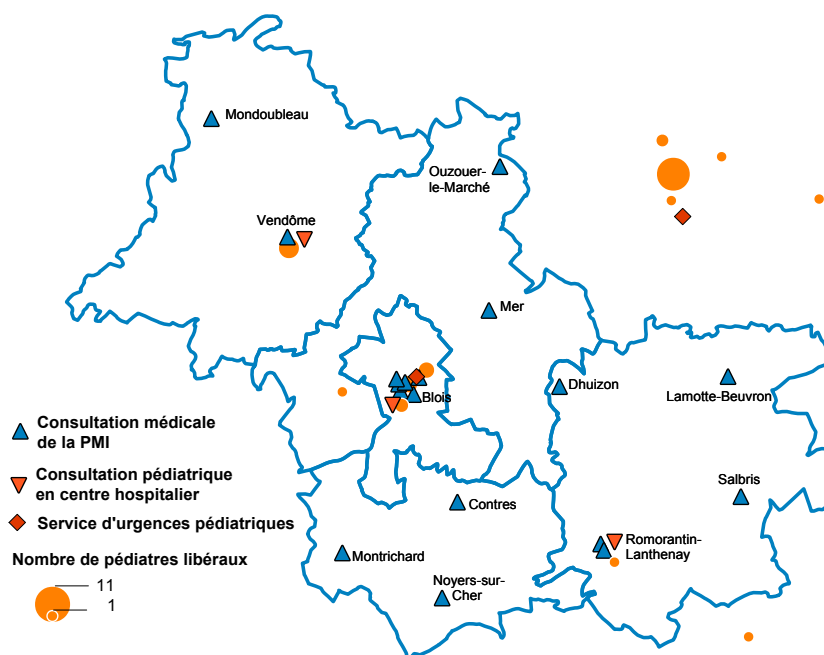
■ Des consultations médicales préventives des enfants de 0 à 6 ans réparties sur l'ensemble du territoire départemental

Ces consultations, moments privilégiés d'observation, de surveillance et de dépistage précoce des handicaps, sont réalisées par les médecins de PPMI, assistés de puéricultrices sur **18 lieux répartis sur tout le département**. Les enfants peuvent y être vaccinés. C'est également un lieu de soutien à la parentalité.

▲ **706 demi-journées de consultations** ont été organisées (en hausse de 3,5 %).

▲ **4 594 actes réalisés** (4 840 en 2015).

Lieux de consultation médicale de PPMI et de pédiatrie



D'après sources : ARS - RPPS 2017, Conseil départemental de Loir-et-Cher, Observatoire

■ Bilans en écoles maternelles : 71 % des enfants de 3-4 ans vus en 2016

▲ **2 570 enfants** ont bénéficié d'un bilan de santé, soit **71 % des enfants de 3-4 ans** (48 % en 2014).

▲ **482 dépistages orthoptiques** sur Vendôme et Romorantin ont permis de faire un dépistage visuel complet dans les classes qui n'ont pu être visitées par la PMI.

Conformément à la loi de 2007 portant sur la protection de l'enfance, une des priorités de la collectivité est d'offrir aux enfants de 3 à 4 ans un bilan de santé (notamment en école maternelle). Au cours de ce bilan, le service de PPMI contribue aux actions de prévention et de dépistage de troubles pouvant nuire au bon développement de l'enfant et à ses apprentissages.

Une modification des modalités d'intervention des professionnels de la PMI est entrée en vigueur début 2015. A l'issue de ces bilans, les enfants peuvent être dirigés vers différents spécialistes en fonction des troubles diagnostiqués.

■ Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

▲ **92 places** sont actuellement autorisées.

▲ Le Département a une obligation légale de prendre en charge 20 % du budget de fonctionnement du CAMSP, ce qui représente 229 265 € en 2016.

Partenaire privilégié du service de PPMI, le CAMSP a une vocation départementale. Il a pour mission de dépister, de prévenir et d'accompagner les familles dans l'acceptation du handicap.

Il intervient également dans la prise en charge thérapeutique, l'intégration de l'enfant (0 à 6 ans) dans les lieux de vie extérieurs afin d'adapter les conditions aux spécificités de l'enfant.

■ Les missions dévolues au CPEF : activités de planification familiale

▲ 4 059 consultations médicales réalisées au sein des CPEF et 2 106 entretiens avec des conseillères conjugales pour 1 413 personnes.

▲ 21 conventions avec des médecins, 20 avec des pharmaciens, 13 avec des laboratoires.

Le Conseil départemental a établi des conventions avec les **centres hospitaliers de Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay** pour permettre le fonctionnement de consultations des CPEF (Centres de planification et d'éducation familiale) au sein de ces établissements ainsi qu'à **Noyers-sur-Cher et à la Maison des adolescents de Blois**. Une réflexion est en cours pour optimiser l'organisation des missions du CPEF et permettre l'accès à un public plus large, 80 à 90 % des actes étant réalisés à Blois.

Parallèlement, le Département a passé des conventions avec les médecins libéraux acceptant d'assurer des **consultations de contraception pour les mineurs, sans avance de frais** de leur part, ainsi qu'avec des pharmacies et des laboratoires.

■ Une offre d'accueil de la petite enfance très développée du fait de la présence de nombreuses assistantes maternelles

▲ 2 386 assistants maternels agréés fin 2016.

Ce nombre, élevé, est en recul de 5 % en un an et le **nombre de places (8 484 fin 2016) se réduit** (- 325 par rapport à 2015).

▲ 46 structures d'accueil de la petite enfance :

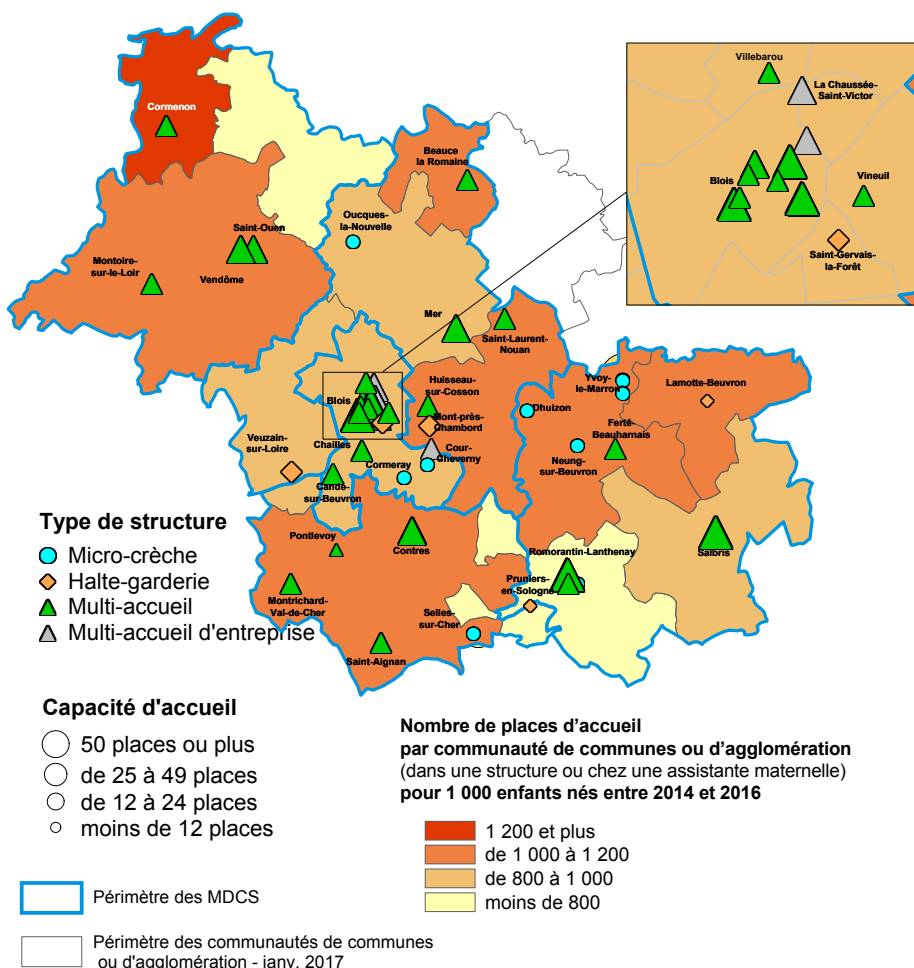
- 33 multi-accueils, dont 3 «d'entreprises»
- 7 micro-crèches
- 6 haltes garderies

▲ 28 relais d'assistantes maternelles (RAM) agréés par la CAF.

▲ 1 084 places en structures d'accueil collectif fin 2017, soit un **taux de couverture de 108%**.

Taux de couverture : nombre de places d'accueil pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années disponibles (2014-2016)

Nombre de places dans une structure d'accueil collectif ou chez les assistantes maternelles en 2017 pour 1 000 enfants nés entre 2014 et 2016



D'après sources : INSEE - Etat Civil, Conseil Départemental Services PPMI (Données pour les assistantes maternelles et les structures d'accueil : données au 31/12/2017)

Le service de PMI a pour mission, dans un premier temps, d'informer et de conseiller les communes, associations ou personnes privées désireuses de créer un mode de garde collectif.

Il octroie des autorisations (structures privées) ou avis d'ouverture de structures (public).

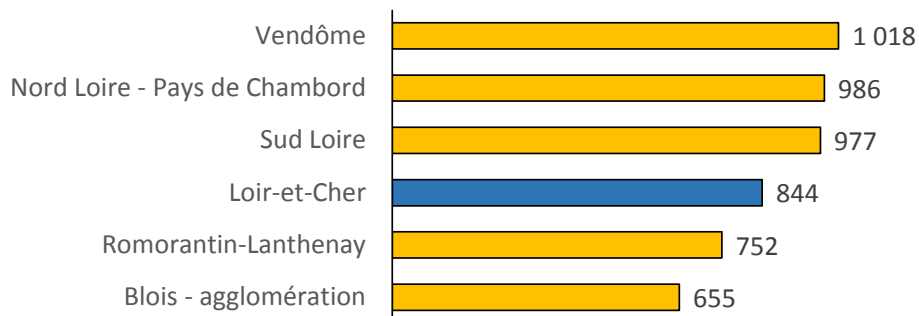
Dans un deuxième temps, le service a une mission de surveillance et de contrôle pour veiller à la conformité des réalisations et des fonctionnements avec les textes en vigueur.

▲ La capacité d'accueil relativement limitée des structures est donc largement compensée par un maillage dense d'**assistants maternels**.

▲ Le **Loir-et-Cher** figure ainsi comme l'**un des départements les mieux équipés** avec **95 places d'accueil** en moyenne (en structure ou chez les assistants maternels) pour **1 00 enfants de moins de 3 ans**. Ce taux serait de **moins de 60 places en moyenne en France** selon l'Observatoire national de la petite enfance.

Le service de PMI agréé les assistants maternels et assure leur formation.

**Taux de couverture en accueil de jeunes enfants en 2016
(nombre de places chez les assistants maternels et en structures d'accueil collectif pour 1 000 enfants nés entre 2014 et 2016)
par territoire de MDCS**



D'après sources : Conseil départemental Service PPMI, INSEE - Etat civil 2014 à 2016

Pour en savoir plus :



Le Schéma départemental des services aux familles - 2016-2019

Ce Schéma, dont le pilotage est assuré par la CAF, a été établi en partenariat avec l'Etat, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, la Justice, l'Education Nationale (DSDEN), la MSA Berry-Touraine et l'UDAF 41.

Il est construit autour de deux thématiques d'intervention : la petite enfance et l'accompagnement à la parentalité et se structure autour de 6 axes stratégiques :

- Développer une offre équilibrée en matière d'accueil du jeune enfant ;
- Accompagner l'accessibilité et la qualité de l'offre d'accueil du jeune enfant ;
- Renforcer la gouvernance et la mise en réseau des professionnels et des partenaires ;
- Favoriser le développement d'une offre d'accompagnement à la parentalité dans les territoires prioritaires ;
- Développer et accompagner les actions de soutien à la parentalité ;
- Renforcer la gouvernance et la mise en réseau des acteurs de terrain et des partenaires.

Pour en savoir plus http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/411/PARTENAIRES/SDSF_41.pdf



III - PLUS DE 700 ENFANTS REPÉRÉS EN DANGER OU EN RISQUE EN 2016



La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

La loi s'articule autour de 3 grands axes :

- Améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance : création du CNPE (Conseil national de la protection de l'enfance), lien étroit entre l'ONPE et l'ODPE, mise en place d'une plateforme de formation des professionnels.
- Sécuriser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance.
- Adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme.

■ Stabilité du nombre d'enfants repérés en danger ou en risque en 2016

▲ L'Observatoire départemental de protection de l'enfance (ODPE) recense 921 informations préoccupantes (IP) reçues par la CRIP (Cellule de recueil des IP), auxquelles s'ajoutent des signalements transmis au Parquet sans transiter par la CRIP, soit au total **1 027 situations connues en 2016**.

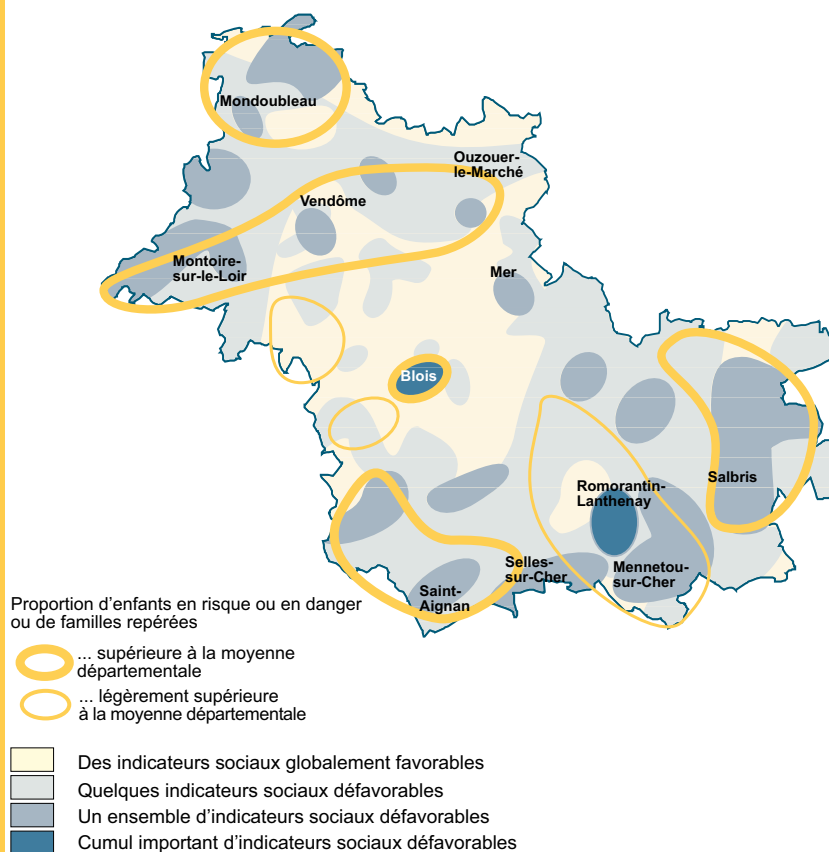
▲ **452 informations préoccupantes ont fait l'objet d'une évaluation sociale.**

▲ **722 enfants** ont été repérés comme étant **en danger ou en risque**. **474 familles** du département sont concernées.

▲ **Plus de la moitié** des enfants sont en **risque éducatif** ; pour 1 sur 5 des violences ou négligences lourdes ont été repérées.

▲ Pour 1 000 mineurs résidant en Loir-et-Cher, 10 ont été repérés en danger ou en risque. Cette **proportion** est près de **2 fois supérieure à Blois, Vendôme ou dans certaines villes de Sologne ou de la Vallée du Cher.**

Davantage d'enfants repérés en danger ou en risque dans les secteurs cumulant des difficultés sociales



D'après sources : ODPE, carte de synthèse des indicateurs sociaux réalisée par l'Observatoire de l'économie et des territoires et le conseil départemental du Loiret sur la base d'un ensemble d'indicateurs



L'Observatoire départemental de protection de l'enfance (ODPE)

Existant depuis 2008, cet outil a pour vocation première de recueillir et analyser les données relatives à l'enfance en danger ; c'est aussi un outil d'observation et de pilotage concourant à la mise en œuvre du schéma enfance famille.

Il regroupe l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance et de la famille.

Il établit des statistiques qui sont portées à la connaissance de l'Assemblée départementale, des représentants de l'État et de l'autorité judiciaire.

En lien avec les dispositions de la loi du 14 mars 2016, des travaux ont été menés en vue de faire évoluer la gouvernance de l'ODPE. Un nouveau protocole de fonctionnement a été préparé. Il a été signé en décembre 2017. Cette même loi réaffirme la nécessité de faire remonter les données de la protection de l'enfance à l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE).

IV - 2 479 ENFANTS ACCOMPAGNÉS PAR LE SERVICE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Le **Service protection de l'enfance et de la famille (SPEF)**, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, a pour principale mission de venir en **aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention, de protection et de lutte contre la maltraitance**. Il est garant du respect des décisions judiciaires et veille à la cohérence et au suivi des parcours des enfants pris en charge. Dans ce cadre, il entretient un partenariat étroit avec les juges et les établissements concourant à la protection de l'enfance. En parallèle, il travaille en complémentarité avec les services territoriaux enfance, famille des MDCS.

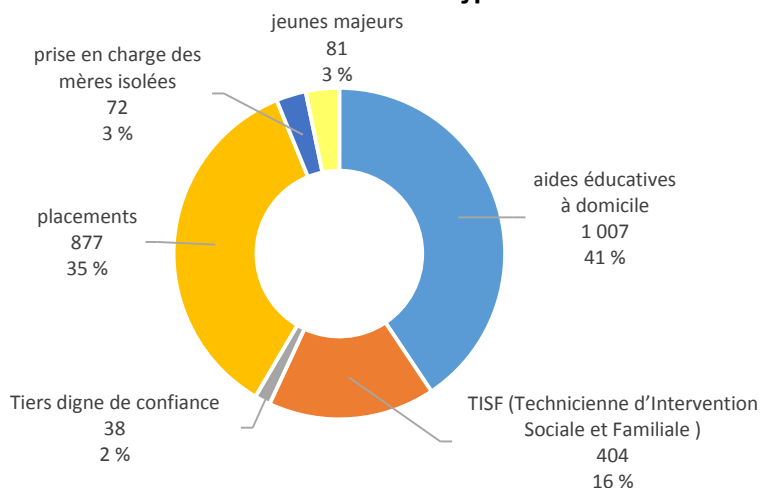
Le Conseil départemental assure l'**interface Police/Gendarmerie** par l'intervention de 2 travailleurs sociaux (1 équivalent temps plein) auprès des services de police et gendarmerie. Ce système garantit un traitement social adapté aux situations signalées. Plus de **900 personnes** ont été **rencontrées** en 2016 et **421 situations orientées ou accompagnées**.

Il pilote et finance les actions de la **prévention spécialisée** par convention de fonctionnement avec différents services de prévention spécialisée et en partenariat avec les villes de Blois et Vendôme pour un coût de **815 043 €**, les villes contribuant à hauteur de 154 422 €.

Répartition des enfants pris en charge par le service de protection de l'enfance en 2016 selon le type de mesure

▲ **3,2 % des jeunes** Loir et Chériens de moins de 20 ans ont bénéficié d'un **soutien par le service de protection de l'enfance** (toutes mesures confondues), soit 2 479 jeunes en 2016.

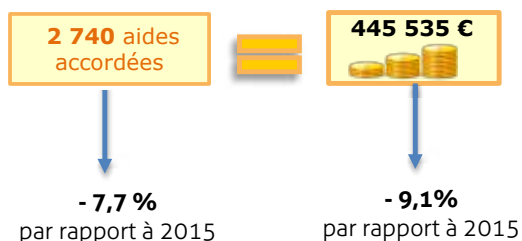
▲ **Plus de 4 sur 10** d'entre eux sont **accueillis en hébergement**.



D'après source : Conseil départemental - ODPE

LES MESURES ET INTERVENTIONS AU DOMICILE PARENTAL

■ Les aides financières



Ces prestations en espèces, accordées sous forme de secours exceptionnels ou d'allocations mensuelles, permettent aux familles de faire face à des situations de difficulté financière durant lesquelles elles ne peuvent assurer les frais liés à la prise en charge de leurs enfants.

La moitié de ces aides ont été accordées **sur le territoire de la MDCS de Blois-Agglomération**.

■ L'action des Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF)



Les TISF sont chargées d'assurer au domicile des familles des tâches éducatives et matérielles. Elles interviennent, sur décision du Président du Conseil départemental qui mandate l'association prestataire ADMR (Aide à domicile en milieu rural), **auprès des familles en demande de soutien éducatif**, assurant difficilement les obligations de la vie quotidienne de leurs enfants **et ayant besoin d'un soutien matériel de grande proximité**.

■ L'action éducative à domicile

▲ **Plus de 1 000 mesures** d'aide éducative étaient **en cours fin 2016** dont :

- 350 aides éducatives à domicile (AED) et

- 657 aides éducatives en milieu ouvert (AEMO). Ces dernières ont augmenté de 37 % en 5 ans.

Ces mesures éducatives sont exercées dans un cadre administratif ou judiciaire. 2 associations sont mandatées pour intervenir (AIDAPHI et ACESM) au sein de la famille lorsque celle-ci connaît des difficultés d'ordre éducatif, psychologique, relationnel qui risquent de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation des enfants.

■ Le placement à domicile

▲ **140 jeunes concernés** en 2016, la majorité par une mesure de placement judiciaire.

▲ **70 placements en cours au 31/12/2016.**

Le placement à domicile s'exerce au travers d'un **dispositif d'accompagnement parental au placement (DAPP)**. Il permet le maintien des enfants au domicile parental sous la responsabilité du Président du Conseil départemental grâce à des moyens d'accompagnement et d'intervention intensifs auprès des familles.

Pour en savoir plus :

- **Le règlement départemental de l'action sociale**

http://www.le-loir-et-cher.fr/fileadmin/cg41/Missions/solidarites/reglement_departemental_action_sociale.pdf

LA PRISE EN CHARGE DES MÈRES ISOLÉES AVEC ENFANTS EN STRUCTURES ADAPTÉES

▲ **79 femmes et 72 enfants** accueillis au cours de l'année 2016.

▲ **42 mères isolées avec enfants** étaient prises en charge **en fin d'année** (hôtel, centre d'hébergement, etc.)

Les femmes enceintes et les mères isolées avec un enfant âgé de moins de 3 ans, qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, peuvent être accueillies dans des structures spécifiques habilitées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ou dans des structures d'hébergement d'urgence. Il s'agit majoritairement d'un public migrant en situation de détresse.

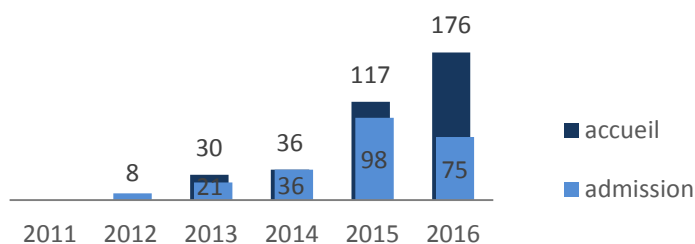
Le service d'accueil mères/enfants géré par le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) accueille quant à lui, depuis 2004, les femmes avec leur enfant de moins de 3 ans nécessitant un soutien éducatif (10 places autorisées).

L'ACCUEIL DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : DES SOLLICITATIONS PLUS NOMBREUSES

▲ L'accueil de mineurs non accompagnés est significativement plus important depuis 2015, avec **176 sollicitations au cours de l'année 2016.**

▲ Jusqu'en 2015, la plupart de ceux reçus pour une évaluation ont été admis dans le dispositif de la protection de l'enfance. En 2016, le nombre d'admissions s'est réduit de 24 %.

Évolution du nombre de sollicitations des mineurs non accompagnés



D'après source : Conseil départemental - ODPE

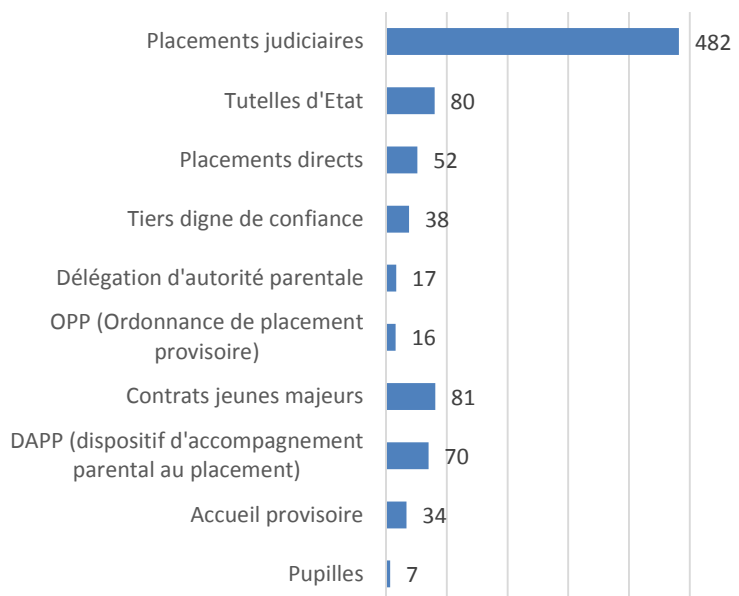
877 MINEURS CONFIÉS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU 31/12/16

▲ Depuis 2011, le **nombre de mesures judiciaires a augmenté** de 15 %. Les accueils administratifs, stables jusqu'en 2015, ont été moins nombreux en 2016 (baisse sensible du nombre d'accueils provisoires).

Principaux motifs d'admission

- Éducation
- Sécurité isolement
- Hospitalisation des parents
- Négligence lourde
- Violences physiques

Répartition des enfants confiés au service de protection de l'enfance et de la famille au 31/12/2016 selon le type de mesure



D'après source : Conseil départemental - ODPE

■ Les deux tiers des enfants placés sont accueillis par des assistants familiaux

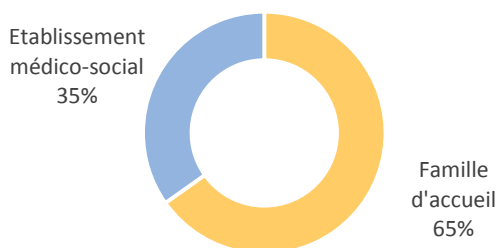
▲ **259 assistants familiaux** employés par le Conseil départemental et 407 agréments en cours de validité fin 2016.

442 enfants étaient pris en charge par les assistants familiaux au 31/12/2016, à son domicile et de façon permanente.

▲ **38 enfants** confiés à des **tiers dignes de confiance**.

▲ **23 établissements et services sociaux et médico-sociaux habilités au titre de l'ASE** (Aide sociale à l'enfance) dont le prix de journée varie de **32,66 à 224,22 €**.

Répartition des enfants confiés au Conseil départemental selon le mode de prise en charge au 31/12/2016



D'après source : Conseil départemental - ODPE

■ Les mesures de représentation et tutelles

Les mesures de représentation

▲ **38 mandats** ont été ordonnés et **111 mesures** étaient en cours au 31 décembre 2016 (86 en 2015).

Les tutelles

▲ **110 mesures** exercées sur **décision judiciaire (50 tutelles d'état et 60 tutelles aux biens)** en 2016.

Le législateur a prévu la désignation par un magistrat d'un administrateur ad hoc (le Président du Conseil départemental peut être désigné) afin de défendre les intérêts d'un mineur lorsque ceux-ci ne peuvent être assurés par ses propres représentants légaux.



La Tutelle d'état englobe la gestion du mineur en tant que personne ainsi que la gestion de ses biens.

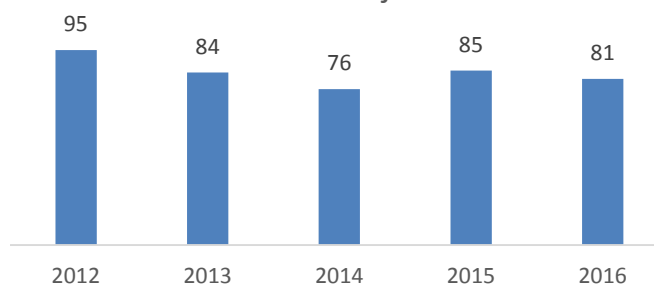
La Tutelle aux biens s'exerce sur la gestion des biens du mineur.

81 JEUNES MAJEURS ACCUEILLIS

▲ **La prise en charge des jeunes majeurs s'est réduite** : baisse de 15 % du nombre de jeunes concernés en 5 ans.

▲ L'accompagnement proposé est davantage orienté vers la prise d'autonomie. Des dispositifs dédiés ont ainsi été créés.

Évolution du nombre de jeunes majeurs accompagnés



D'après source : Conseil départemental - ODPE

L'ADOPTION

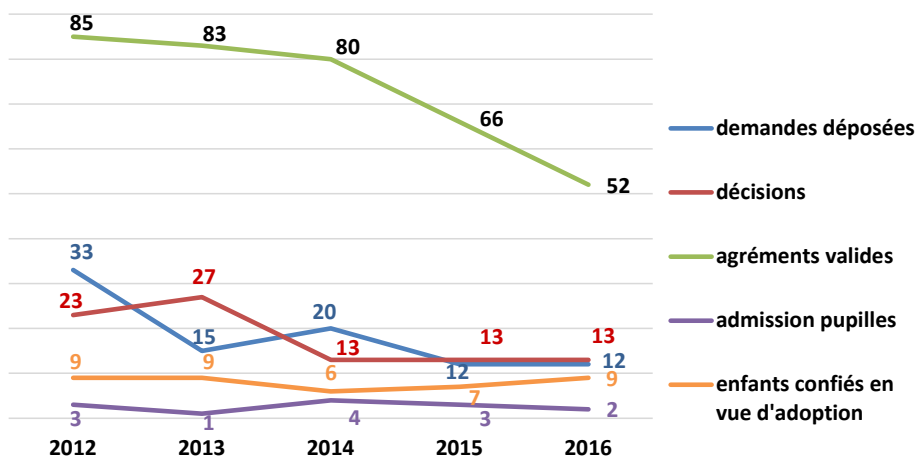
▲ Fin 2016, **52 familles** sont **titulaires d'un agrément en vue d'adoption**, dont la validité est de cinq ans (66 en 2015).

▲ Comme observé au plan national, le **nombre d'enfants confiés en vue d'adoption** reste **stable** (9 en 2016, dont 6 d'origine étrangère).

L'adoption est un mode de protection de l'enfance. Au 31 décembre 2016, 52 familles étaient titulaires d'un agrément sur le département, leur permettant de prétendre à une adoption en France ou à l'étranger.

Depuis quelques années, il est constaté une baisse de l'activité. Les pays signataires de la convention de La Haye privilégient désormais l'adoption nationale ; le nombre d'enfants adoptés provenant de pays étrangers est en recul.

Évolution du nombre de demandes et de procédures d'adoption



D'après source : Conseil départemental - ODPE



AUTONOMIE

CE QU'IL FAUT RETENIR

- 3 Loir-et-Chériens sur 10 sont âgés de 60 ans ou plus, soit 97 000 personnes en 2014.
- Leur effectif a augmenté de plus de 9 000 en 5 ans (+ 10,4 %), et devrait continuer de croître pour représenter, en 2050, près de 4 habitants sur 10 (selon les dernières projections de l'INSEE).
- 9 seniors sur 10 résident à domicile et souhaitent généralement s'y maintenir le plus longtemps possible.
- L'année 2016 a été marquée par la mise en oeuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 (loi ASV) :
 - L'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) à domicile a été revalorisée, nécessitant une révision de l'ensemble des dossiers. 5 150 personnes ont des droits ouverts à cette allocation fin 2016, soit 12,7 bénéficiaires pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus, une proportion voisine de celle observée au plan national.
 - Le rôle du Conseil départemental s'est encore renforcé. Il autorise désormais la création des services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant en mode prestataire. D'autre part, il coordonne les actions de prévention avec l'installation en novembre 2016 de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Les foyers logements sont transformés en Résidences autonomie avec la mise en place d'actions de prévention financées par le forfait autonomie.
- Parallèlement, la plateforme «Vivre autonome 41» du Conseil départemental a déployé de nouvelles permanences de «conseillers autonomie» pour couvrir l'ensemble du Loir-et-Cher et un accueil mutualisé pour les 2 publics, personnes âgées et personnes handicapées, a été mis en place.
- Le nombre de demandes déposées auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) continue d'augmenter, en particulier pour les enfants. Le volume des décisions prises avoisine les 29 000 (hausse de 33 % en 2016 ; elles sont 2 fois plus nombreuses qu'il y a 10 ans).

Cet accroissement concerne notamment les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap à domicile (PCH) : 1 926 fin 2016. Le budget correspondant (9,418 millions d'euros en 2016) est en hausse de 6,6 % en un an.

Au total, 23 350 personnes disposent d'au moins un droit ouvert à la MDPH en 2016.

- Avec 118 places en EHPAD* pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus, le département dispose d'un bon niveau d'équipement (101 pour 1 000 au niveau métropolitain). Il se place également dans la bonne moyenne pour sa capacité d'accueil dans la plupart des services et établissements pour personnes handicapées.
- Les opérations de modernisation des établissements se sont poursuivies et accompagnées de l'ouverture de 8 places supplémentaires en EHPAD, de la spécialisation de places d'hébergement à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Dans le champ du handicap, 7 places ont été ouvertes en foyer d'accueil médicalisé et accueil de jour fin 2017, ainsi que 10 places de foyer occupationnel pour personnes handicapées vieillissantes.

I - L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Conseil départemental propose un **accueil mutualisé autour des publics âgés et handicapés** pour permettre l'enregistrement des dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et informer les usagers de l'état d'avancement de leurs dossiers. **65 419 appels** ont ainsi été **réceptionnés au cours de l'année**, **32 526 courriers** et **7 216 accueils physiques** ont été assurés.

■ «Vivre Autonome 41», la plateforme départementale d'information et de coordination

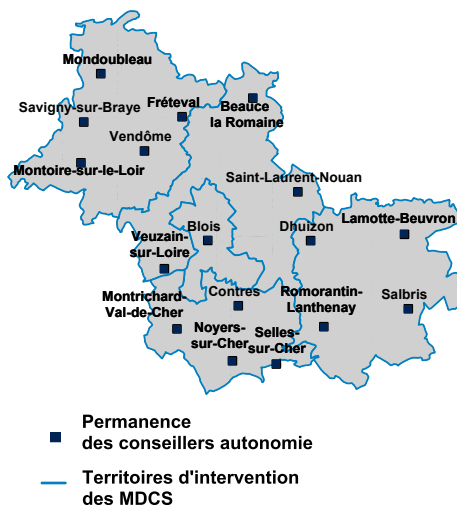
▲ En 2016, plus de **3 150 personnes** ont sollicité Vivre autonome 41 pour une information et/ou un conseil sur des questions relatives à la perte d'autonomie.

▲ 42 réunions ont eu lieu dans le but d'apporter un soutien aux professionnels, de promouvoir et de soutenir les CTA (coordinations territoriales pour l'autonomie) et une action collective a été concrétisée.

▲ Les **permanences des conseillers autonomie** ont été mises en place progressivement de mai 2014 à juin 2015 sur **17 communes du département** en lien avec les MDCS de Sud-Loire, Romorantin, Vendôme et Nord-Loire. Cette activité se développe de façon significative.

▲ **1 878 accueils/conseils** ont été recensés au cours de l'année: par téléphone (1 218), courriels (107), accueil physique (507) et exceptionnellement à domicile (45).

Répartition des permanences de Vivre Autonome 41



D'après source : Conseil départemental,

Cette plateforme, portée par le Conseil départemental depuis le 4 janvier 2010 en partenariat avec la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail), la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et le RSI (Régime Social des Indépendants), remplit deux missions principales :

L'information du public :

- Accueillir, informer et orienter les personnes âgées et en situation de handicap.

La coordination des professionnels du secteur personnes âgées :

- Accueillir, orienter et soutenir les professionnels du secteur médico-social et promouvoir les dispositifs et acteurs en place dans le département.

- Animer les instances de coordination à travers les coordinations territoriales pour l'autonomie (CTA).

- Contribuer à favoriser l'articulation entre les acteurs menant des actions de prévention santé au travers de rencontres.

- Aider à la mise en place de réunions de synthèse, autour de situations particulières nécessitant une action concertée.

En 2016 Vivre autonome 41 a fait l'objet de changements significatifs

- La visibilité de Vivre autonome 41 sur le site Internet du Conseil départemental a été améliorée et constitue une véritable porte d'entrée pour les usagers en perte d'autonomie du fait de l'âge et/ou du handicap.
- Une campagne de communication sur Vivre autonome 41 contribuant à mieux l'identifier comme plateforme départementale d'information.
- L'installation complète et effective des permanences des conseillers autonomie sur les territoires de quatre Maisons Départementales de la Cohésion Sociale (MDCS) et une évolution significative de leur activité.
- La poursuite de la réflexion, commencée en 2015, sur le fonctionnement des Coordinations Territoriales pour l'Autonomie (CTA) avec la tenue d'une réunion départementale réunissant les professionnels de toutes les CTA.
- La finalisation d'un travail commencé au sein de la DA-MDPH en 2015 sur le périmètre d'intervention, les missions et les articulations entre les différents travailleurs médico-sociaux.

Vivre 41 autonome

II - DES SENIORS NOMBREUX, MAIS UNE FAIBLE PROPORTION EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

■ Un vieillissement de la population plus marqué et plus rapide qu'en moyenne nationale

▲ **98 700 habitants ont 60 ans ou plus**, soit 30 % de la population du Loir-et-Cher.

▲ **40 200 ont 75 ans ou plus** (12 % de la population). Cette proportion est plus faible le long de l'axe ligérien. A l'inverse, elle peut approcher, voire dépasser les 20 % dans certaines communes (Montrichard-Val de Cher ou Saint-Aignan notamment).

▲ La part de population âgée de 60ans et plus est plus élevée que celle observée aux niveaux régional et métropolitain (respectivement 2,5 et 5 points de plus). Le Loir-et-Cher se classe au **68^e rang** (sur les 96 de métropole, rang 1 pour celui comptant la plus faible part de seniors) et **au 74^e rang pour la proportion d'habitants âgés de 75 ans et plus**.

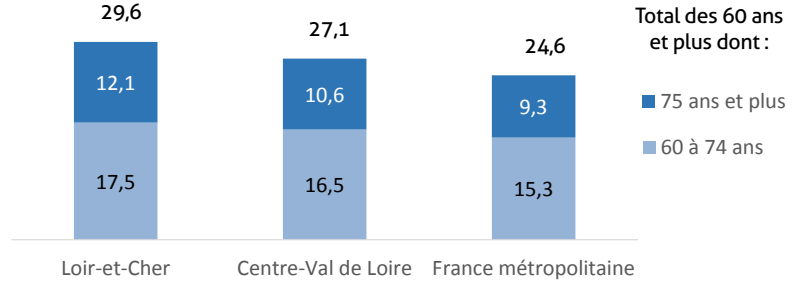
▲ **En 5 ans**, le département compte **9 280 personnes supplémentaires de 60 ans et plus** (+ 10 %).

▲ Deux classes d'âges se sont davantage renforcées : celles des 60-69 ans et des 85-94 ans, avec respectivement 8 500 et 2 700 personnes de plus en 5 ans.

▲ **L'accroissement** du nombre des personnes âgées et de leur poids au sein de la population **va se poursuivre** d'ici 2050 (cf. partie «Démographie»).

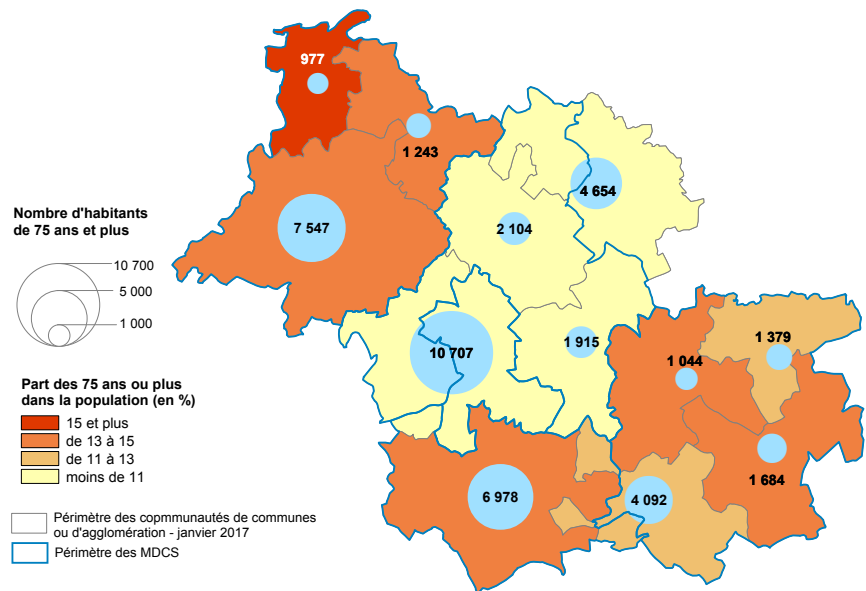
▲ Ce sera en particulier le **cas des 85 ans et plus, les plus susceptibles d'être en situation de dépendance**.

Part des personnes âgées parmi la population totale (en %) par classe d'âge



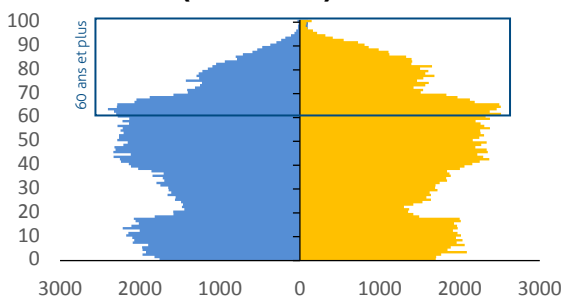
D'après source : INSEE - RP 2014

Répartition des personnes âgées de 75 ans et plus et part dans la population totale en 2014 (en %)



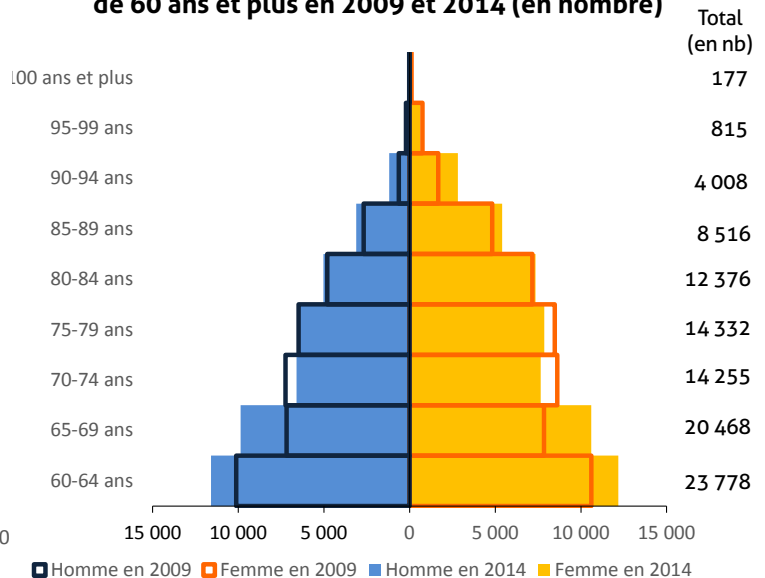
D'après source : INSEE - RP 2014

Pyramides des âges de la population du Loir-et-Cher en 2014 (en nombre)



D'après source : INSEE - RP 2014

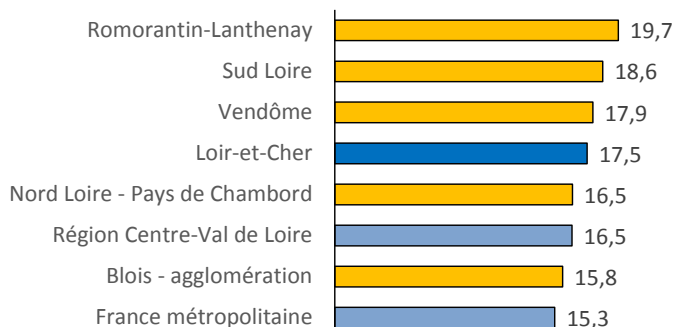
Pyramides des âges de la population du Loir-et-Cher de 60 ans et plus en 2009 et 2014 (en nombre)



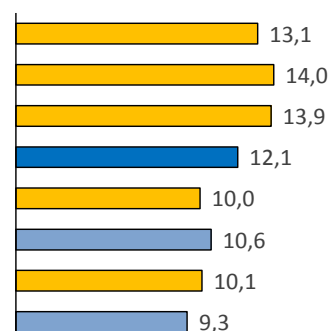
D'après source : INSEE - RP 2009 et 2014

Part dans la population en 2014 (en %) ...

... des personnes de 60 à 74 ans



... des personnes de 75 ans et plus



D'après source: INSEE - RP 2014

■ Une espérance de vie proche de la moyenne nationale



Espérance de vie en bonne santé

Espérance de vie sans limitation d'activité ou sans incapacité majeure

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé (en année)

	Hommes	Femmes
Espérance de vie à la naissance (2015)		
Loir-et-Cher	79,6	85,1
France métropolitaine	79,0	85,1
Espérance de vie en bonne santé à la naissance (2014 Eurostat)		
France métropolitaine	63,4	64,2

D'après source: INSEE, Eurostat

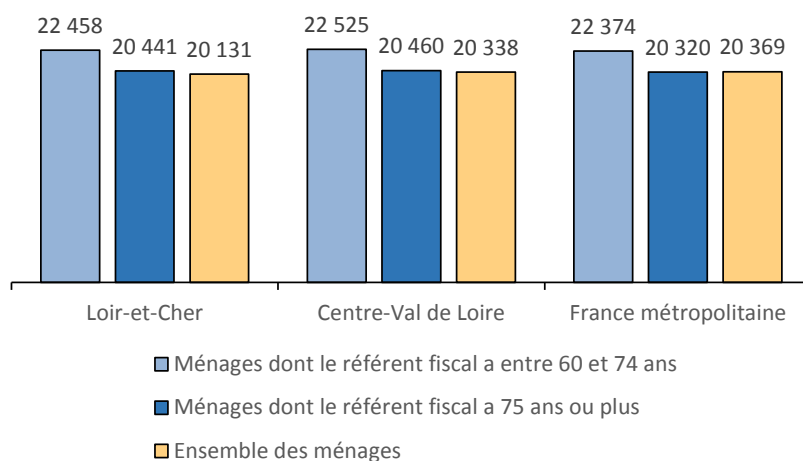
■ Un niveau de vie plutôt confortable dans l'ensemble pour les seniors

▲ Le **revenu médian** des ménages dont le référent fiscal est âgé de **75 ans ou plus** est de **20 441 €** en 2014. Il est légèrement supérieur à celui de métropole. En Loir-et-Cher, le revenu médian est plus confortable pour les seniors que pour l'ensemble des ménages. Cet écart (310 € en faveur des personnes de 75 ans et plus) ne se retrouve pas en métropole. Pour les ménages de **60 à 74 ans**, le **revenu médian** est **sensiblement supérieur** (22 458 €) et le département est bien positionné.

▲ **6,4 %** des ménages âgés sont **en situation de pauvreté** en 2014 (soit près de **2 600 personnes de 75 ans ou plus**) et 6,7 % pour la tranche d'âge de 60 à 74 ans. Pour rappel, 12,7 % des ménages du département sont considérés comme pauvres.

▲ Avec environ **1 700 bénéficiaires du minimum vieillesse**, le Loir-et-Cher figure comme l'un des **départements de métropole qui compte la plus faible proportion de personnes de 60 ans et plus** concernées en 2015. Cette proportion est toutefois plutôt **élevée à Blois et dans plusieurs communes de Sologne ou de la Vallée du Cher**.

Comparaison des revenus disponibles médians des ménages de 60 ans et plus et de l'ensemble des ménages (revenus médians 2014, en euros)



D'après source: INSEE - FiLoSoFi 2014

III - LE MAINTIEN À DOMICILE FACILITÉ PAR DE NOMBREUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

■ La majorité des personnes âgées vit à domicile et souhaite s'y maintenir

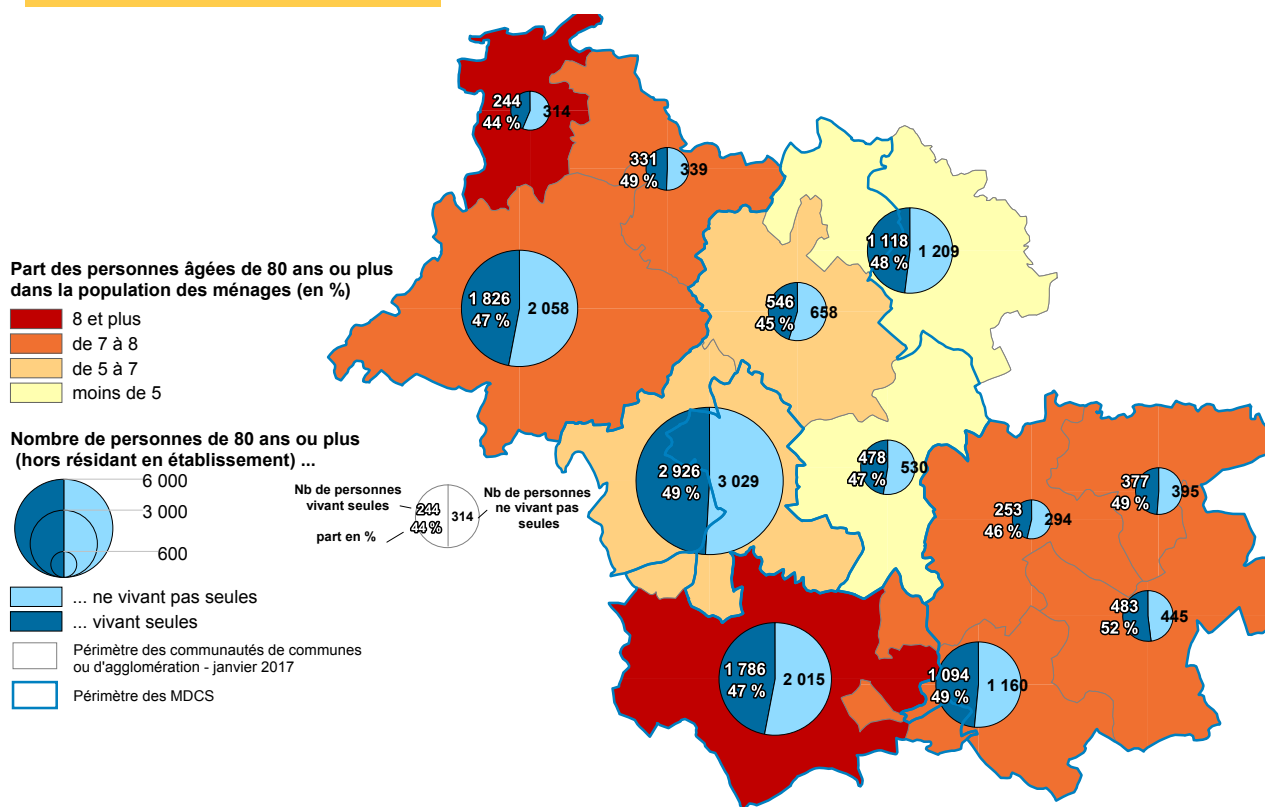
▲ **21 900 personnes âgées de 80 ans et plus** habitent à domicile dans le Loir-et-Cher. Près d'**1 sur 2 y vit seule**. C'est particulièrement le cas dans les communes de Blois ainsi que dans certains anciens chefs-lieux de canton, comme Herbault, Montrichard ou Saint-Amand-Longpré.

▲ **Au delà de 90 ans, 64 % des Loir-et-Chériens résident encore à domicile**, seuls, en couple ou avec un tiers.

La dernière enquête Handicap-santé menée par l'Insee indiquait que **le taux de perte d'autonomie moyen dépasse 50 % à partir de 90 ans**. L'entrée en établissement se fait de plus en plus tardivement.

Selon le sondage «Dépendance et maintien à domicile» réalisé par Opinion Way en 2012, **9 personnes sur 10** indiquaient préférer **adapter leur domicile** lors de la perte de leur autonomie liée au vieillissement **plutôt que vivre dans un établissement** spécialisé. L'aisance financière accroît cependant l'inclination à vivre dans un établissement.

La population de 80 ans et plus résidant hors établissement : nombre, part dans la population des ménages (en %) et répartition selon qu'elles vivent seules à domicile ou non



D'après source : INSEE - RP 2014



Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Adoptée en décembre 2015, cette loi a eu deux conséquences importantes :

- La **revalorisation de l'APA à domicile** : augmentation des plafonds d'aide (afin d'augmenter le nombre possible d'heures d'intervention des aides à domicile) et réduction du reste à charge pour les bénéficiaires, notamment pour les personnes les plus dépendantes et les plus modestes. Le barème national de calcul des aides a donc été modifié et implique la révision de l'ensemble des dossiers APA à domicile.

Une réflexion a aussi été engagée pour appliquer le droit au répit des proches aidants, afin de leur permettre de se reposer ou de prévoir un relais en cas d'hospitalisation.

- La **mise en place de la Conférence des financeurs** de la prévention de la perte d'autonomie, nouvelle instance qui s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'à leurs proches aidants. Un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention a été adopté pour la période 2017-2021.



la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Présidée par le Président du Conseil départemental avec une vice-présidence confiée au directeur de l'ARS, cette instance est composée d'un représentant de chacune des institutions suivantes : Conseil départemental, ARS, Association des Maires de Loir-et-Cher, Agence nationale de l'habitat, CARSAT, CPAM, Régime Social des Indépendants, MSA Berry-Touraine, AGIRC-ARRCO, Mutualité Française, CIAS de Blois, de Vendôme et CCAS de Romorantin-Lanthenay.

Elle s'est réunie pour la première fois en Loir-et-Cher le 8 novembre 2016.

Elle a permis, dans un premier temps, la réalisation d'un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus et le recensement des actions de prévention existantes en Loir-et-Cher.

Lors de la réunion du 30 mars 2017, le programme coordonné de financement des actions de prévention 2017/2021 a été adopté autour de 4 thèmes majeurs :

- **Vieillesse et fragilité**
- **Isolement**
- **Logement**
- **Prévention de la santé des personnes âgées de 60 ans et plus.**

■ Stabilité du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile : 5 150 droits ouverts fin 2016

▲ Au 31 décembre 2016, **5 150 personnes bénéficient de l'APA à domicile** (droits payés, stable par rapport à 2015). 3 938 d'entre elles avaient déjà un droit ouvert un an avant.

▲ L'APA à domicile permet de financer :

- l'intervenant à domicile,
- les frais d'accueil temporaire,
- les frais d'accueil de jour et de transport,
- les aides diverses (portage de repas, téléassistance, frais d'hygiène, etc.).

Gérée par les Départements, l'**allocation personnalisée pour l'autonomie (APA)** est une prestation destinée à rémunérer les services à domicile ou en établissement nécessaires à la prise en charge d'une personne âgée de 60 ans ou plus et ayant perdu tout ou partie de son autonomie.

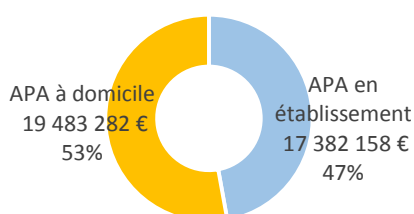
Elle est **attribuée en fonction du niveau de perte d'autonomie de la personne et est calculée selon le niveau de ressources.**

Après réception du dossier de demande d'aide, une évaluation de la perte d'autonomie, des besoins des personnes et du besoin de répit des proches aidants est réalisée par l'équipe médico-sociale du Conseil départemental au moyen d'un référentiel d'évaluation multidimensionnelle (l'APA ne peut être attribuée qu'à des personnes classées en GIR 1 à 4). **Un plan d'aide est élaboré.**

La proposition est ensuite examinée en équipe pluridisciplinaire à vocation multidimensionnelle, en présence d'un médecin, d'un administratif et du travailleur médico-social qui a réalisé la visite à domicile. Ce dernier accompagne la mise en œuvre de ce plan et en assure le suivi.

Les demandes d'APA à domicile génèrent un plan d'aide individuel instruit, évalué, suivi et accompagné.

Une enveloppe de 36 865 440 € consacrée au paiement de l'APA en 2016



Source : Conseil départemental



✓ Qu'est ce que le Groupe Iso-Ressources (GIR) ?

Le groupe iso-ressources (GIR) permet de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de six ; le GIR 1 étant le plus dépendant et le GIR 6 le moins dépendant. Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille Aggir (Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : la cohérence, l'orientation, la toilette, la communication)

▲ La **proportion de Loir-et-chériens bénéficiaires de l'APA à domicile** est très **proche de la moyenne métropolitaine**. Elle est par contre sensiblement supérieure à celle observée dans les autres départements de la région.

▲ Le Loir-et-Cher compte en moyenne **12,7 bénéficiaires de 75 ans ou plus pour 100 habitants** de la classe d'âge résidant **à domicile** ou chez un tiers.

▲ Cette proportion est supérieure à **15 % en Romorantinois et Monestois** où le nombre total de bénéficiaires s'est accru de près de 10 % en 2016 (soit **61 personnes supplémentaires en 1 an**).

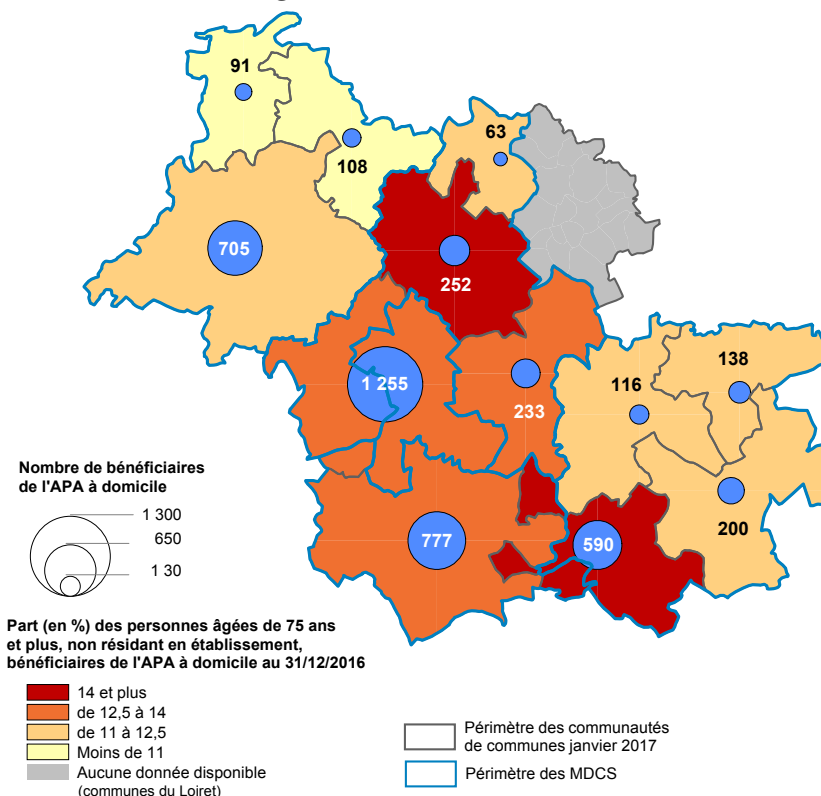
▲ **12 % des bénéficiaires ont moins de 75 ans ; 54 % ont 85 ans ou plus** (2 764 personnes). L'effectif des plus âgés s'est réduit (- 5,7 % en 2016) alors qu'il a progressé en parallèle de près de 7 % pour les classes d'âge de 60 à 85 ans.

▲ **70 % des allocataires de l'APA à domicile sont des femmes** et le déséquilibre hommes / femmes s'accroît logiquement avec l'âge.

▲ Plus de **23 % des allocataires âgés de 85 ans ou plus sont en situation de quasi dépendance** (GIR 1 ou 2). Ils sont 16 % parmi ceux âgés de 60 à 74 ans.

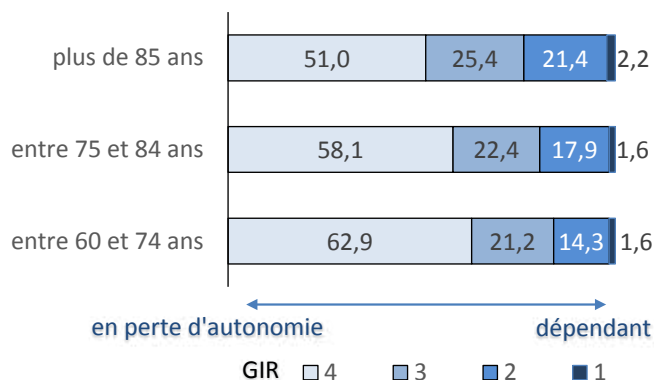
▲ Globalement, la part des bénéficiaires en GIR 1 ou 2 est proche de la moyenne métropolitaine et reste stable en 2016.

Nombre d'allocataires de l'APA à domicile au 31/12/2016 âgés de 75 ans ou plus et proportion parmi les habitants de la classe d'âge (hors résidents des établissements)



D'après sources : Conseil départemental, INSEE - RP 2014

Composition des tranches d'âge par GIR



D'après source: Conseil départemental

■ Une offre diversifiée de services à la personne répartie sur l'ensemble du territoire départemental

▲ Près de **170 organismes** interviennent **dans le champ des services à la personne** dans le département. **Une quarantaine** de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont **autorisés pour intervenir auprès des personnes âgées ou handicapées**. Tous sauf 2 sont des structures locales.

Les services à la personne intervenant à domicile peuvent prendre des formes très différentes : courses, préparation de repas, travaux ménagers, aide à la toilette, stimulation physique et intellectuelle, aide à la mobilité, manipulations et gestion des appareils médicaux, télé-assistance, etc.

Ces services peuvent intervenir comme

- prestataire : l'organisme de services à la personne embauche alors des salariés qu'il met à la disposition du particulier,
- mandataire : l'organisme de services à la personne est chargé de recruter un travailleur pour le compte du particulier qui a, ici, la qualité d'employeur.



La télégestion : TranquilliDom41

- ▲ Les CIAS du Blaisois et celui des Territoires vendômois ont tous deux développé un service d'aide à domicile. En 2016, plus de 1 000 personnes (âgées ou en situation de handicap) en ont bénéficié dans le Blaisois et 522 dans le Vendômois.
- ▲ Ils ont également assuré la livraison de repas respectivement auprès de 674 et 210 bénéficiaires.
- ▲ Un service de repas à domicile est également mis en place par 10 des associations locales ADMR et d'autres intervenants complètent cette offre (mairies, CCAS, EHPAD, associations, etc.) D'une manière générale, **tout le département est couvert par un service de portage de repas.**

Le principe de télégestion offert par TranquilliDom 41, mis en place par le Conseil départemental fin 2013, est simple et ne nécessite aucun aménagement ou démarche supplémentaire de la part de l'utilisateur. Lors de son arrivée chez l'utilisateur, l'intervenant à domicile, en mode prestataire, passe un appel pour signaler sa présence à l'aide d'un code et renouvelle son appel à son départ.

L'enjeu de la télégestion est d'apporter un service de qualité en répondant aux attentes à la fois des usagers mais aussi de la collectivité et des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD). Elle permet :

- Une **gestion en temps réel des heures effectuées par les intervenants au domicile** des usagers, pour un **meilleur suivi du plan d'aide** (évitant ainsi les reversements d'indus souvent mal compris par les usagers),
- Un suivi, par les proches de l'utilisateur, des interventions via un extranet.
- Une exploitation directe des données par les SAAD pour la facturation et les frais de déplacement des intervenants,
- La sécurisation et la rapidité des échanges entre les SAAD et le Département grâce à la dématérialisation.

Ce service a été généralisé à l'ensemble des SAAD. **21 conventions** ont été signées avec le Conseil départemental.

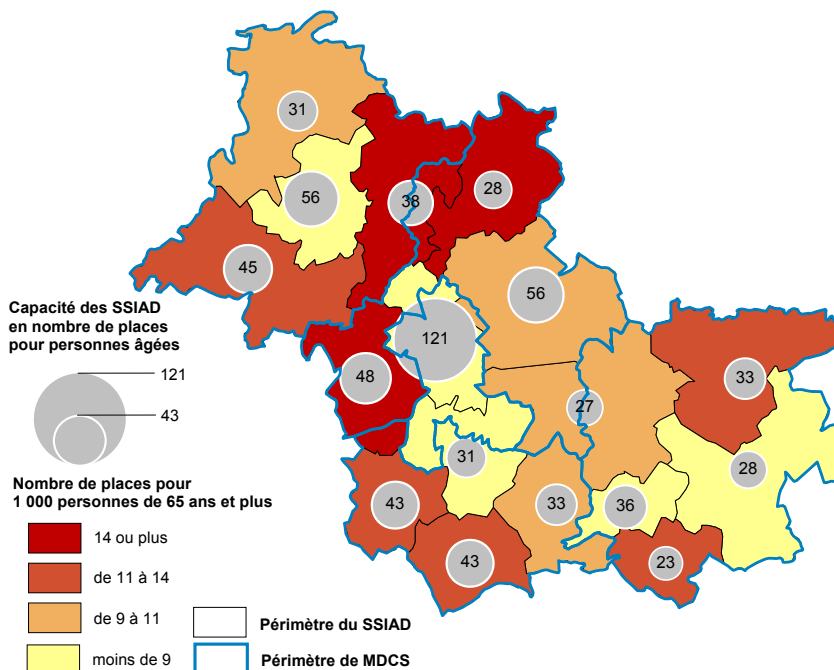


■ Un taux de couverture en SSIAD proche de la moyenne de métropole

- ▲ Le Loir-et-Cher est couvert par **17 services de soins infirmiers à domicile** (CIAS, centres hospitaliers, EHPAD, associations dont 11 gérés par la Fédération ADMR). Au total **781 places** sont autorisées, **dont 720 pour les personnes âgées.**
- ▲ Le département occupe une position médiane en la matière ; il se classe en 2016 au **46^e rang des départements** métropolitains pour son **taux d'équipement avec 20,4 places de SSIAD pour 1 000 personnes de 75 ans et plus** (taux proche de celui observé en France métropolitaine).
- ▲ Le taux de couverture apparaît un peu plus faible autour des 3 villes principales, en Sologne des Rivières et dans le Controis.

Mis en place à la suite d'initiatives locales, relayées par des associations gestionnaires ou des hôpitaux en concertation avec la délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé (ARS), les services de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D) interviennent sur prescription médicale pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie.

Nombre de places de Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) en 2017 pour 1 000 personnes de 65 ans et plus (hors résidents des établissements)



D'après sources : Conseil départemental, INSEE - RP 2014



Les SPASAD

Services polyvalents d'aide et de soins à domicile, ils associent et coordonnent les services d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) et les services de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.).

Une **expérimentation** a démarré en 2017 sur le périmètre du CIAS des **Territoires vendômois** suite à un appel à candidature d'octobre 2016.

■ La domotique au service des personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

▲ Environ **25 organismes proposent un service de téléassistance** dans le département, dont 7 basés en Loir-et-Cher. C'est par exemple le cas de l'association Présence Verte qui a développé des partenariats avec près de 130 communes.

▲ **Dom@Dom**, créé sous l'impulsion du Conseil départemental, propose sous forme d'un «pack autonomie» un équipement plus complet (détecteurs techniques, balisage lumineux automatisé, interphonie déportée...). **293 installations** ont été réalisées en 2016 pour les personnes âgées ou handicapées (300 en 2015). Le Conseil départemental contribue financièrement à ces installations.

De nombreux services domotiques et numériques se mettent en place pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

- Les services de **téléassistance** permettent d'alerter une centrale d'écoute en cas de chute ou de malaise. **Une aide financière peut être proposée** par certaines caisses de retraite ou par le Conseil départemental dans le cadre de l'APA notamment.

- Pour mieux faire connaître la large gamme de solutions domotiques le Conseil départemental a ouvert à Blois un espace innovant, unique en France : **la Maison Bleue 41**. Cet espace est gratuit et ouvert à tous 5 jours par semaine.



DOM@DOM41

Initié par la fondation Partage & Vie en partenariat avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher, le service Dom@Dom, installé à Blois, intervient depuis juin 2014 pour assurer un maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, préserver l'autonomie, prévenir des risques d'accidents à domicile, baisser les hospitalisations ou encore lutter contre l'isolement social.

Pour ce faire, une **équipe de professionnels qualifiés** assure 7j/7 et 24h/24 un service d'écoute personnalisé, une gestion des appels d'urgence et effectue également des appels de convivialité.

Ce service s'accompagne d'une mise à disposition de **packs domotiques** à domicile (bracelet d'appel, terminal de liaison, parcours lumineux et détecteur de fumée) pour sécuriser les personnes, soulager et rassurer les familles et les aidants familiaux.



Mise en service en avril 2013, la Maison Bleue 41 est une ancienne maison d'habitation des années 50 aménagée en logement témoin. Son architecture présente des contraintes d'accessibilité compensées par des solutions et des équipements pour le bien-être, la prévention des risques et l'aide technique à la personne.

La **salle de réunion**, dont le prêt est associé à une visite du **logement témoin**, constitue un moyen d'accueillir près de la moitié des visiteurs (réunions d'information et/ou de travail, conseils d'administration, formations et ateliers).

Parmi les dernières nouveautés :

2 combinaisons de simulation pour expérimenter l'effet du vieillissement sur leur corps, l'**aménagement du jardin** pour mieux d'appréhender la question de l'accessibilité en extérieur ou encore l'organisation de séances d'activité physique adaptée par l'association Siel Bleu.

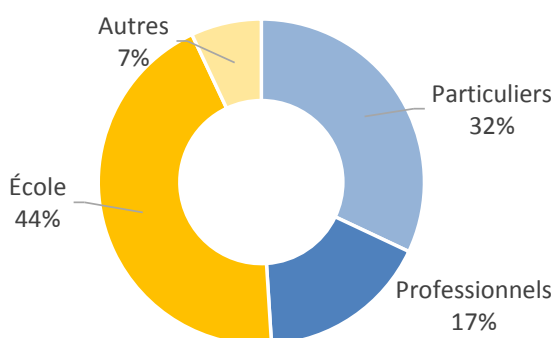
Pour en savoir plus :

www.lamaisonbleue41.fr/

▲ **1 940 personnes ont visité la Maison Bleue 41 en 2016** contre 2 314 en 2015 (soit 16 % de moins que l'année précédente) avec une diminution notable du nombre de visiteurs au 1^{er} trimestre de l'année (336 visiteurs en 2016 contre 828 en 2015).

▲ Les **établissements de formation** sont à l'origine de **près de la moitié des visites** (44% en 2016) même si une baisse de fréquentation de la part des établissements secondaires et universitaires est enregistrée (584 élèves en 2016 contre 843 en 2015).

Répartition des visiteurs de la Maison Bleue en 2016



Source : Conseil départemental

■ Les MAIA

▲ 3 MAIA couvrent le territoire départemental. Elles proposent aux **personnes « en situation complexe »**, c'est-à-dire subissant de graves atteintes cognitives ou de lourdes pertes d'autonomie fonctionnelle, un **accompagnement individualisé** par un **gestionnaire de cas**. Il devient le **réfèrent** pour la personne et est positionné sur son parcours de vie et de soin.

▲ 130 commissions d'inclusion ont eu lieu **en 2017** (126 en 2016).

▲ **104 situations** complexes ont été **incluses en gestion de cas** (92 l'année antérieure).

▲ **166 situations en cours de suivi** (146 en 2016)

▲ Depuis la mise en oeuvre des services gestion de cas en 2013, 828 situations ont été signalées dont 403 incluses en gestion de cas.



Les MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

La MAIA est une **méthode qui implique l'ensemble des professionnels du parcours des personnes âgées en perte d'autonomie et leurs aidants**. Elles sont portées par le Conseil départemental et financées dans le cadre du conventionnement avec l'ARS Centre-Val de Loire.

Elles ont pour objectifs d'apporter aux personnes de 60 ans et plus ou de leur entourage des informations sur tous les aspects de la vie des personnes âgées et de coordonner l'ensemble des intervenants du secteur sanitaire, social et médico-social afin de pouvoir construire une politique départementale cohérente, pluri-partenaire, vis-à-vis d'un public en perte d'autonomie.

Ses missions :

- Simplifier les parcours, réduire les doublons en matière d'évaluation,
- Éviter les ruptures de continuité dans les interventions,
- Améliorer la lisibilité du système,
- Proposer une réponse harmonisée, complète et adaptée aux besoins.

IV - L'ADAPTATION DES LOGEMENTS, UN ENJEU IMPORTANT

▲ Le Loir-et-Cher recense une **plus forte proportion de seniors propriétaires de leur logement** que la région ou la métropole : **83 %** des ménages de 65 ans ou plus, contre respectivement 80 et 75 %.

▲ Cette proportion est particulièrement élevée sur le territoire de la MDCS de Nord Loire-Pays de Chambord (89 %).

▲ Notons que près de **1 ménage âgé sur 10 est locataire d'un logement privé** (proportion identique à celle de la région, inférieure à celle de métropole).

La question de l'adaptation des logements constitue donc un enjeu important pour permettre aux propriétaires vieillissants, comme aux locataires, de rester dans leur logement le plus longtemps possible.

▲ Depuis plusieurs années, le **Conseil départemental** a décidé de **favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées** :

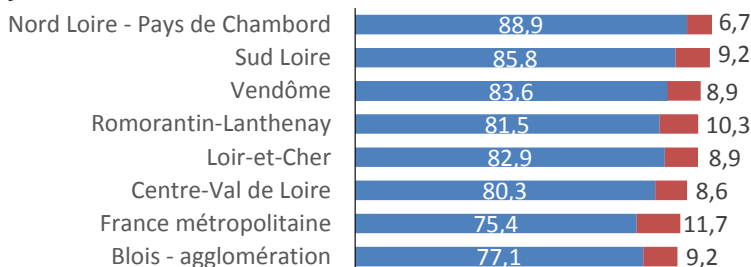
- il a confié à **SOLIHA** une **mission d'information, d'assistance et de conseil** auprès des locataires du parc public ou propriétaires âgés ou handicapés relevant des critères de ressources de l'ANAH,

- **il participe au financement des travaux d'adaptation** de logement de **propriétaires occupants** et des **locataires du parc privé ou public**. Une aide a ainsi été attribuée pour **2 logements locatifs sociaux et 100 logements** occupés par des propriétaires ou locataires **du parc privé en 2016**.

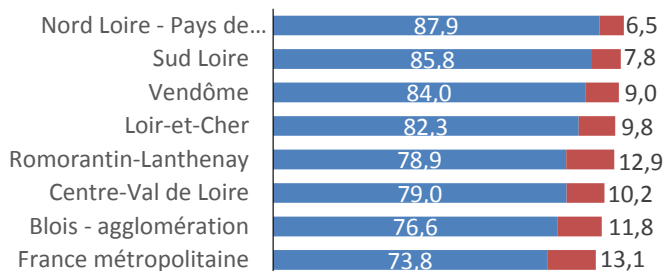
▲ Dans le cadre de la **Charte pour la promotion d'un habitat regroupé adapté aux personnes âgées ou handicapées**, 3 opérations ont été réalisées **en 2016** pour la **construction de 22 logements adaptés** portant à 70 le nombre d'opérations qui ont bénéficié d'un financement spécifique **depuis 2007**. Au total, **396 logements adaptés** ont ainsi été mis en location, les deux tiers étant occupés par des personnes âgées ou handicapées.

Part des propriétaires et locataires d'un logement non HLM (vide ou meublé) en 2014 parmi les personnes âgées de...

... 65 à 79 ans



... 80 ans et plus

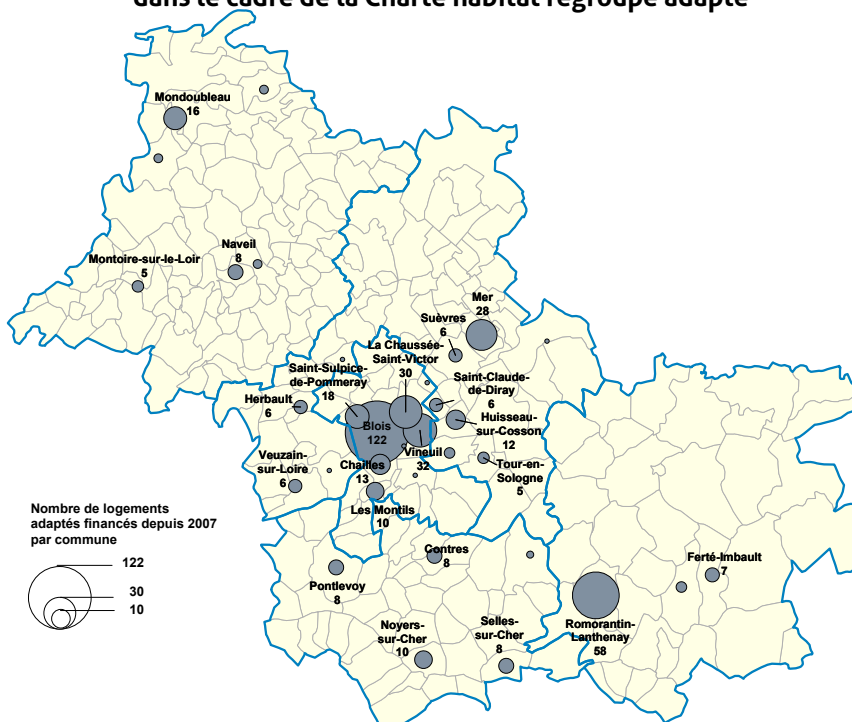


■ Propriétaire ■ locataire non HLM

D'après source : INSEE - RP 2014

Le Conseil départemental, en partenariat avec les bailleurs sociaux, l'association des Maires et le CAUE, a établi en 2007 une **Charte pour la promotion d'un habitat adapté au handicap et au vieillissement**. Celle-ci définit les modalités d'aménagement intérieur et extérieur des logements, ainsi que les communes d'implantation disposant d'un minimum de commerces et de services. Le Conseil départemental attribue une subvention de 5 000 € par logement construit ou réhabilité.

Nombre de logements adaptés au handicap ou au vieillissement financés par le Conseil départemental dans le cadre de la Charte habitat regroupé adapté

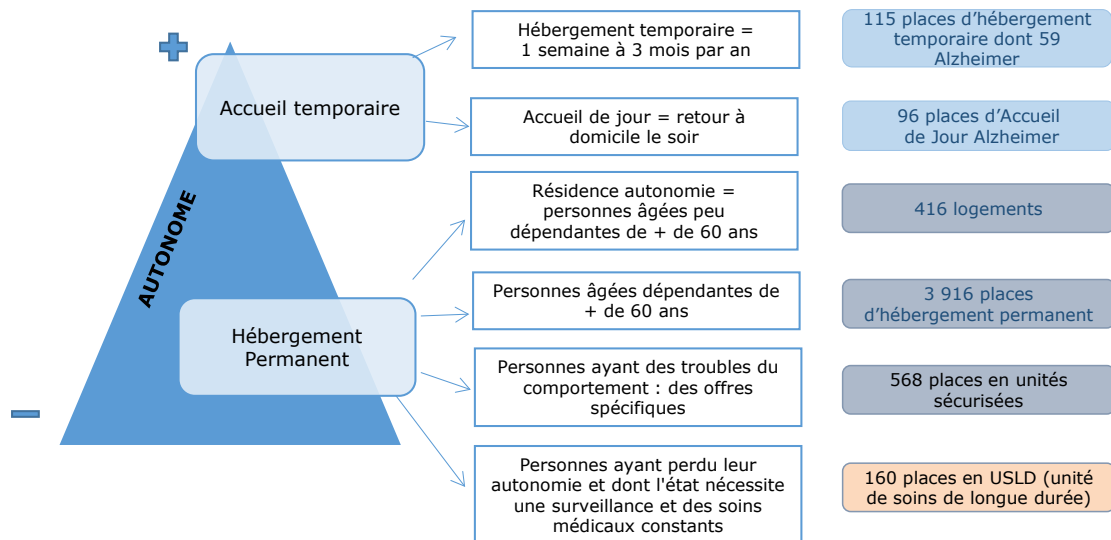


D'après source : Service Habitat du Conseil départemental (données 2007 à 2017)

V - L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT : UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

■ Une offre d'accueil et d'hébergement diversifiée

Les capacités autorisées en 2017 : près de 5 300 places d'accueil en établissement (y.c. accueils de jour, accueils temporaires et unités de soins de longue durée)



Source : Conseil départemental

▲ Le Loir-et-Cher compte :

- 44 EHPAD, dont 7 hospitaliers répartis sur différents sites,
- 2 USLD,
- 12 résidences autonomie,
- 1 accueil de jour géré par le CIAS du Blaisois,
- 1 petite unité de vie de 20 places.

EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.

Résidence autonomie (ex-logement foyer) : ensemble de logements pour les personnes âgées associées à des services collectifs, construit à proximité des commerces, transports et services.

■ Une prise en charge en établissement relevant de 3 types de prestations

Le Conseil départemental a pour mission de :

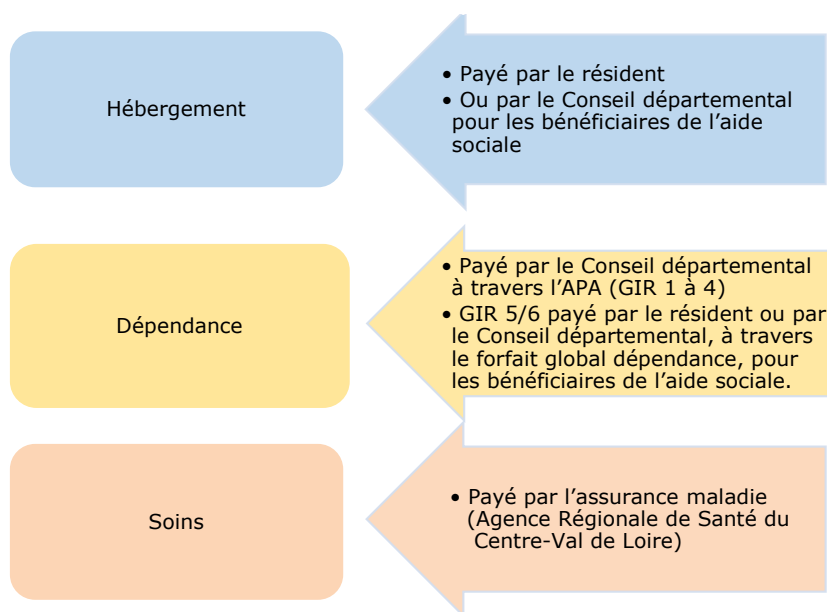
▲ Définir la tarification des EHPAD et des USLD avec fixation du prix de journée hébergement et/ou des tarifs dépendance

▲ Contrôler et analyser les budgets annuels

▲ Autoriser de nouvelles places dans le département : accueil de jour, hébergement temporaire, etc.

▲ Contrôler la mise en place des objectifs des établissements au regard des politiques médico-sociales; d'une démarche qualité dans chaque établissement à travers des conventions tripartites, des évaluations internes et externes.

En 2016, un **tarif** hébergement **journalier** de **48,60 euros** en Loir-et-Cher contre **53,90 euros** en France (selon l'enquête DREES 2015).



■ L'offre d'hébergement se renforce et se diversifie encore

▲ Le Loir-et-Cher dispose de **118 places en EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus** au 01/01/2016 (France métropolitaine : 101), se plaçant ainsi au **37^e rang des départements les mieux équipés** de métropole.

▲ Il prend la **25^e place** pour le **taux d'équipement en lits médicalisés** pour personnes âgées (EHPAD et USLD).

▲ Quelques ajustements ont été opérés en 2016 pour mieux équilibrer la répartition territoriale et **7 places supplémentaires** ont été ouvertes.

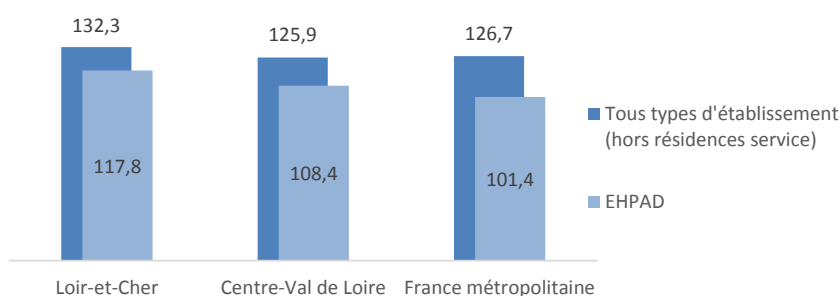
▲ Plus récemment, l'offre s'est renforcée et diversifiée avec la mise en place de **lits d'urgence** (4 ouverts mi-2017), le déploiement **dans 25 EHPAD de 568 places d'hébergement complet** dédiées aux personnes souffrant de la maladie d'**Alzheimer** ou ayant des pathologies nécessitant une prise en charge renforcée, **dont 48 places dans 3 Unités d'Hébergement Renforcé (UHR)**.

▲ Par ailleurs, **13 EHPAD** disposent de Pôles d'Activité de Soins Adaptés (**PASA**), représentant **182 places**. Il s'agit d'un accueil de jour interne, pour des groupes de 12 à 14 personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée. Les postes sont financés majoritairement par l'assurance-maladie.

▲ Pour offrir aux aidants des temps de répit, **59 places d'hébergement temporaire «Alzheimer»** et **68 places d'accueil de jour** sont ouvertes **dans les EHPAD**. Cette offre est complétée par **2 accueils de jour** hors EHPAD (à Blois et Vineuil), qui regroupent **28 places**. Le Centre hospitalier de **Vendôme** dispose également d'une **plateforme de répit**. La mise en place d'activités adaptées dans ces structures permet aussi de préserver les capacités des personnes malades.

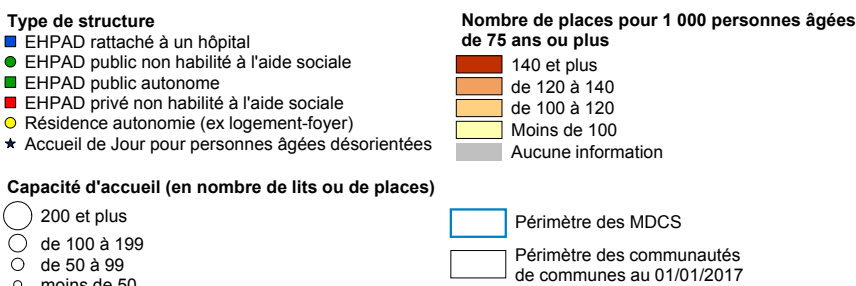
▲ Notons pour les personnes autonomes, le développement de nouvelles **résidences services seniors** en Loir-et-Cher : **7 structures** (dont 3 à Blois) proposent **plus de 430 logements**.

Taux d'équipement en places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 1/1/2016



D'après sources : Statiss (DREES, FINESS ; INSEE, estimations de population)

Établissements d'accueil pour personnes âgées en 2017 capacité et nombre de places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus (hors USLD et hors résidences service)



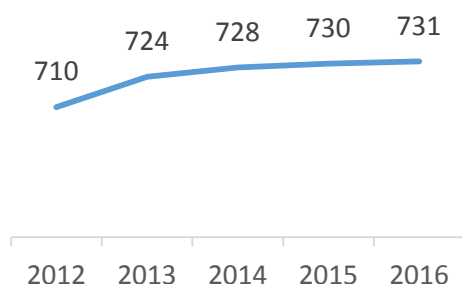
D'après sources : Conseil départemental - INSEE (RP 2014).

Les **Résidences services seniors**, proposées par des promoteurs privés, s'adressent aux personnes âgées autonomes et plutôt aisées. Il s'agit le plus souvent d'appartements groupés autour de services à la carte (blanchisserie, restauration, ménage, personnel de garde 24 h/24...), implantés à proximité de commerces, services et espaces verts. Ces résidences ne sont pas des établissements médico-sociaux autorisés par le Président du Conseil départemental.

■ Les établissements accueillent des personnes de plus en plus dépendantes

Le GIR moyen pondéré, qui permet de mesurer le **niveau de perte d'autonomie des résidents** en établissement, n'augmente que très légèrement depuis 2 ans mais est **sensiblement plus élevé qu'en 2012** (731 en 2016 ; 737 en 2017 contre 710 en 2012). Il était de 699 début 2015 en France selon les derniers éléments connus.

Évolution du Gir Moyen Pondéré (GMP) en Loir-et-Cher depuis 2012



D'après source : Conseil départemental.

Qu'est ce que le GIR moyen Pondéré (GMP) ?

Le GIR moyen pondéré (GMP) pour un établissement est égal au total des points GIR de ses résidents rapporté au nombre total de ses résidents.

Plus le niveau de dépendance des résidents est important, plus le GMP de l'établissement est élevé.

ViaTrajectoire

ViaTrajectoire est un service public, gratuit et sécurisé, qui propose, via une plateforme Internet, une aide à l'orientation personnalisée en structures médico-sociales (établissement d'hébergement, par exemple) ou sanitaires. Les particuliers peuvent ainsi disposer d'informations sur les différentes institutions d'accueil, leurs caractéristiques, mais aussi de déposer et suivre en ligne une demande d'admission en EHPAD.

Y sont accessibles les structures d'hébergement pour personnes âgées, les unités de soins de longue durée, les services de soins de suite et de réadaptation, les unités de soins palliatifs, l'hospitalisation à domicile, etc.

■ L'accueil familial : un dispositif accessible aux personnes en perte d'autonomie, majoritairement utilisé par les personnes handicapées

▲ En 2016, on compte **69 accueillants familiaux** agréés contre 59 trois ans plus tôt.

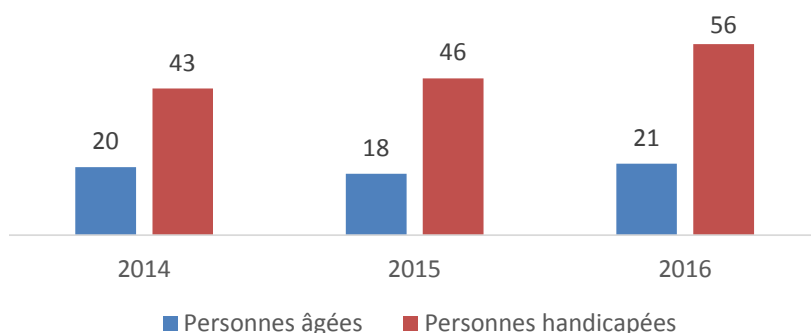
▲ Le nombre d'accueils permanents de **personnes âgées** est stable sur cette période (**21 en 2016**) alors qu'il augmente régulièrement pour les **personnes en situation de handicap** (**56 en 2016, + 30 % en 3 ans**).

▲ Parmi ces dernières, les **personnes handicapées vieillissantes** (de plus de 50 ans) sont très largement majoritaires : elles en représentent plus des deux tiers.

L'accueil familial destiné aux personnes handicapées ou âgées consiste, pour un particulier, à accueillir à son domicile de 1 à 3 personnes qui le rémunèrent à cet effet. Ce dispositif offre une véritable **alternative entre le domicile** où la personne peut se trouver isolée **et la vie en établissement** qui constitue un accueil collectif ne correspondant pas aux aspirations de tous.

Le Conseil départemental tient un rôle important dans le suivi de ce dispositif puisqu'il délivre l'agrément aux accueillants familiaux, assure leur formation, contrôle les conditions d'accueil et le suivi médico-social des personnes accueillies.

Nombre de personnes âgées ou handicapées en accueil familial hébergées à titre permanent en 2016



D'après source : Conseil Départemental

Pour en savoir plus :
www.vivreautonome41.fr

VI - L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

■ Hausse sensible des demandes déposées auprès de la MDPH pour les enfants et des décisions prises pour les adultes

▲ **24 659 demandes** ont été déposées en 2016 auprès de la MDPH, dont **4 546** pour la mission enfance, en hausse de **12 % en 1 an**, de 109 % en 10 ans. Il s'agit de premières demandes dans 4 cas sur 10, de demandes de renouvellement ou de révision de droits dans 6 cas sur 10. Les demandes décisionnées (4 183 en 2016) sont plutôt stables.

▲ Les évolutions sont inversées pour les **adultes** : baisse de 2 % des demandes déposées (20113 en 2016) et hausse de 41 % des **décisions prises (24 729)**. Les décisions étaient en net retrait en 2015 en raison de la dématérialisation des dossiers des adultes. Pour les enfants, ce travail a été amorcé en 2016.

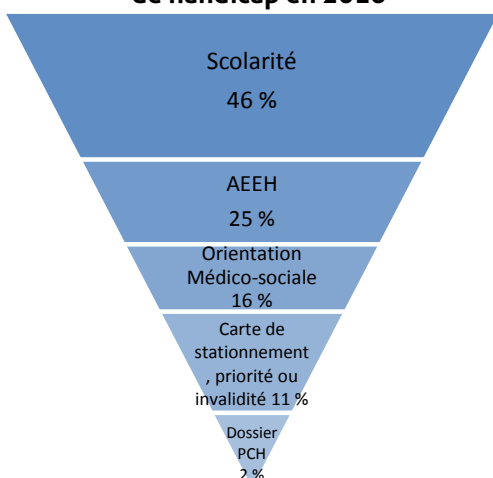


✓ Qu'est ce que La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ?

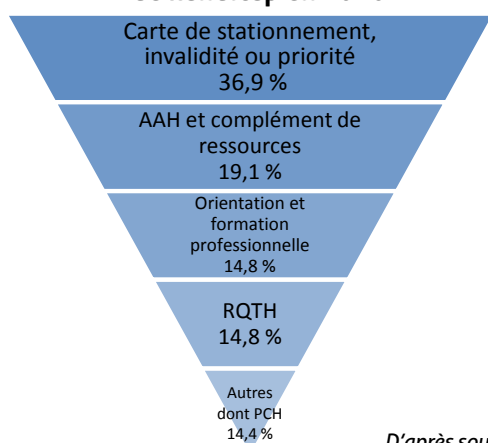
La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans le département du Loir-et-Cher.

Elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

Répartition des 4 546 demandes déposées concernant des enfants en situation de handicap en 2016

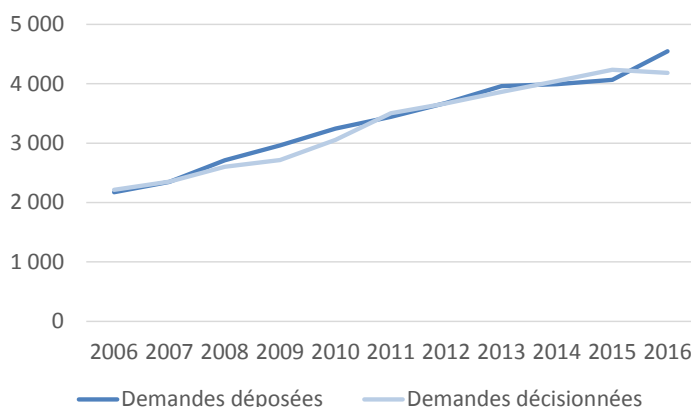


Répartition des 20 113 demandes déposées concernant des adultes en situation de handicap en 2016



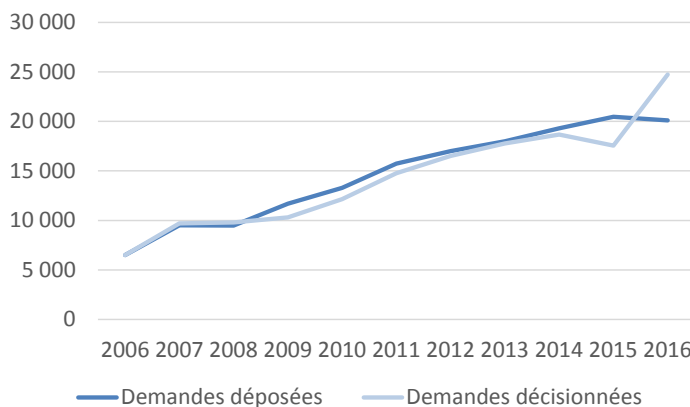
D'après source : MDPH de Loir-et-Cher

Nombre de demandes déposées et décisionnées concernant des enfants en situation de handicap entre 2006 et 2016



D'après source : MDPH de Loir-et-Cher

Nombre de demandes déposées et décisionnées concernant des adultes en situation de handicap entre 2006 et 2016



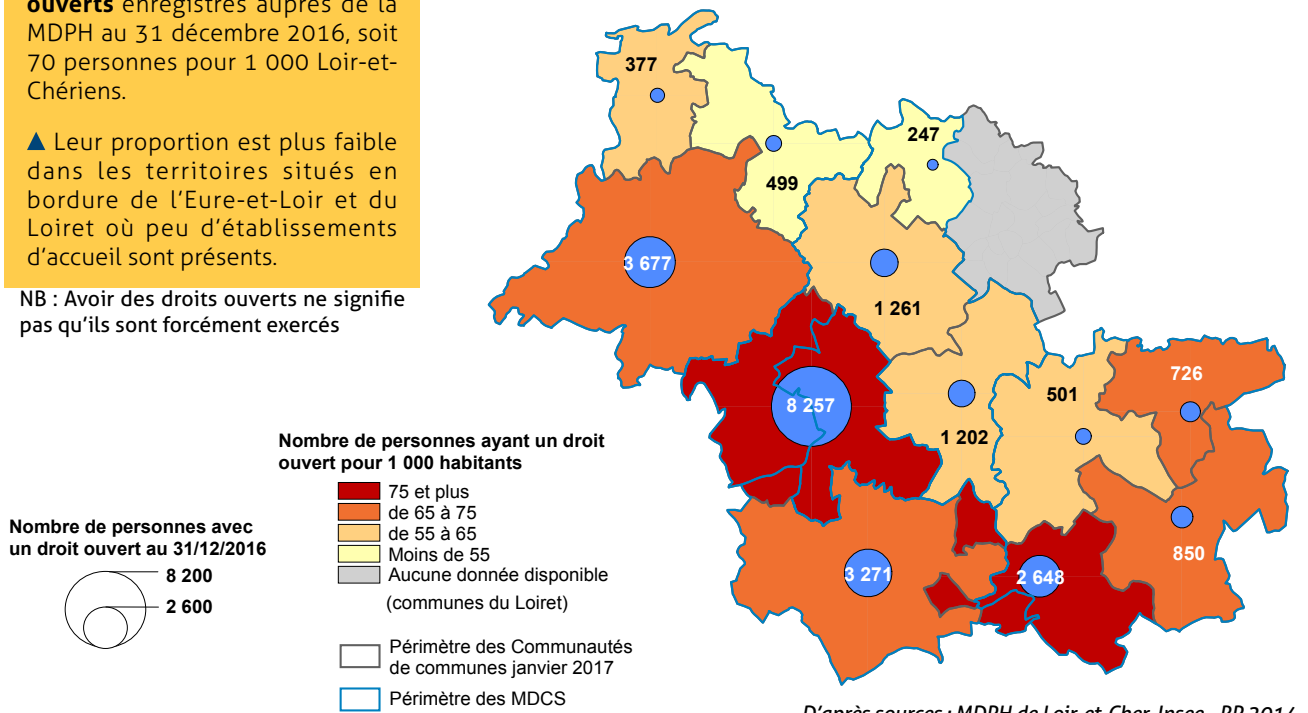
D'après source : MDPH de Loir-et-Cher

▲ Tous dispositifs confondus, **23 750 personnes ont des droits ouverts** enregistrés auprès de la MDPH au 31 décembre 2016, soit 70 personnes pour 1 000 Loir-et-Chériens.

▲ Leur proportion est plus faible dans les territoires situés en bordure de l'Eure-et-Loir et du Loiret où peu d'établissements d'accueil sont présents.

NB : Avoir des droits ouverts ne signifie pas qu'ils sont forcément exercés

Nombre de personnes ayant des droits ouverts auprès de la MDPH au 31/12/2016 et ratio pour 1 000 habitants

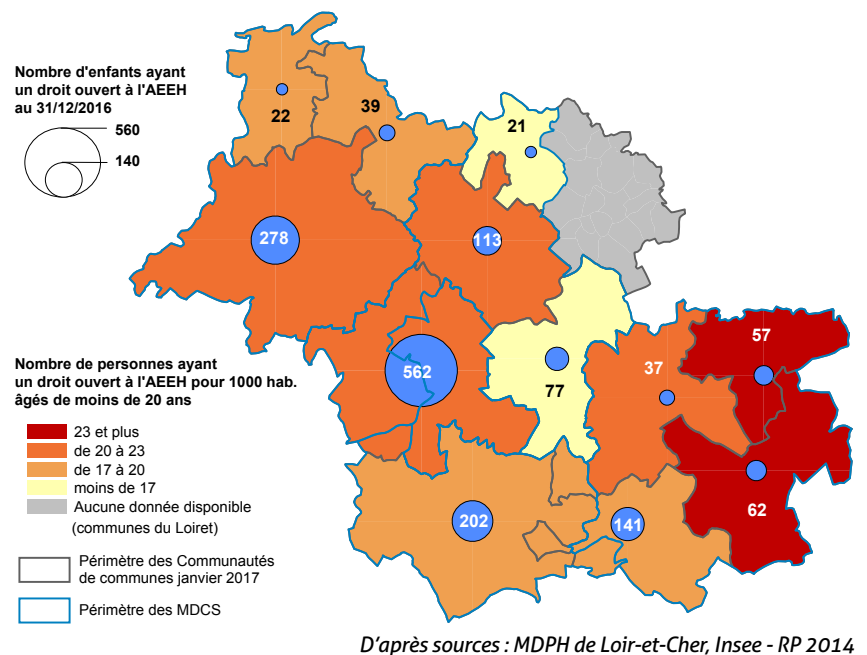


■ Hausse du nombre de bénéficiaires de l'AAEH (Allocation d'éducation enfant handicapé) pour la deuxième année consécutive

Nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'AAEH au 31/12/2016 et ratio pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans

▲ **1 635** enfants ou jeunes de moins de 20 ans ont un **droit ouvert à l'AAEH** fin 2016.

▲ 1 297 ont perçu l'allocation en provenance de la CAF, en **augmentation de 6 % sur un an.**



■ Une proportion d'allocataires de l'AAH proche de la moyenne nationale

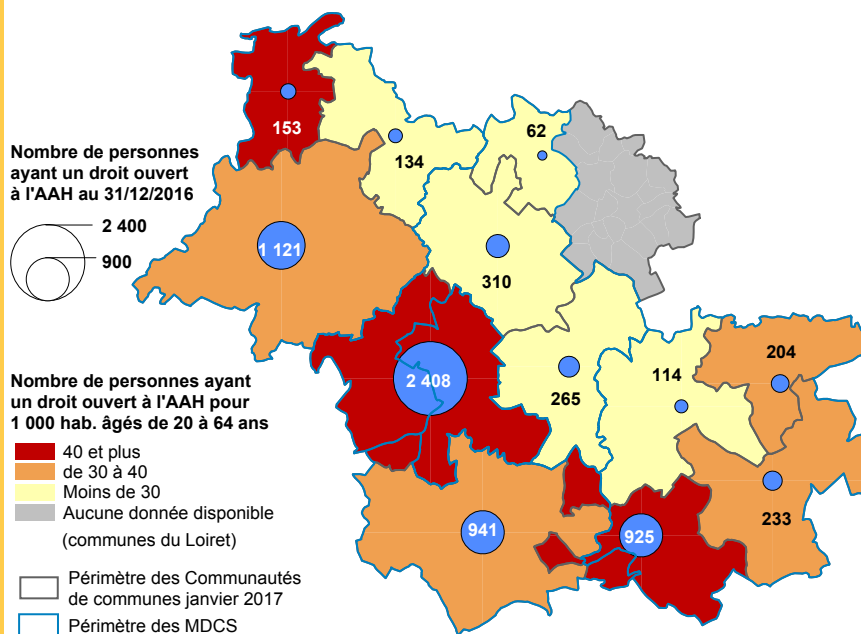
▲ **5 436** personnes perçoivent l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** fin 2016 (auprès de la CAF ou de la MSA), soit 30 allocataires pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans. Les données ne sont pas encore disponibles au niveau national mais le Loir-et-Cher se plaçait au 37^e rang des départements de métropole fin 2015.

▲ Le **nombre d'allocataires augmente** de façon significative (**+ 6,3 % en 2016, 900 bénéficiaires supplémentaires en 3 ans**). Au cours de la période 2010-2015 cette hausse (+ 27 %) était très **supérieure à celle observée pour la métropole** (+16%).

▲ Le nombre de personnes ayant un **droit ouvert à l'AAH** auprès de la MDPH est supérieur à celui des allocataires (**6 945 au 31/12/2016**). Certaines personnes en effet ne remplissent pas les conditions administratives pour le versement de l'allocation (personnes en emploi par exemple).

▲ **La moitié** d'entre elles est **âgée de 50 ans et plus**.

Nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'AAH au 31/12/2016 et ratio pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans



D'après sources : MDPH de Loir-et-Cher, Insee - RP 2014

■ Les personnes handicapées et l'emploi

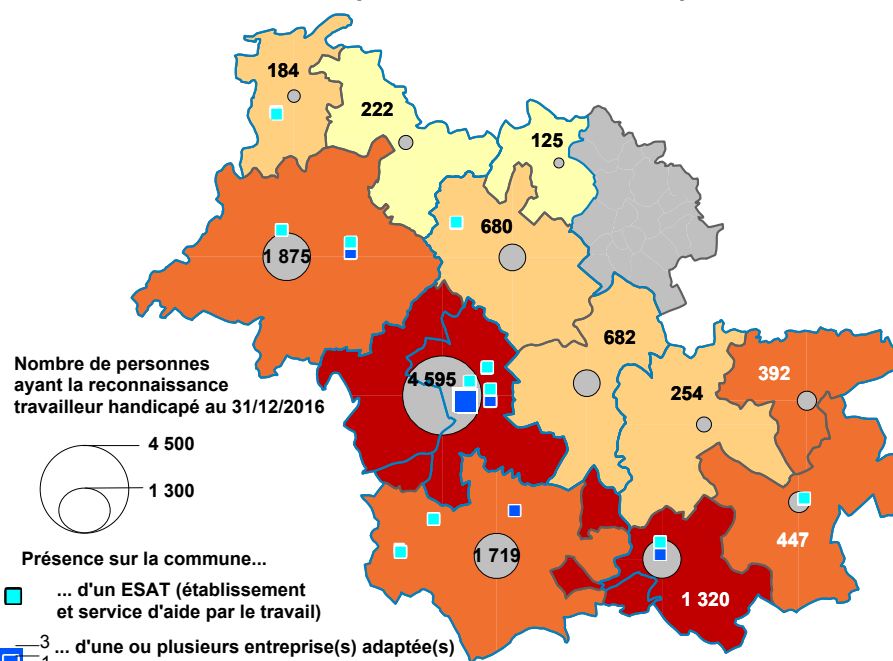
▲ **12 606** personnes sont reconnues **travailleurs handicapés (RQTH)** fin 2016. Près d'un sur 2 a 50 ans ou plus. La plupart d'entre eux travaille ou est en recherche d'emploi en milieu ordinaire.

▲ **7 entreprises adaptées et 11 ESAT** (établissements et services d'aide par le travail) sont répartis sur le territoire départemental.

▲ Les **ESAT regroupent près de 600 places** de travail, soit 3,8 places pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans (3,9 en région ; 3,6 en métropole).

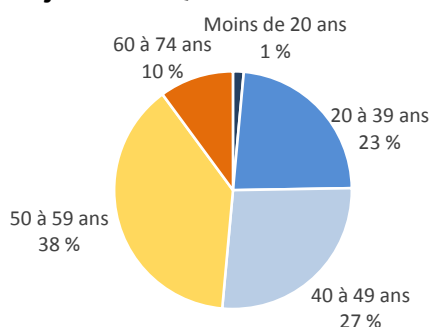
▲ Notons la présence à Vouzon d'un centre de pré-orientation et de réorientation professionnelle.

Nombre de personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé au 31/12/2016 et ratio pour 1 000 actifs



D'après sources : MDPH de Loir-et-Cher, Insee - RP 2014

Répartition par âge des personnes ayant une RQTH au 31/12/2016



D'après source : MDPH de Loir-et-Cher

Plus de 8 300 bénéficiaires de la carte européenne de stationnement



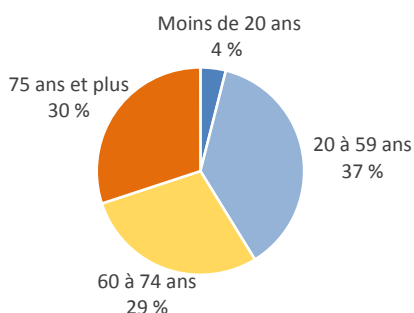
La carte mobilité inclusion (CMI)

Elle **remplace** progressivement **les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement** qui ont été délivrées jusqu'au 1er juillet 2017 et demeurent valables jusqu'à leur date d'expiration ou jusqu'au 31/12/2026. Elle a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Accordée sous conditions, elle permet de bénéficier de certains droits notamment dans les transports.

▲ **330 enfants et 7 983 adultes** disposent d'un droit ouvert pour une **carte de stationnement**.

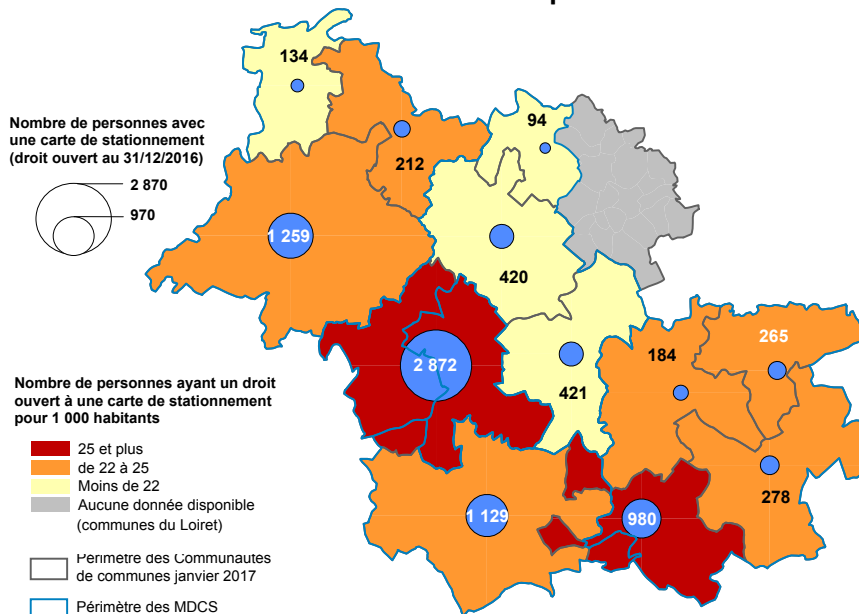
▲ Près de **60 %** d'entre eux **ont 60 ans ou plus**

Répartition par âge des bénéficiaires d'une carte de stationnement fin 2016



D'après source : MDPH de Loir-et-Cher

Nombre de personnes ayant un droit ouvert à une carte de stationnement au 31/12/2016 et ratio pour 1 000 habitants

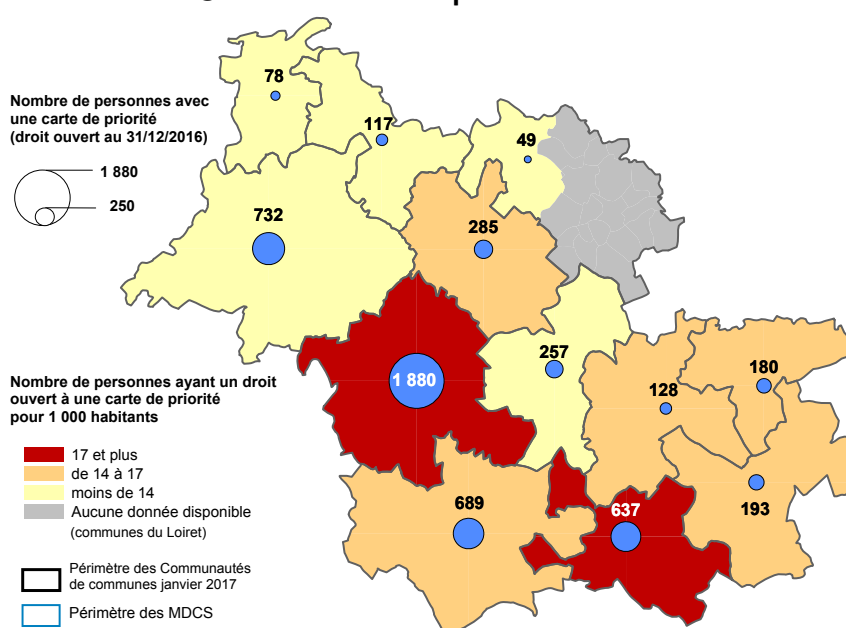


D'après sources : MDPH de Loir-et-Cher, Insee - RP 2014

5 250 bénéficiaires de la carte de priorité

La carte de priorité permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, les établissements et manifestations accueillant du public ou les files d'attente.

Nombre de personnes ayant un droit ouvert à une carte de priorité au 31/12/2016 et ratio pour 1 000 habitants

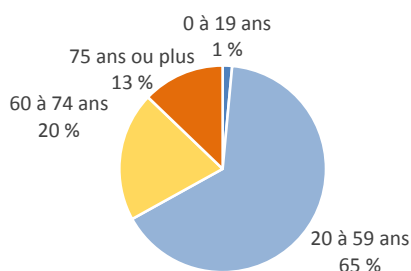


D'après sources : MDPH de Loir-et-Cher, Insee - RP 2014

▲ La carte de priorité est essentiellement attribuée aux adultes, la majorité ayant entre 20 et 59 ans.

▲ 65 enfants la détiennent fin 2016.

Répartition par âge des bénéficiaires d'une carte de priorité fin 2016



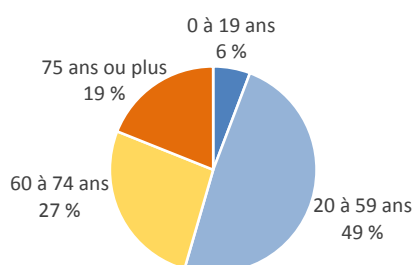
D'après source : MDPH de Loir-et-Cher,

■ Plus de 6 600 bénéficiaires de la carte d'invalidité

La carte d'invalidité est destinée aux personnes ayant un taux d'incapacité supérieur à 80 %. Elle ouvre les mêmes droits que la carte de priorité et des avantages fiscaux.

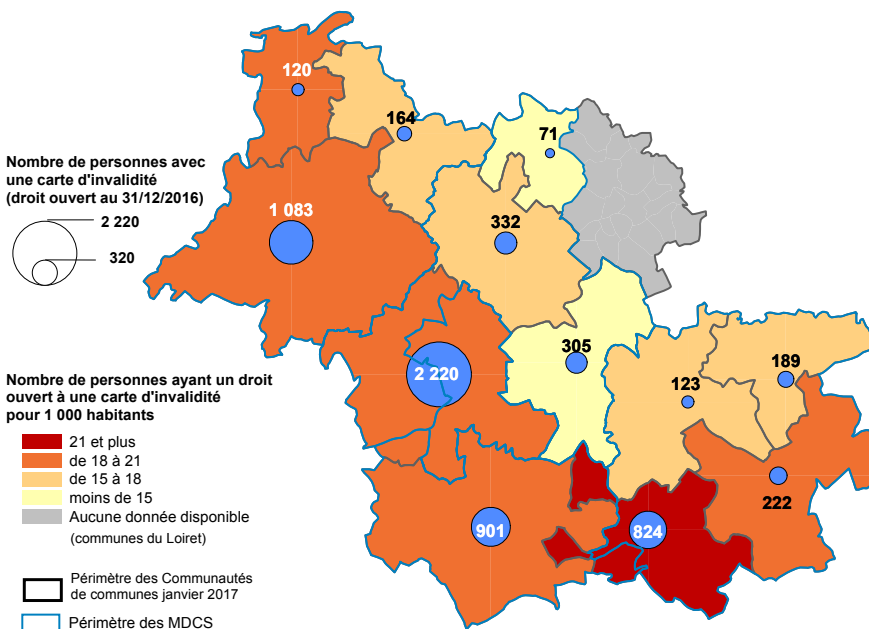
- ▲ La carte d'invalidité est **majoritairement** détenue par des **personnes de moins de 60 ans**, parmi lesquels on recense 335 enfants.
- ▲ **36 %** des bénéficiaires ont une mention «**besoin d'accompagnement**».

Répartition par âge des bénéficiaires d'une carte d'invalidité fin 2016



D'après source : MDPH de Loir-et-Cher,

Nombre de personnes ayant un droit ouvert à une carte d'invalidité au 31/12/2016 et ratio pour 1 000 habitants



D'après sources : MDPH de Loir-et-Cher, Insee - RP 2014

■ La hausse du nombre de bénéficiaires de la PCH (domicile et établissement confondus) se poursuit

La **prestation** de compensation du handicap (PCH) versée par le département, s'adresse aux personnes handicapées de moins de 60 ans (la limite d'âge pouvant être repoussée dans certaines situations). Elle est versée **sous conditions de ressources** et a vocation à couvrir les différents domaines qui concourent à l'autonomie de la personne (**aide humaine, aides techniques, aménagement de logement et de véhicule**, etc.). Il est possible de bénéficier de cette **allocation à domicile ou en établissement**.

Le suivi, l'accompagnement à la **mise en œuvre du plan de compensation** sont du ressort de l'équipe médico-sociale de la MDPH composée de médecins, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, etc.

La PCH remplace l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)**. Les bénéficiaires font cependant peu valoir leur droit d'option pour la PCH à l'échéance de leur droit à l'ACTP.

Pour les enfants, il existe également un droit d'option entre la PCH et un complément d'AEEH.

▲ Le nombre de **bénéficiaires de l'ACTP (266 droits ouverts fin 2016)** se réduit progressivement. Depuis 2006, seules les personnes déjà bénéficiaires peuvent renouveler leurs droits, la PCH étant vouée à lui succéder.

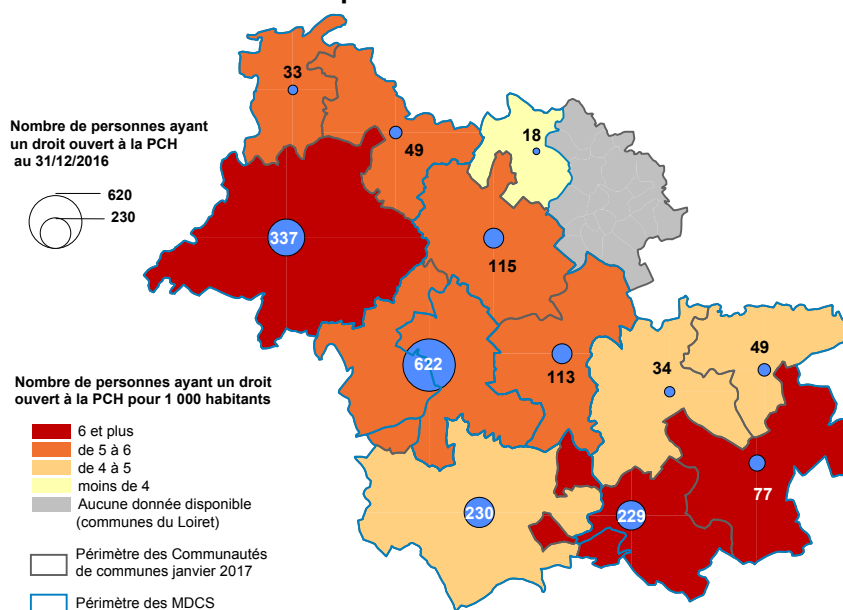
▲ Le **nombre de bénéficiaires de la PCH progresse régulièrement** depuis sa mise en place : **1 926 personnes** ont des droits ouverts à cette allocation **fin 2016**.

▲ Les bénéficiaires de ces deux prestations sont **proportionnellement plus nombreux dans le département** (6,1 pour 1 000 habitants de moins de 60 ans) **qu'en moyenne métropolitaine** (5,0 ‰ selon données DREES fin 2015).

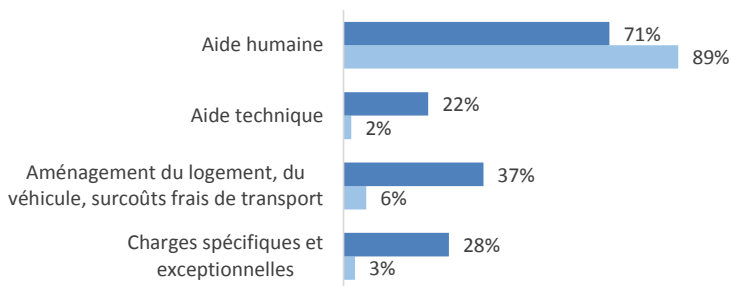
▲ 93 % des bénéficiaires sont des adultes qui vivent à domicile dans 8 cas sur 10. Les enfants ayant des droits ouverts à la PCH résident quasi exclusivement à domicile.

▲ Une même personne peut bénéficier d'une aide de la PCH pour différents types d'aide. **71 % d'entre elles ont un droit ouvert pour une aide humaine, qui représente 89 % du budget total consacré à la PCH.**

Nombre de personnes ayant un droit ouvert au titre de la PCH en 2016 et ratio pour 1 000 habitants



Proportion de personnes ayant un droit ouvert à la PCH en 2016 selon la nature de l'aide leur ouvrant des droits (plusieurs aides possibles) et répartition des dépenses par type d'aide



selon la nature de l'aide en 2016

■ Part des personnes ayant des droits ouverts à la PCH
■ Part des dépenses

D'après source : MDPH de Loir-et-Cher,

■ Des services pour favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées

▲ 40 personnes handicapées ont bénéficié de l'aide ménagère accordée par le Conseil départemental en 2016 (soit une baisse de 47 % par rapport à 2013).

▲ **61 places de SSIAD** (Services de soins infirmiers à domicile) réparties sur tout le territoire départemental sont dédiées à ce public (cf. p 65).

▲ La capacité d'**accueil familial** a été **renforcée** en 2016 (17 places supplémentaires). **56 adultes handicapés** y ont été **accueillis** de façon permanente et **23 à titre temporaire**.

La plupart des services d'aide et d'accompagnement destinés à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile s'adressent également aux personnes en situation de handicap (SAAD, SSIAD, etc.). C'est aussi le cas des dispositifs mis en place pour développer une offre de logements adaptés (cf. p. 62 à 66).

L'**accueil familial** est ainsi ouvert aux personnes âgées (cf. p 71) mais s'adresse traditionnellement en majorité aux personnes handicapées.

Depuis 2014, un effort accru a été porté sur l'**ouverture de ce dispositif aux personnes handicapées vieillissantes**. Cet objectif recoupe celui du Département de réduire le nombre de jeunes adultes sous « amendement Creton » maintenus à ce titre au sein d'établissements pour enfants, faute de place dans des structures pour adultes. Le Conseil départemental entend, en effet, positionner ces jeunes adultes prioritairement sur les places que libèrent les personnes handicapées vieillissantes intégrant une famille d'accueil.

▲ **332 places** de service d'accompagnement **autorisées** en Loir-et-Cher **dont** :

- **85 dans les 3 SAMSAH** (40 pour les personnes en souffrance psychique réparties entre Blois, l'antenne de Romorantin et, depuis fin 2015, Vendôme et 45 places pour des personnes avec déficience motrice, troubles associés et cérébro-lésées).

- **247 places dans les 12 SAVS** (dont 132 pour tous types de déficience).

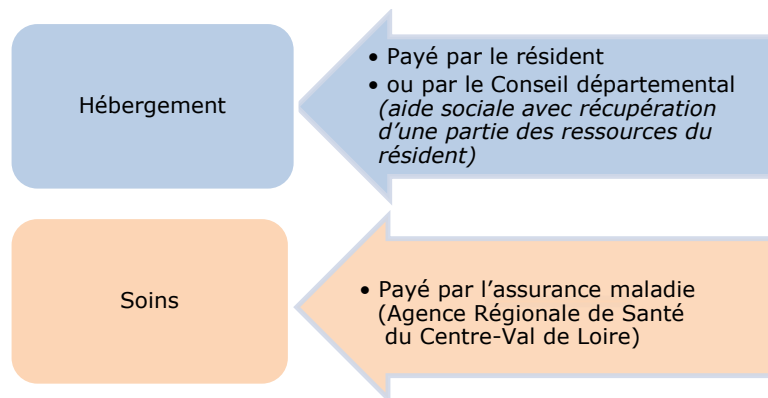
▲ Avec 2,2 places en moyenne pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, le Loir-et-Cher se classe au **25^e rang de métropole**.

Les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (**SAMSAH**) ont pour vocation de contribuer à la **réalisation du projet de vie** de personnes adultes handicapées par un **accompagnement adapté en vue de leur maintien à domicile**.

■ Une prise en charge en établissement relevant de 2 types de prestations

Sur ses champs de compétence en matière d'hébergement des personnes handicapées, le Conseil départemental assure les missions de :

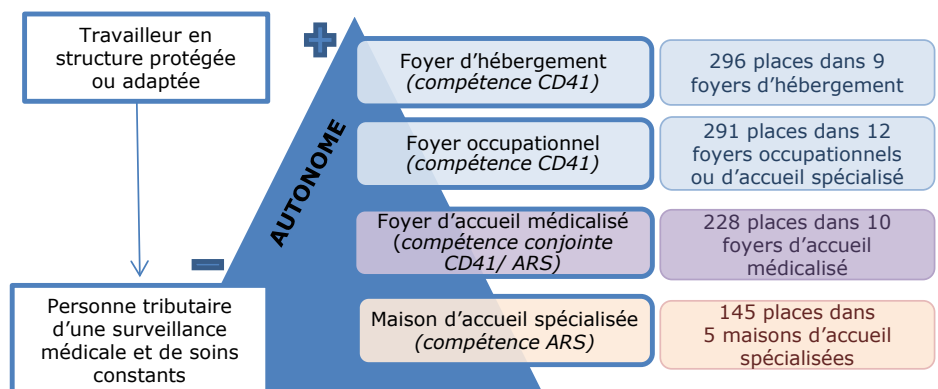
- Définir la tarification des établissements d'hébergement pour personnes adultes handicapées,
- Contrôler et analyser des budgets annuels,
- Autoriser de nouvelles places dans le département : accueil de jour, hébergement temporaire, etc.
- Contrôler la mise en place d'une démarche qualité dans chaque établissement à travers des évaluations internes ou externes.



■ Une offre diversifiée d'hébergement pour adultes en situation de handicap

▲ Le Loir-et-Cher enregistre le meilleur taux d'équipement en places d'accueil médicalisé de la région, au 9^e rang de métropole (1,7 places installées fin 2015 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans, contre 1,1 pour la région et 0,8 en métropole). Ce taux relativement élevé est lié à la présence de **plusieurs établissements ayant un « recrutement » régional ou national** (Le Foyer Jean-Muriel à Lunay, l'Hospitalet à Montoire-sur-le-Loir ou le Clair logis à Oucques-la-Nouvelle).

947 places pour adultes en situation de handicap fin 2017 (y. c. accueil de jour et accueil temporaire)



Institution qui a la compétence :

Conseil départemental

Conseil départemental et Agence régionale de santé

Agence régionale de santé

▲ Le Loir-et-Cher se positionne également **dans la moyenne** pour la plupart des autres types d'équipement: **37^e rang pour les foyers de vie, 45^e pour les Maisons d'accueil spécialisé.**

▲ **En moyenne, le taux d'occupation** s'élève pour les établissements à **94,5 % en 2016** et atteint 100% pour les services d'accueil familial spécialisé.

▲ Les foyers d'hébergement ont accueilli 261 bénéficiaires admis à l'aide sociale en 2016 (254 l'année précédente) ; les foyers occupationnels et foyers d'accueil médicalisé en ont pris en charge 350 au titre de l'aide sociale (contre 375 en 2015).

▲ 55 personnes handicapées bénéficiant d'un accueil de jour sont admises à l'aide sociale en 2016, chiffre stable par rapport à 2015.

▲ Le département conforte encore son offre : **2 places d'accueil de jour en foyer occupationnel** ont été installées à **Rilly-sur-Loire** en 2016. En octobre 2017, l'Aidaphi a ouvert, à Vineuil, 8 places d'hébergement permanent et 2 places d'hébergement temporaire pour personnes atteintes de troubles du spectre autistique en foyer d'accueil médicalisé.

▲ Parallèlement, un effort particulier pour prendre en compte le **vieillesse des personnes handicapées** a été inscrit dans le Schéma de l'autonomie avec une planification d'ouverture de 35 places de foyer de vie et 15 places de foyer d'accueil médicalisé (compétence conjointe avec l'ARS).

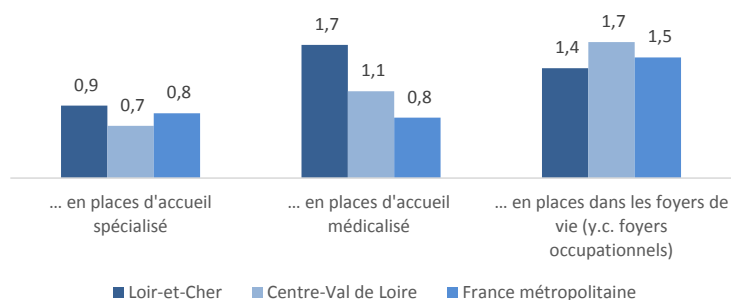
- 14 places existantes ont été dédiées à des personnes handicapées vieillissantes au sein des foyers occupationnels,

- 5 places de foyer d'accueil médicalisé se sont ouvertes à Vendôme au 1er juin 2016,

- 10 places de foyer occupationnel supplémentaires ont été créées à Vendôme en octobre 2017.

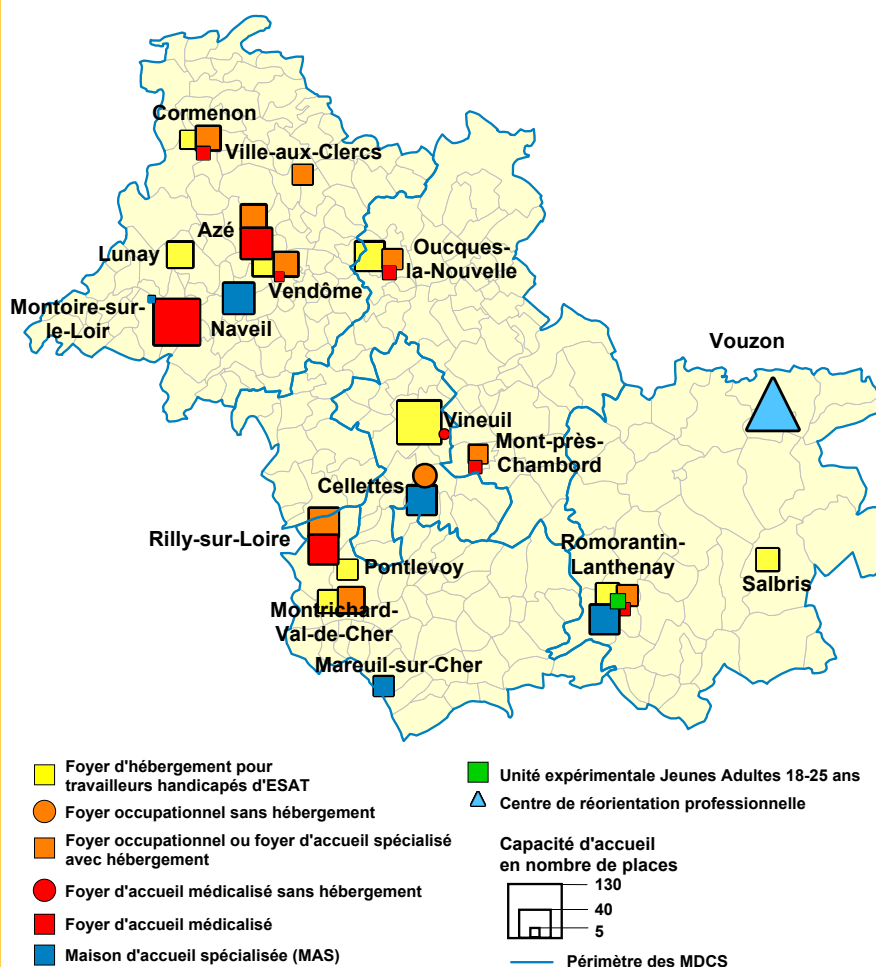
Taux d'équipement en établissements d'hébergement pour adultes handicapés au 31/12/2015

Taux d'équipement (en nombre de places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)...



D'après source : DRESS (Statiss)

Les établissements pour adultes handicapés en 2017



D'après source : Conseil départemental

Les **foyers d'hébergement** assurent l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée en établissements et services d'aide par le travail.

Les **foyers occupationnels ou foyers de vie** accueillent des personnes adultes handicapées dont le handicap ne leur permet plus ou pas de travailler mais dont l'autonomie est suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes. Les personnes accueillies en **foyer d'accueil médicalisé** nécessitent de plus une médicalisation.

Le **service d'accueil de jour** offre un accompagnement en journée aux adultes handicapés afin de **développer ou maintenir leurs acquis, leur autonomie et faciliter ou préserver leur intégration sociale.**

■ L'accueil des personnes handicapées en EHPAD

▲ En 2016, **42 bénéficiaires de moins de 60 ans et 117 bénéficiaires de plus de 60 ans** en situation de handicap sont **admis en EHPAD au titre de l'aide sociale**.

Avec l'allongement de la durée de vie des personnes handicapées, qui s'accompagne le plus souvent d'une perte d'autonomie importante, les foyers d'hébergement ou foyers occupationnels ne sont plus adaptés.

■ Un taux d'équipement dans les établissements pour enfants handicapés proche de la moyenne nationale

▲ Les 9 instituts médico-éducatifs (IME) ou structures apparentées (y.c. le Jardin d'enfants spécialisé «Hors les murs») offrent **plus de 430 places d'accueil** et les 3 ITEP et le SARIA d'Herbault (Service d'alternative à la rupture institutionnelle pour adolescents) en regroupent **146**.

▲ **251 places** sont ouvertes dans les 10 **SESSAD** du département.

▲ Le **taux d'équipement global** en établissements d'hébergement (y.c. l'accueil de jour) en Loir-et-Cher est **un peu supérieur au taux de métropole** (7,1 places pour 1000 habitants de moins de 20 ans contre 6,5). C'est également le cas pour les places en SESSAD (taux de 3,5 ‰ contre 3,1 en métropole).

Un **institut médico-éducatif (IME)** est un établissement qui assure une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants handicapés (déficiences intellectuelles, troubles du comportement, polyhandicap, etc.).

Un **institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)** accueille des enfants ou adolescents dont les troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

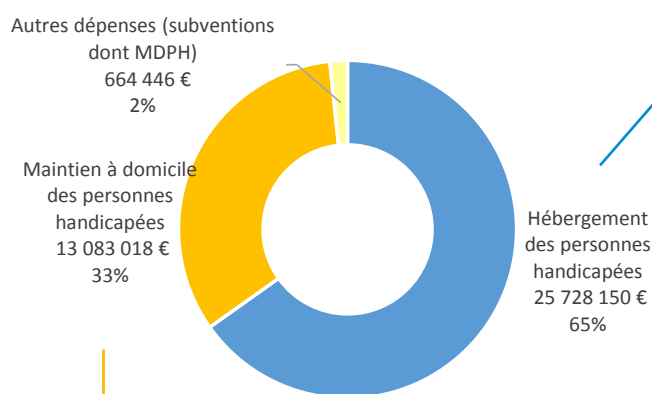
Le Loir-et-Cher ne dispose **pas d'établissement** médico-social permettant de prendre en charge des enfants avec un handicapé moteur ou sensoriel.

Les **services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)** constituent un mode d'intervention ambulatoire destinée à répondre aux besoins et attentes d'enfants et adolescents en situation de handicap sur le lieu de leur scolarisation ou à leur domicile.

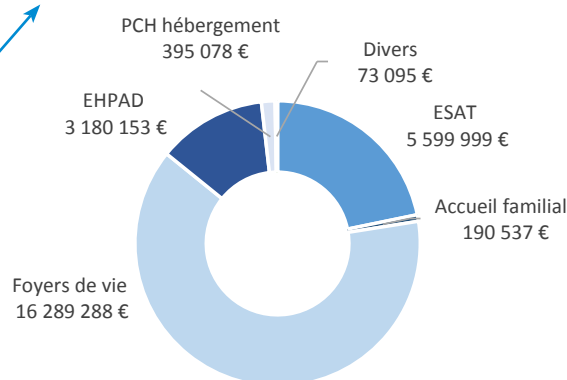
Ces différentes structures relèvent de la **compétence de l'ARS**.

■ Hausse de 1,9 % des dépenses de fonctionnement du Conseil départemental en faveur des personnes handicapées en 2016

39 475 614 € de dépenses du Conseil départemental pour l'accompagnement des personnes handicapées en 2016...



... dont 25 728 150 € pour l'hébergement



... dont 9 022 184 € pour la PCH à domicile

Pour en savoir plus :

- www.vivreautonome41.fr
- **Schéma autonomie 2014-2018** : <http://www.le-loir-et-cher.fr/services-en-ligne/etre-accompagne/vivre-autonome-41-personnes-agees-handicapees/schema-de-lautonomie/>



SANTÉ

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Des indicateurs de santé plutôt favorables dans l'ensemble mais un taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) sensiblement plus élevé qu'en région ou en métropole.
- La mortalité par suicide, longtemps très prégnante dans le département, recule.
- Le Conseil départemental gère les 3 Centres de lutte anti-tuberculeuse (CLAT) dont l'activité se situe à un niveau élevé en 2016. Le volume de consultations a fortement augmenté (+ 24 % en 1 an).
- Des adaptations du service ont dû être envisagées en raison de l'arrivée de nouveaux migrants d'une part, et d'une modification vaccinale au plan national d'autre part.
- Les actions de prévention et de promotion de la santé, réalisées par le service de PPMI (prévention et protection maternelle et infantile), sont présentées dans la partie «Enfance - Famille».
- Comme tous les départements de la région, excepté l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher souffre d'un déficit de professionnels de santé dans de nombreuses disciplines. Il se place ainsi, en 2016, au 74^e rang des 96 de métropole pour sa densité de médecins généralistes et figure dans le dernier quart pour plusieurs professions (et en particulier au 87^e pour les kinésithérapeutes, 77^e pour les chirurgiens-dentistes ou 74^e pour les orthophonistes).
- Le maillage territorial demeure toutefois assez équilibré, la quasi totalité des habitants résidant à moins de 10 minutes en voiture des professionnels de 1^{er} recours.
- La majorité du territoire loir-et-chérien présente des difficultés (faible densité de professionnels, niveau d'activité élevé, âge des professionnels, etc.) cumulées dans certains secteurs géographiques à la présence d'une population plus fragile (population âgée, en difficulté économique et sociale ou présentant des indicateurs de santé moins favorables). C'est notamment le cas d'une partie de la Sologne et du Perche.
- Sous l'impulsion des professionnels, mais aussi des élus locaux, des structures d'exercice regroupé se développent sur l'ensemble du département. Elles peuvent bénéficier de l'appui des institutionnels (ARS, Conseil départemental, CPAM notamment).
- Quelque soit la forme qu'elles revêtent (maisons de santé pluridisciplinaires, pôles de santé, centres de santé, etc.), ces structures permettent le plus souvent de maintenir une offre de soins de 1^{er} recours et d'accueillir des stagiaires en médecine générale. Elles favorisent également la mise en place de consultations de spécialistes dans des communes de taille plus modeste et devraient faciliter le déploiement de la télémédecine et de pratiques avancées (transferts de compétences entre professionnels).

I - L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION : DES INDICATEURS PLUTÔT FAVORABLES

■ Une surmortalité prématurée plus élevée dans le département

Les indicateurs de santé paraissent assez favorables dans l'ensemble :

▲ **L'espérance de vie** à la naissance est **proche de celle de la métropole** (79,3 ans pour les hommes, 85,1 pour les femmes en 2016).

▲ Le **taux de mortalité générale** est **inférieur** à ceux de la région et de la France.

▲ La **mortalité prématurée (avant 65 ans)** est par contre **plus importante** en Loir-et-Cher (**68^e rang** des 96 départements de métropole).

▲ La **mortalité par suicide recule sensiblement** par rapport à la décennie précédente et l'écart avec le taux national se resserre (4 points en 2013). Elle demeure toutefois **élevée dans le Perche et dans le secteur de Neung-sur-Beuvron**.

▲ Alors que le **taux d'affections de longue durée (ALD) toutes causes confondues** se situe bien en deçà du taux national (**7^e rang**), les ALD pour **diabète** sont **sur-représentées** (**71^e rang**).

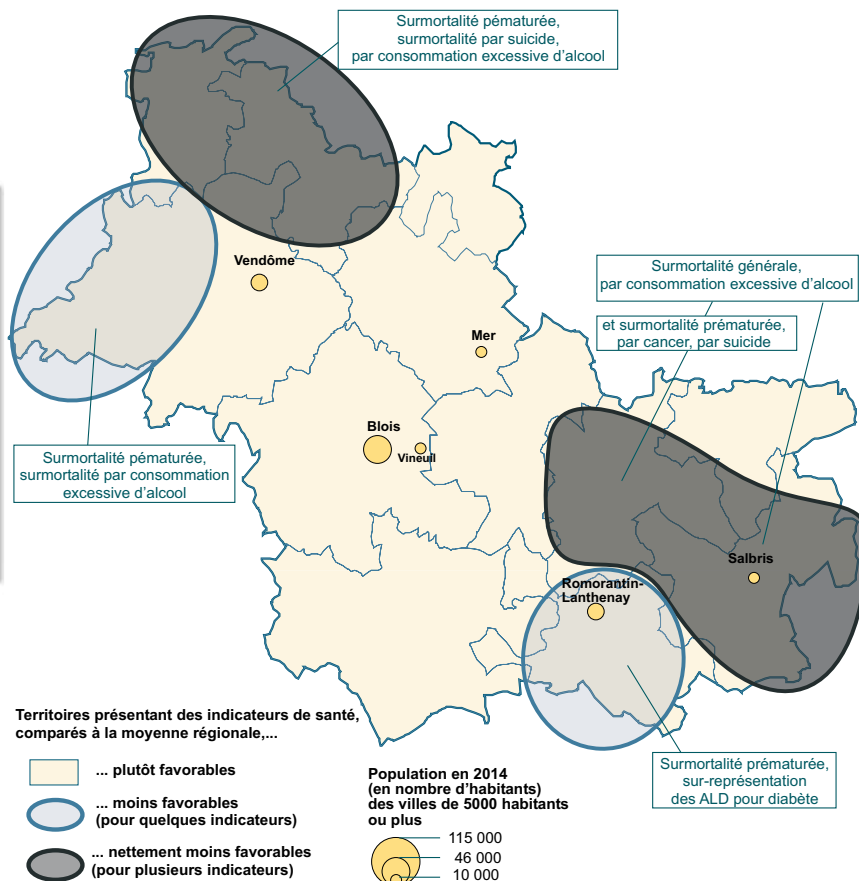
Taux standardisés de mortalité selon les principales causes et admissions en ALD (affection de longue durée)

Taux pour 100 000 habitants en 2013	Loir-et-Cher		Centre-Val de Loire	France métropolitaine
	rang	taux		
Taux de mortalité générale	47 ^e	732	733	734
Taux de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)	68 ^e	196	184	182
Taux de mortalité par cancer	60 ^e	219	220	216
Taux de mortalité par pathologies liées au tabac	31 ^e	110	110	113
Taux de mortalité par consommation excessive d'alcool	69 ^e	29	28	26
Taux de mortalité par suicide	62 ^e	18	17	14
Taux de nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants (en 2013)				
Toutes causes confondues	7 ^e	1 931	2 064	2 174
Pour diabète	71 ^e	383	370	360

 Taux significativement supérieur au taux national

D'après sources : Inserm-CépiDc, Insee (taux de mortalité), Cnamts, CCMSA, CNRSI (ALD)- Exploitation Fnors

Carte de synthèse de l'état de santé de la population



Taux standardisé de mortalité ou de nouvelles admissions en ALD :

Taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence (population France entière au recensement 2006).

L'indicateur est calculé sur la période 2012 à 2014. Le taux a une dimension annuelle : 2013 correspondant à l'année centrale. Les données 2013, provisoires, sont les dernières disponibles.

Principaux indicateurs retenus

Taux de mortalité générale, prématurée, par cancer, par suicide, par pathologies liées au tabac, par consommation excessive d'alcool, nouvelles ALD toutes causes, nouvelles ALD pour diabète de type 1 et 2, patients hospitalisés pour ou avec un diabète de type 2.

Le traitement réalisé par l'ORS porte sur les données de la période 2003 à 2011 pour les taux de mortalité (taux standardisés), 2010 à 2013 pour les ALD, 2011 à 2013 pour les hospitalisations.

Carte établie sur la base des cartes réalisées par l'ORS Centre-Val de Loire dans «Les inégalités sociales et territoriales de santé en Centre-Val de Loire» - édition 2015 - ARS, ORS

II - UN DÉPARTEMENT IMPLIQUÉ

■ Une activité du Centre de Lutte anti-tuberculeuse (CLAT) plus soutenue en 2016

Le Département a conservé l'activité de lutte antituberculeuse, compétence qui s'exerce dans le cadre d'une convention de délégation avec l'État. Celle-ci se répartit sur **3 sites : Blois, Romorantin et Vendôme**. Pour assurer le fonctionnement de ces 3 centres (CLAT) et permettre au Conseil départemental d'accomplir les missions déléguées, les centres hospitaliers de Blois et de Vendôme mettent à disposition des moyens dédiés (personnels, locaux, matériels techniques). Le **site de Blois** est le seul service départemental de **prévention de la tuberculose et des maladies respiratoires**. Un pneumologue assure à la fois les fonctions de Médecin chef du service et de coordonnateur médical des CLAT de Loir-et-Cher. Il a été rejoint, fin 2016, par un médecin également mobilisé sur le champ de la Protection maternelle et infantile. Outre son action de lutte antituberculeuse, ce service consacre un pan de son activité à la surveillance respiratoire en médecine du travail et au sevrage tabagique.

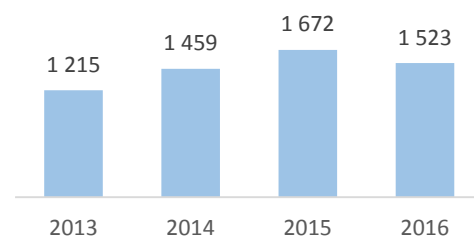
L'activité 2016 a été particulièrement marquée par :

- une **désorganisation vaccinale** au plan national liée à l'indisponibilité de vaccins **BCG** sous la forme classiquement utilisée. Un produit alternatif a été tardivement fourni sans consignes claires d'utilisation. Le service départemental a alors établi et mis en œuvre un nouveau protocole, qui fait aujourd'hui référence. En outre, il a été le premier à reprendre les vaccinations en région Centre-Val de Loire le 22 avril 2016.
- l'**arrivée de migrants** suite au démantèlement de zones de rassemblement type Calais. Ces populations, avec des problématiques spécifiques (gestion de flux important, situations de transit, rapport au temps différent, refus de prise en charge, etc.), ont nécessité une adaptation du service dans son travail de dépistage de la tuberculose et la création de liens avec les nouvelles structures intervenant sur le volet social (Centres d'Accueil et d'Orientation).

▲ Le **nombre de personnes vues** par les CLAT est en recul de 9 % en 2016 après 2 années de forte hausse. Il compte ainsi **25 %** de personnes **supplémentaires par rapport à 2013**.

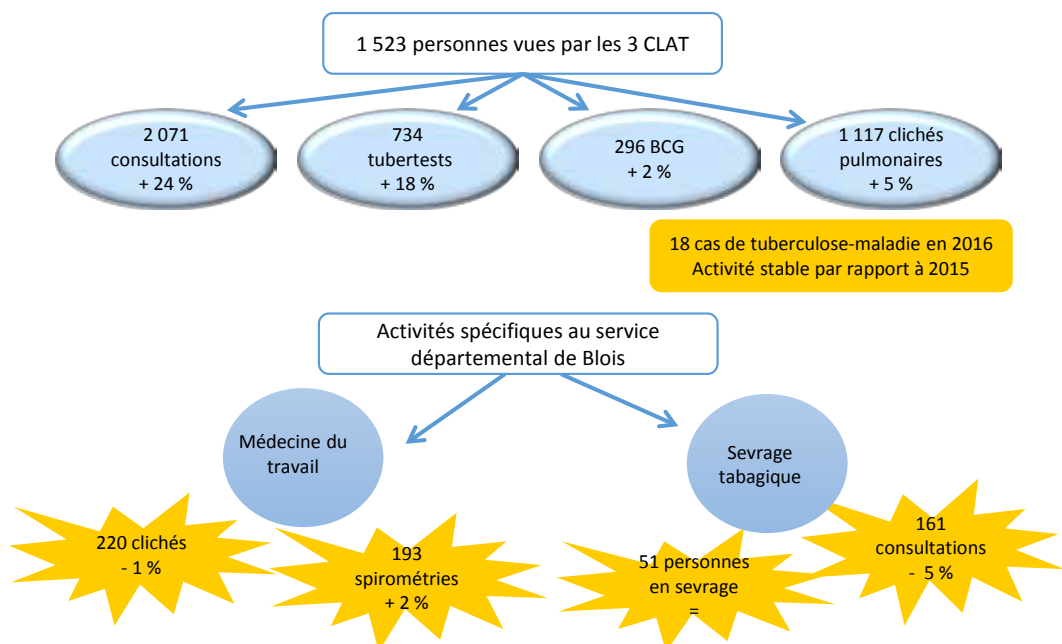
▲ Le **volume global de consultations** s'est accru de **24 %** au cours de l'année **2016**.

Évolution du nombre de personnes vues par les 3 CLAT



D'après source : Conseil départemental de Loir-et-Cher

L'activité des CLAT en 2016 et évolution par rapport à 2015



Voir aussi :
«la Prévention et la protection maternelle et infantile (PPMI)» p. 48, partie Enfance-Famille

III - LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE : UNE PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

■ De faibles densités de professionnels médicaux et para-médicaux...

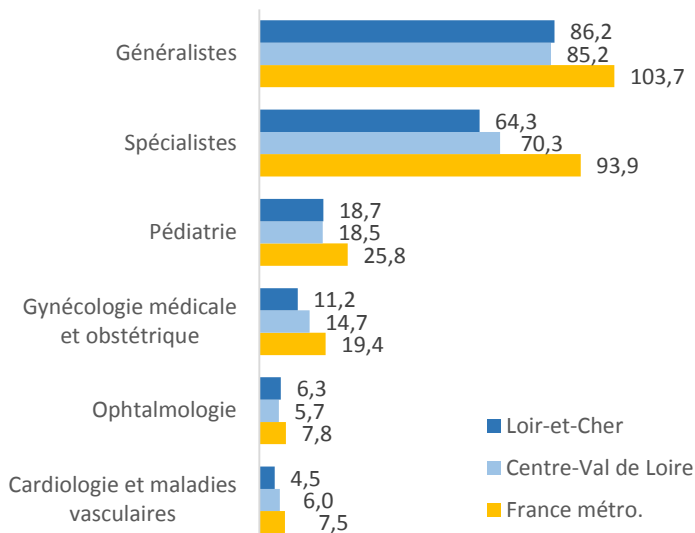
▲ La région **Centre-Val de Loire** figure en **dernière position pour sa densité médicale**, pour l'ensemble des médecins (généralistes comme spécialistes), **tous modes d'exercice confondus** (salariés, libéraux ou mixtes).

▲ Tous les départements de la région connaissent une pénurie de professionnels, excepté l'Indre-et-Loire (présence de la faculté de médecine).

▲ Le **Loir-et-Cher** enregistre une densité légèrement supérieure à la moyenne régionale pour les **médecins généralistes libéraux** ou mixtes* mais se classe au **74^e rang** des 96 départements de métropole.

▲ La densité est inférieure à celle de la région pour les spécialistes (64,3 pour 100 000 hab. contre 70,3 pour la région). Le déficit de gynécologues ou de cardiologues notamment y est marqué.

Densité de médecins libéraux ou mixtes selon la spécialité (en nombre de professionnels pour 100 000 habitants) en 2016



D'après sources : ASIP-Santé RPPS, traitements Drees, données au 1er janvier 2016 INSEE, estimations de population, données au 1er janvier 2015

* *Activité mixte* : partage du temps de travail du professionnel entre un exercice en mode libéral et une activité salariée.



■ ... mais une offre de soins de 1^{er} recours plutôt bien répartie sur le territoire


▲ **61 communes** de Loir-et-Cher regroupent au moins un médecin généraliste, un infirmier et une pharmacie.



▲ 72 % de la population réside au sein d'un pôle de santé de proximité, la quasi-totalité de la population habitant à moins de 10 min en voiture d'un pôle.

Temps d'accès aux Pôles de santé de proximité en 2017 (en voiture)

Pôles de santé

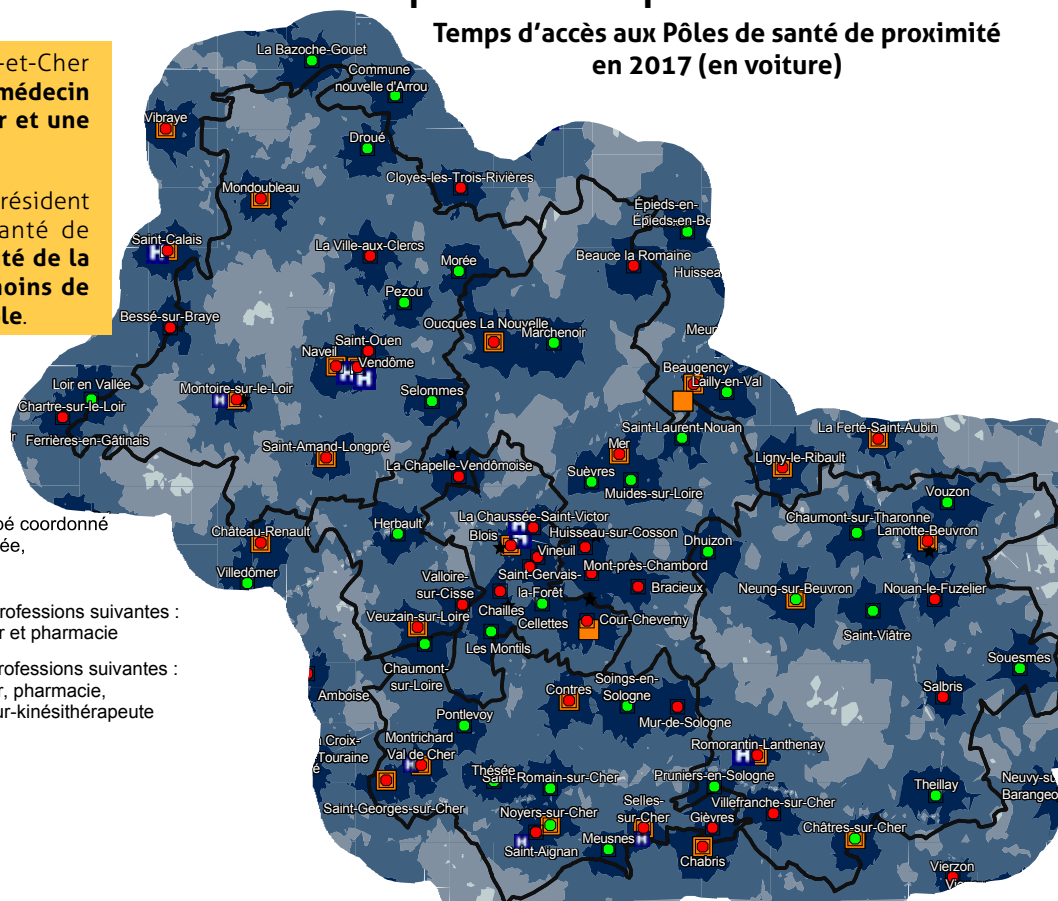
-  Centre hospitalier, clinique
-  Hôpital local

-  Structure d'exercice regroupé coordonné (MSP ou structure apparentée, pôle ou centre de santé)

-  présence simultanée des 3 professions suivantes : médecin généraliste, infirmier et pharmacie
-  présence simultanée des 5 professions suivantes : médecin généraliste, infirmier, pharmacie, chirurgien-dentiste et masseur-kinésithérapeute

Temps d'accès

-  moins de 5 min
-  de 5 à 10 min
-  de 10 à 15 min
-  15 min et plus



D'après sources : ARS Centre mars 2017 - fichier ADELI (infirmiers et kinésithérapeutes), fichier RPPS (dentistes et médecins généralistes), Fichier FINESS 2016 (pharmacies) - Conseils départementaux- Observatoire de l'Economie et des Territoires

■ Des secteurs en forte tension pour les médecins généralistes

▲ **250 médecins généralistes** exercent en Loir-et-Cher début 2018, comme libéraux ou salariés d'un centre de santé ou d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP).

▲ Répartis dans 77 communes (soit près d'une commune sur 3) ils assurent une couverture territoriale assez complète.

▲ Le **taux de couverture** est cependant **nettement plus faible dans le Nord** du département et, dans une moindre mesure, en **Sologne des Rivières** (en moyenne **1 médecin généraliste pour au moins 1 700 habitants**).

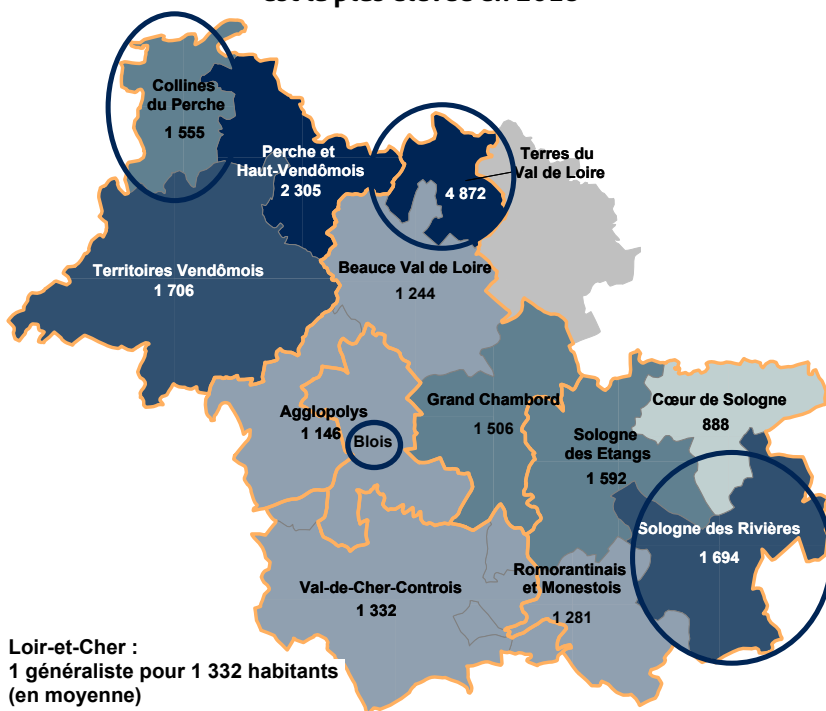
▲ Dans ces secteurs, l'**activité des professionnels** est dans l'ensemble **plus soutenue**, avec une moyenne de 6 000 actes par généraliste en 2016, voire plus dans le secteur de Salbris, contre 5 176 en moyenne nationale, 5 269 en Loir-et-Cher).

▲ L'**âge moyen** des médecins généralistes libéraux est **élevé** : **proche de 55 ans** en 2016, soit environ 2,5 ans de plus que pour la France métropolitaine. Le Loir-et-Cher se place, pour cet indicateur, au **82^e rang** des départements de métropole.

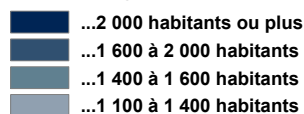
▲ **57 % des médecins généralistes** libéraux ou salariés d'un centre ou d'une MSP **sont âgés de 55 ans ou plus**. Cette proportion est supérieure dans les Collines du Perche, le secteur de Beauce-la-Romaine (qui ne compte plus qu'un médecin) et la Sologne des Rivières où les tensions sur l'activité sont déjà importantes.

▲ Les **3 villes principales** sont également concernées, avec au moins **6 médecins sur 10 âgés de 55 ans ou plus**. A Blois **7/10** ont 55 ans ou plus et **plus de la moitié** ont **60 ans ou plus**. Les médecins âgés sont désormais peu nombreux à **Vendôme** qui a enregistré, avec Naveil, **8 départs en 2 ans**, dont 6 à la retraite.

Nombre moyen d'habitants pour un médecin généraliste libéral et secteurs où la part des médecins âgés de 55 ans ou plus est la plus élevée en 2018



Un médecin généraliste pour...



Les médecins avec mode d'exercice particulier ne sont pas comptabilisés à l'exception des acupuncteurs et homéopathes. Sont exclus les médecins remplaçants. Sont pris en compte les praticiens territoriaux et salariés des centres de santé et MSP.

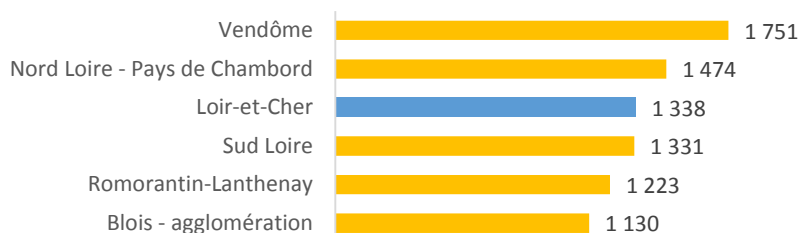
Forte proportion de médecins généralistes âgés (au moins 7/10)

Périmètre de MDCS

Périmètre de communautés de communes ou d'agglomération

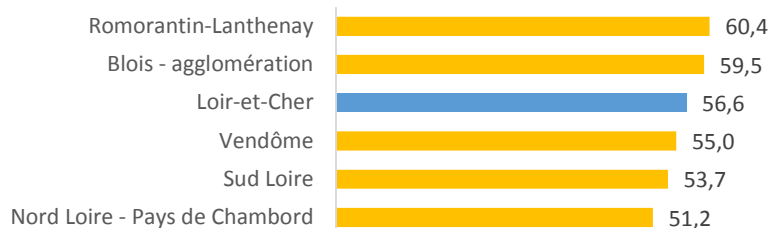
D'après sources :ARS (RPPS), Assurance Maladie (Ameli) - Observatoire de l'Économie et des Territoires - Janv 2018 - INSEE (RP 2015)

Nombre moyen d'habitants pour un médecin généraliste libéral par territoire de MDCS en 2018



D'après sources :ARS (RPPS), Assurance Maladie (Ameli) - Observatoire de l'Économie et des Territoires - Janv 2018 - INSEE (RP 2015)

Part des médecins généralistes libéraux ou salariés d'un centre de santé ou d'une MSP ayant 55 ans ou plus en 2018 par territoire de MDCS



D'après sources : Observatoire de l'Économie et des Territoires - Janv 2018

■ L'offre de santé se restructure, notamment autour des maisons de santé pluridisciplinaires

▲ Dans la majeure partie du territoire départemental, le niveau d'activité est élevé pour plusieurs professions de 1^{er} recours et la densité de professionnels est faible.

▲ Des risques de dégradation sont perceptibles dans des secteurs où la population est plus fragile, et en particulier dans le Perche, en Sologne des Rivières ou dans le secteur de Bracieux - Neung-sur-Beuvron (vieillesse plus marqué, indicateurs de santé moins favorables, fragilités sociales). Du surcroît, aucun médecin n'y est maître de stage ce qui risque de complexifier le renouvellement des professionnels proches de la retraite.

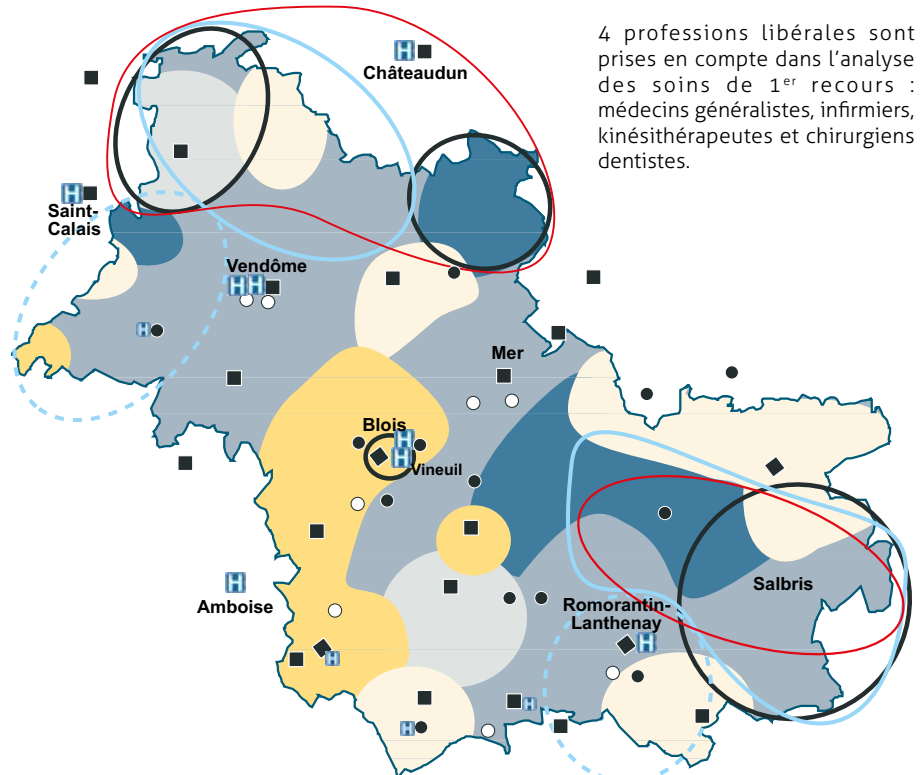
▲ D'autres secteurs cumulent également des fragilités comme celui de Montoire-sur-le-Loir (sur-représentation de personnes âgées, de ménages à bas revenus, etc.), plus marquées en bordure de la Sarthe où l'éloignement des professionnels de santé est plus important mais l'ouverture d'un pôle de santé en lien avec l'hôpital de Vendôme permet de renforcer l'offre locale.

▲ L'exercice médical regroupé se développe sur l'ensemble du territoire départemental. 12 maisons de santé pluridisciplinaires, avec exercice coordonné et élaboration d'un projet de santé, sont actuellement ouvertes et plusieurs projets sont à l'étude. Ainsi, à Vendôme, pour pallier, en partie, la déstabilisation de l'offre de soin consécutive au départ successif de plusieurs médecins la maison médicale du Barillet est récemment devenue MSP et une autre structure d'exercice coordonné est en réflexion.

▲ D'autres formes d'exercice regroupé se sont également développées (pôles et centres de santé, cabinets pluridisciplinaires, etc.), portées par des professionnels et/ou des élus, parfois en lien étroit avec les centres hospitaliers. C'est le cas par exemple du centre de santé de Chavy à Blois, ouvert mi-2017, qui regroupe d'anciens médecins libéraux et des praticiens hospitaliers.

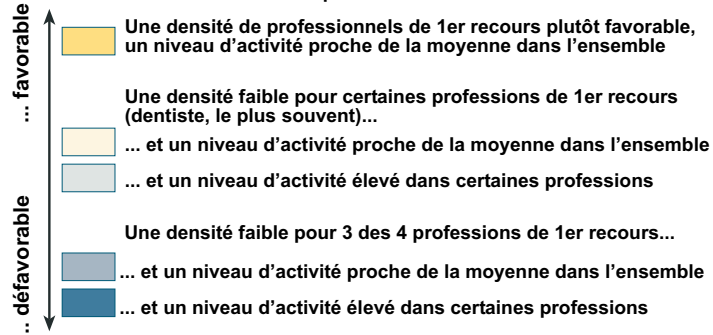
▲ Notons aussi le dispositif innovant PAIS, organisation permettant à des médecins d'assurer à tour de rôle la demande de soins non programmés sur un territoire.

Synthèse des principales caractéristiques des territoires en termes de soins de 1^{er} recours



4 professions libérales sont prises en compte dans l'analyse des soins de 1^{er} recours : médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes et chirurgiens dentistes.

Situation en termes de densité de professionnels et d'activité...



Principaux centres hospitaliers, cliniques

Autres centres hospitaliers

■ Présence d'une structure d'exercice regroupé

■ MSP avec exercice coordonné et projet de santé

◆ Centre de santé

● Autre regroupement de professionnels

○ Structure en projet

Plus forte proportion de médecins généralistes âgés de 55 ans ou plus (au moins 7/10 en 2018)

Absence de maîtres de stage universitaire sur le territoire

Territoires présentant des indicateurs de santé, comparés à la moyenne régionale,...

... moins favorables (pour quelques indicateurs)

... nettement moins favorables (pour plusieurs indicateurs)

D'après Observatoire de l'Économie et des Territoires - Conseil départemental du Loiret

▲ Les **spécialistes**, jusqu'alors essentiellement **concentrés dans les villes principales**, assurent désormais aussi une **présence au sein de structures d'exercice regroupé**. Ainsi, des consultations de cardiologie sont assurées au centre communautaire de Romorantin. Le Centre hospitalier de Vendôme a mis en place des **consultations avancées** en addictologie au Pôle de santé de **Montoire-sur-le-Loir** et une douzaine de spécialistes de la Polyclinique de Blois proposent des consultations à **Noyers-sur-Cher** (en chirurgie, oncologie, urologie, etc.). Notons aussi la présence d'un ophtalmologue (exerçant par ailleurs à Tours) au sein de la MSP de **Saint-Amand-Longpré**.

▲ Toutefois, **4 médecins généralistes libéraux** seulement sur **10** sont **en exercice regroupé** fin 2017. Ce taux est l'un des plus faibles de la **région (5/10)** en moyenne, près de 7/10 en Indre-et-Loire).

Pour en savoir plus :

- <http://www.pilote41.fr/social-et-sante/>
- **Les études de l'Observatoire N° 84 - L'organisation territoriale de la santé de proximité à l'échelle du Loir-et-Cher et du Loiret** - sept. 2017 - Observatoire de l'Économie et des Territoires - Conseil départemental du Loiret



Appuis financiers du Conseil départemental et soutien aux porteurs de projets en 2016

- Un **guichet d'information** pour les professionnels de santé et les porteurs de projets : 46 contacts recensés.
- Des subventions d'investissement et le financement de prestations d'**assistance à maîtrise d'ouvrage : 2 projets de maison de santé soutenus en 2016** pour un montant global de 73 302 €.
- Une **allocation de déplacement et de logement** réservée aux **internes en médecine générale** (étudiants en 3ème cycle) qui effectuent un stage de 6 mois dans le Département : 12 étudiants bénéficiaires en 2016 pour un montant de 21 600 €.
- Une mobilisation au sein du **comité de veille et de coordination de la démographie médicale** (délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, Préfecture, Conseil départemental de l'ordre des médecins et Assurance Maladie) pour anticiper les difficultés et coordonner les actions.
- Une collaboration avec les trois régimes d'assurance maladie (CPAM de Loir-et-Cher, MSA Berry-Touraine et RSI du Centre) à travers le système du « **Transport Solidarité Santé** » (TSS) pour une prise en charge du transport, sous certaines conditions, de personnes en situation d'isolement géographique, économique et social et ayant des revenus modestes (481,36 € pour le Conseil départemental).
- Un soutien au dispositif Plateforme Alternative d'Innovation en Santé (**PAIS**) : 15 371 € en 2016.
- Un accompagnement depuis 2016, et un soutien financier en 2017, d'une première **expérimentation de télé-médecine** entre la maison de santé pluridisciplinaire de Noyers-sur-Cher et l'EHPAD de Châteauneuf.
- Un soutien de plusieurs expérimentation en **sport adapté au sein d'EHPAD** (projet à Bracieux pour le développement d'une activité de judo taïso en direction des résidents, à l'EHPAD La clairière Les Coutis de Vendôme en judo) ou d'activités physiques adaptées à domicile pour des couples aidant-aidé.

Pour en savoir plus :

- <http://www.le-loir-et-cher.fr/services-en-ligne/travailler-entreprendre/medecins-installez-vous/>



MDCS

LES 5 MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA COHÉSION SOCIALE

Les **Maisons Départementales de la Cohésion Sociale** (MDCS) sont des lieux d'accueil de proximité situés sur l'ensemble du territoire de Loir-et-Cher. On peut y rencontrer des professionnels de l'action médico-sociale qui conseillent et accompagnent les usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne selon leurs besoins. Elles sont au nombre de 5, réparties sur le territoire départemental : Blois agglomération, Vendôme, Nord Loire pays de Chambord, Sud Loire et Romorantin.

▶ LE SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :

▶ il assure le suivi médico-social des enfants de moins de 6 ans et des femmes enceintes, et propose un soutien à la parentalité. Il suit les agréments des assistants maternels.

▶ LA MISSION ACCUEIL ADMINISTRATIF :

▶ elle offre au public un accueil de qualité, l'oriente et assure un premier accompagnement.

▶ LE SERVICE SOCIAL TERRITORIAL :

▶ il écoute, oriente, évalue, accompagne le public dans différents champs d'intervention comme l'accès aux droits, le soutien à la parentalité, la prévention de situation à risques, l'accompagnement de toute personne en situation de vulnérabilité.

▶ LE SERVICE TERRITORIAL ENFANCE - FAMILLE

▶ il assure le suivi des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, accompagne les familles concernées, et réalise des évaluations des demandes d'agrément en vue d'adoption.

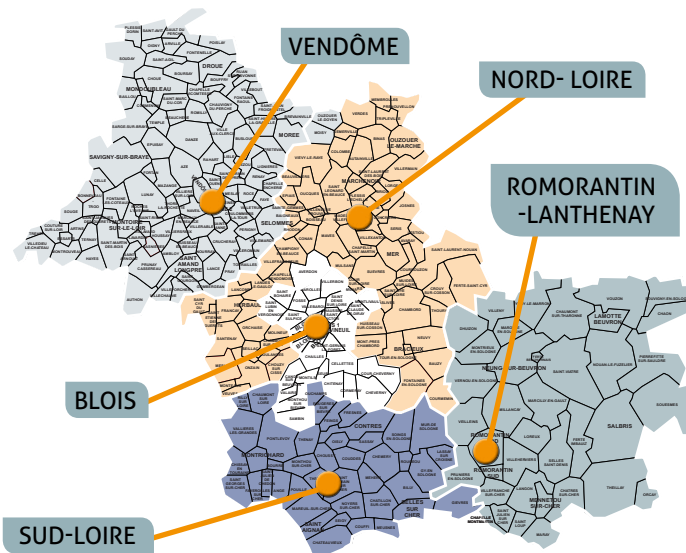


▶ LE SERVICE TERRITORIAL D'INSERTION

▶ il assure le suivi des bénéficiaires du RSA : parcours d'insertion, accompagnement social ou à vocation socio professionnelle

Les valeurs communes

- ▲ L'équité dans l'accès aux droits.
- ▲ Le respect de la dignité individuelle et collective.
- ▲ L'autonomie de l'individu.
- ▲ L'usager, acteur de l'accompagnement social.
- ▲ L'ouverture sur l'environnement local, et un travail en lien avec les associations et les institutions de proximité.



MDCS DE BLOIS AGGLOMÉRATION

■ Une croissance démographique encore tirée par la dynamique des naissances, qui s'amenuise

Chiffres clés

▲ **89 706 habitants en 2014**

27 % de la population du Loir-et-Cher

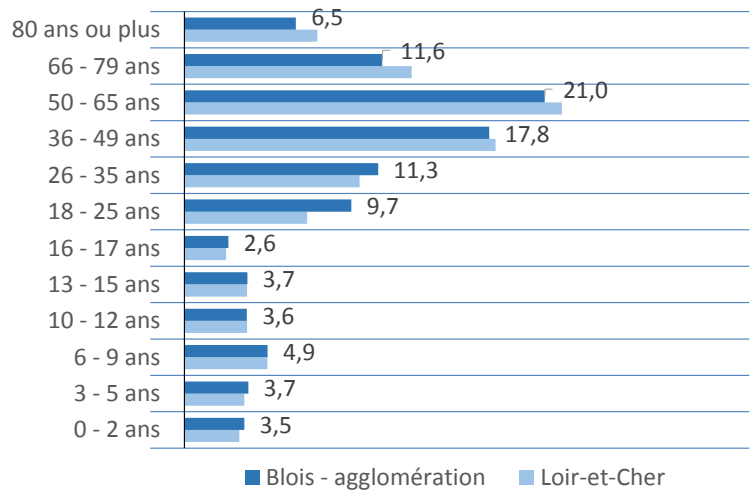
▲ Densité : 218 habitants / km²

▲ **Rythme d'évolution moyen annuel 2009-2014: 0,60 %** (Loir-et-Cher: 0,35 %), en raison principalement d'un **solde naturel largement positif**.

▲ **Indice de vieillesse :**

79 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Loir-et-Cher : 97 ; France métropolitaine : 75).

Répartition par classe d'âge de la population en 2014 (en %)



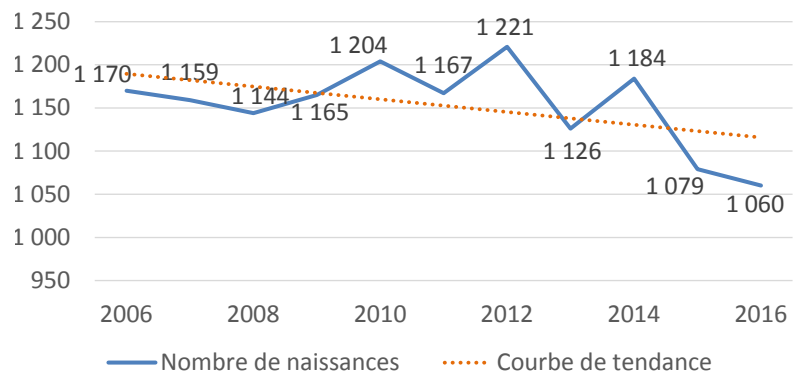
D'après source: INSEE - RP 2014

▲ **1 060 naissances en 2016.**

▲ Une **baisse plus modérée qu'en moyenne départementale** (-5,4% entre la période 2011-2013 et 2014-2016 ; Loir-et-Cher : -8,2%), mais supérieure à celle de métropole (-3,4%).

▲ Le nombre de naissances reste significatif dans la **ville de Blois (663 naissances en 2016)**.

Évolution du nombre de naissances entre 2006 et 2016



D'après source: INSEE - Etat civil

■ Les difficultés sociales des ménages demeurent très prégnantes à Blois

La plupart des ménages en difficulté du territoire résident à **Blois**, dans les quartiers d'habitat social notamment.

▲ La proportion de **foyers non imposés** y est élevée (**57,9 % contre 51,6 % pour l'ensemble du territoire de la MDCS**) et le revenu moyen des ménages concernés est de 11 239 € en 2014 (soit 5 000 € de moins que le reste du territoire).

▲ Près d'**un ménage sur 4** résidant à **Blois** est en **situation de pauvreté**, soit un taux près de 2 fois supérieur à celui du département. **Le taux de pauvreté atteint 50 à 60 % dans certains quartiers de la ville**

Foyers fiscaux et revenu imposable en 2014

	MDCS de Blois Agglomération	Loir-et-Cher
Revenu moyen des foyers fiscaux	25 340 €.	24 545 €
Part des foyers fiscaux non imposés	51,6 %	54,9 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	13 263 €	14 116 €
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	38 206 €	37 217 €

D'après source: Ministère des Finances

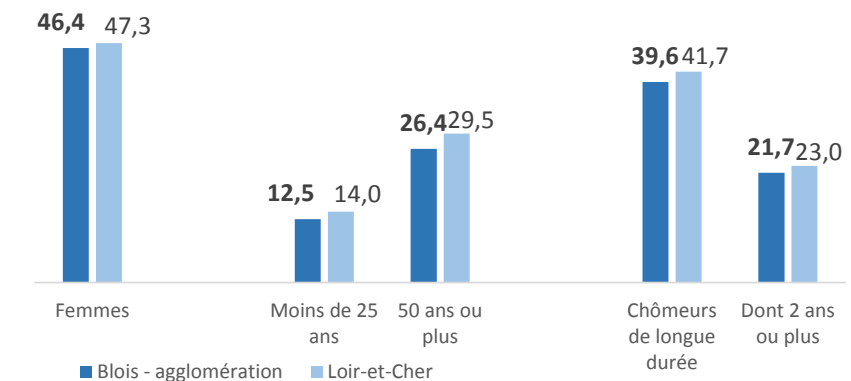
■ Une proportion de chômeurs de longue durée plus modérée que sur le reste du territoire départemental

▲ **Taux de chômage** de la zone d'emploi de Blois: 8,4 % au 4^{ème} trimestre 2016 (comme en Loir-et-Cher) et **8,2 % fin septembre 2017** (données provisoires).

▲ **4 891 demandeurs d'emploi** de catégorie A fin 2017 sur le territoire de la MDCS, dont **71 % à Blois** qui regroupe la moitié des actifs du territoire.

▲ Une proportion plus faible de jeunes, de seniors et de chômeurs de longue durée qu'en moyenne départementale.

Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A* au 31/12/2017 (en %)



Cat. A : chômeurs n'ayant pas travaillé au cours du mois

D'après source : Pôle Emploi

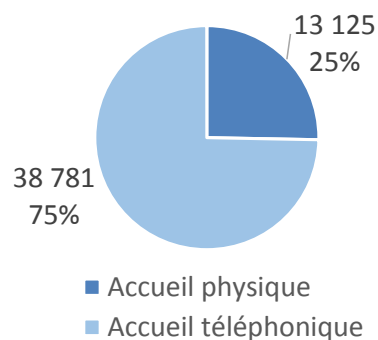
■ Quelques données d'activité des services de la Direction des solidarités (DGAS) du Conseil départemental en 2016

L'accueil des usagers et l'accompagnement des publics en difficulté

▲ **2 349 foyers rencontrés** par les assistants sociaux du **Service social territorial** (+3,6 % par rapport à 2015), représentant :

- 4 432 contacts
- 164 familles suivies par les éducateurs spécialisés
- 62 familles suivies par les CESF

Nombre d'accueils d'usagers par la MDCS en 2016



D'après source : Conseil départemental 2016

L'insertion

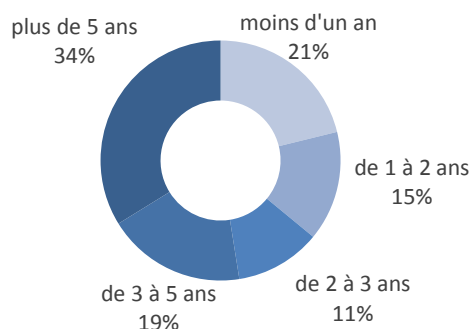
▲ **2 550 foyers allocataires du RSA fin 2016.**

▲ **85 %** d'entre eux résident à **Blois** où on recense 83 foyers allocataires pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans, contre 20 pour 1 000 en moyenne dans le reste de Blois-agglomération (Loir-et-Cher : 38,6 ‰).

▲ Le Service territorial Insertion a rencontré 774 foyers bénéficiaires du RSA au cours de l'année 2016.

▲ Le développement de l'accompagnement contractualisé des bénéficiaires RSA par les référents de parcours du service territorial insertion a permis **791 contrats d'engagement réciproque en 2016** (en hausse de 27 % en 1 an).

Répartition des allocataires du RSA selon l'ancienneté dans le dispositif au 31/12/2016 (en %)



D'après source : Conseil départemental

L'enfance et la famille

▲ **Hausse du nombre de familles suivies par le Service territorial PMI**: 210 en 2016 (192 l'année précédente).

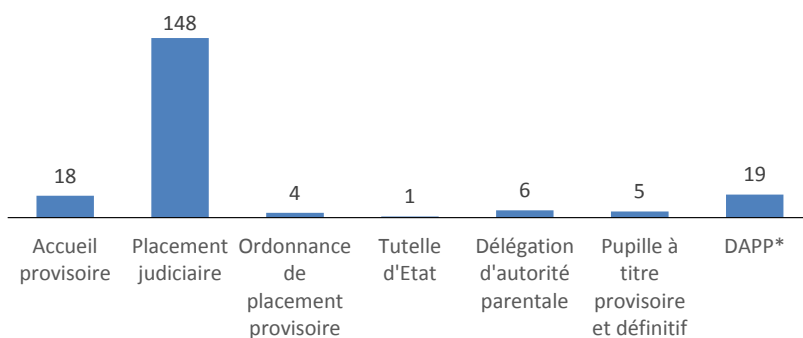
▲ **230 enfants** ont été concernés.

▲ Ces suivis permettent le plus souvent un accompagnement physique vers les soins (centres hospitaliers, CAMPS, etc.) ou un accompagnement à la parentalité.

▲ Le nombre de visites post-natales s'est maintenu malgré la baisse des naissances.

▲ **201 enfants suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance** par le service territorial enfance-famille au 31/12/2016.

Répartition des enfants suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance au 31/12/2016 (en %)



D'après source : Conseil départemental

** DAPP : Dispositif d'accompagnement parental au placement*

« D'CLIC EMPLOI », une action collective mise en oeuvre au cours de l'année 2016



▲ **2 349 accompagnements** par les assistants sociaux du **Service social territorial** (+3,6 % par rapport à 2015).

La MDCS de Blois Agglomération, en collaboration avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Blois, partenaire institutionnel, a élaboré « D'CLIC EMPLOI », une action qui **s'adresse aux allocataires RSA aptes et motivés par une reprise d'activité professionnelle**.

Cette action comprend différents **ateliers sur une durée de six semaines**. Certains sont basés sur les techniques de recherche d'emploi (ateliers CV, lettre de motivation, rencontre avec l'entreprise, travail sur le site de Pôle Emploi), l'accompagnement IAE (Insertion par l'Activité Économique) et d'autres, sont relatifs à la posture professionnelle (techniques de communication, verbales et non verbales - Cheval-coach) et sur la socio esthétique.

Pour aller plus loin :

- http://doc.pilote41.fr/_telechargement/MDCS/MDCS_BloisAgglomeration.pdf
- <http://atlaseco.pilote41.fr/atlas41/>
- <http://www.pilote41.fr/social-et-sante/>

MDCS DE NORD LOIRE – PAYS DE CHAMBORD

■ Une dynamique démographique boostée par l'installation de population nouvelle

Chiffres clés

▲ **60 394 habitants en 2014**

18 % de la population du Loir-et-Cher

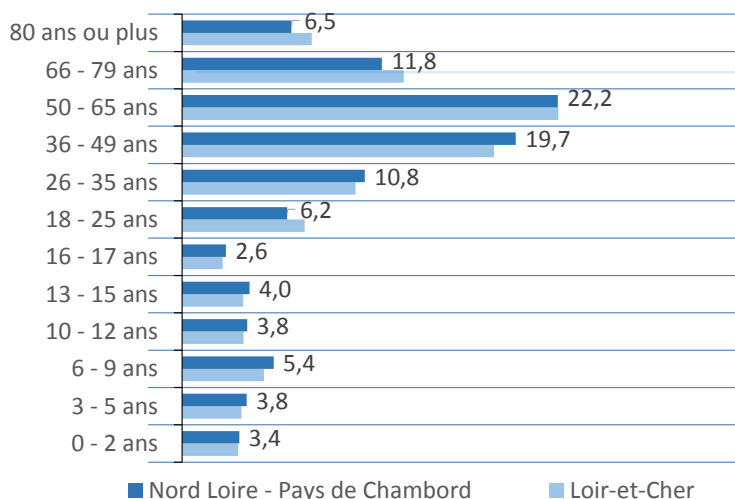
▲ Densité: 40 habitants / km²

▲ **Rythme d'évolution moyen annuel 2009-2014 : 0,55 %**
(Loir-et-Cher : 0,35 %)

▲ **Indice de vieillesse :**

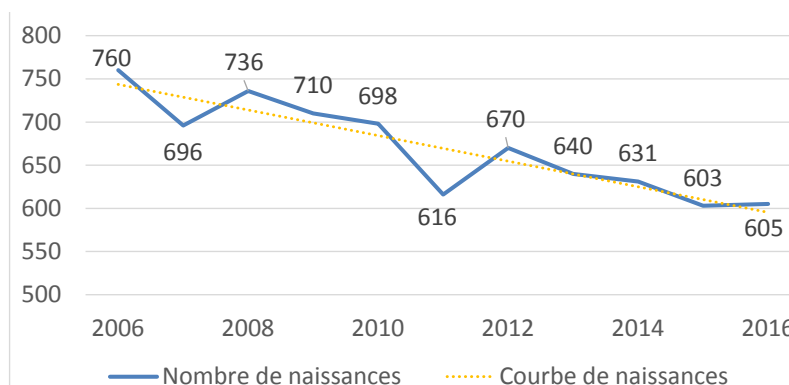
80 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Loir-et-Cher: 97 ; France métropolitaine : 75)

Répartition par classe d'âge de la population en 2014 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014

Évolution du nombre de naissances entre 2006 et 2016



D'après source : INSEE - Etat civil

▲ **605 naissances en 2016.**

▲ Seul le secteur proche de Veuzain-sur-Loire et Herbault voit son nombre de naissances se maintenir dans la période récente.

▲ **L'installation de familles avec enfants** a eu pour effet d'augmenter de manière sensible le nombre de jeunes de moins de 14 ans vivant sur le territoire au cours des 5 dernières années connues, à l'exception du secteur de Veuzain-Herbault.

■ Un revenu moyen qui demeure très supérieur à celui du département

▲ Le **territoire Nord-Loire - Pays de Chambord présente les revenus moyens les plus élevés** (pour les foyers fiscaux imposés comme pour ceux non imposés).

▲ En 2014, le revenu moyen est supérieur de plus de 2 400 € à celui du département.

▲ Il apparaît toutefois plus faible dans le secteur d'Oucques-la-Nouvelle.

▲ Le **taux de pauvreté est sensiblement inférieur à la moyenne départementale** : proche de 11 % en Beauce Val de Loire, 10 % à Veuzain et autour de 8 % en Grand Chambord ou dans le secteur de Beauce-la-Romaine.

Foyers fiscaux et revenu imposable en 2014

	Nord Loire Pays de Chambord	Loir-et-Cher
Revenu moyen des foyers fiscaux	26 933 €	24 545 €
Part des foyers fiscaux non imposés	51,1 %	54,9 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	15 559 €	14 116 €
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	38 750 €	37 217 €

D'après source : Ministère des Finances

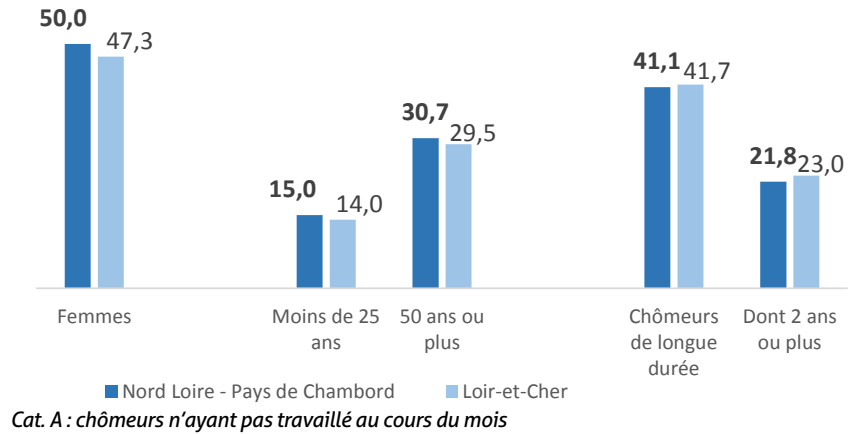
■ Les femmes davantage concernées par le chômage que sur le reste du territoire départemental

▲ **Taux de chômage** de la zone d'emploi de Blois: 8,4 % au 4^{ème} trimestre 2016 (comme en Loir-et-Cher) et **8,2 % fin septembre 2017** (données provisoires).

▲ **2 095 demandeurs d'emploi** de catégorie A fin 2017 sur le territoire de la MDCS. Ils sont proportionnellement **peu nombreux** dans les communes situées dans la **seconde couronne de Blois**.

▲ Une proportion de jeunes et de seniors supérieure à la moyenne départementale. 50 % de femmes.

Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A* au 31/12/2017 (en %)



D'après source : Pôle Emploi

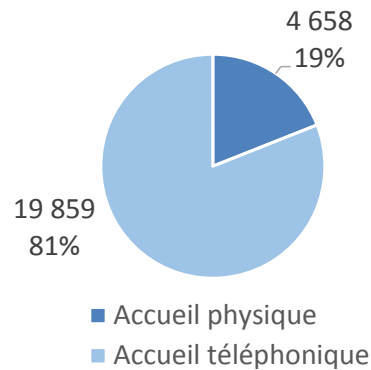
■ Quelques données d'activité des services de la Direction des solidarités (DGAS) du Conseil départemental en 2016

L'accueil des usagers et l'accompagnement des publics en difficulté

▲ **1 168 foyers rencontrés** par les assistants sociaux du **Service social territorial** (+19,4 % par rapport à 2015), représentant :

- 2 854 contacts
- 26 familles suivies par l'éducateur spécialisé (de janvier à mars)
- 70 familles suivies par la CESF

Nombre d'accueils d'usagers par la MDCS en 2016



D'après source: Conseil départemental 2016

L'insertion

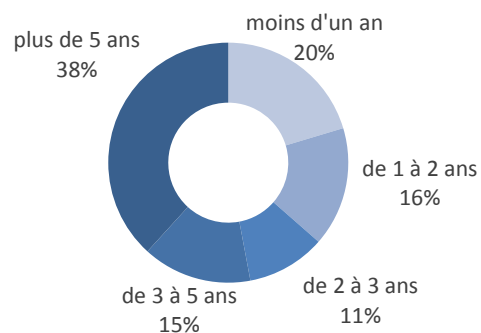
▲ **Près de 735 foyers allocataires du RSA fin 2016.**

▲ Le territoire enregistre la plus **faible proportion de foyers allocataires pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans (23 ‰)** contre 38,6 ‰ en moyenne en Loir-et-Cher).

▲ Le Service territorial Insertion a rencontré 376 foyers bénéficiaires du RSA au cours de l'année 2016.

▲ **270 contrats d'engagement réciproque** ont été signés avec les référents de parcours du service territorial insertion.

Répartition des allocataires du RSA selon l'ancienneté dans le dispositif au 31/12/2016 (en %)



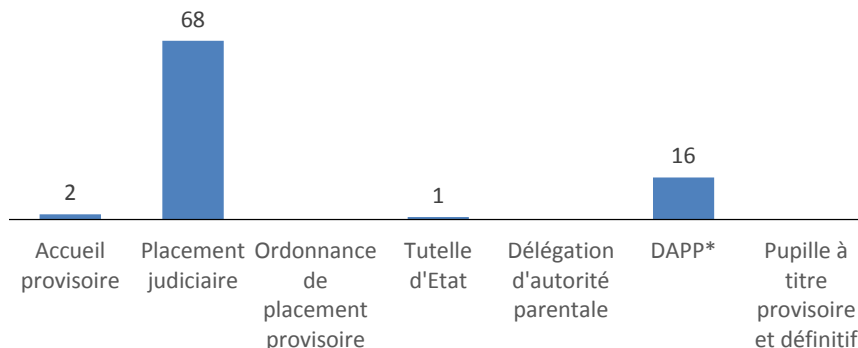
D'après source: Conseil départemental

L'enfance et la famille

▲ **79 enfants** au sein de 65 familles ont bénéficié d'un **suivi** (+ de 3 visites) **par une puéricultrice du Service territorial PMI** en 2016.

▲ **87 enfants suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance** par le service territorial enfance-famille au 31/12/2016

Répartition des enfants suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance au 31/12/2016 (en %)



D'après source : Conseil départemental

** DAPP : Dispositif d'accompagnement parental au placement*

Les faits marquants en 2016

- Mise en oeuvre, au 1er juin, de la convention entre le Conseil départemental et le CIAS du Blaisois intégrant l'**extension du périmètre d'intervention du CIAS à 20 communes d'Agglopolys**.
- **Travail en lien avec le service PPMI** et en partenariat avec certaines communes **en vue de la création de nouveaux lieux de consultation de nourrissons**.
- Finalisation du projet de **mutualisation de l'espace famille avec la MDCS de Blois-Agglomération** afin de favoriser l'accueil des familles et de leurs enfants.
- Mise en place d'**actions collectives d'insertion** dont l'**atelier coaching « Je te vois » à Mer**, en décembre ainsi que des **formations** dont l'**objectif** est de **faciliter un retour à l'emploi**.

Pour aller plus loin :

- http://doc.pilote41.fr/_telechargement/MDCS/MDCS_NordLoire_PaysChambord.pdf
- <http://atlaseco.pilote41.fr/atlas41/>
- <http://www.pilote41.fr/social-et-sante/>

■ L'installation de population nouvelle ne suffit plus à compenser le déficit naturel

Chiffres clés

▲ **70 377 habitants en 2014**

21 % de la population du Loir-et-Cher

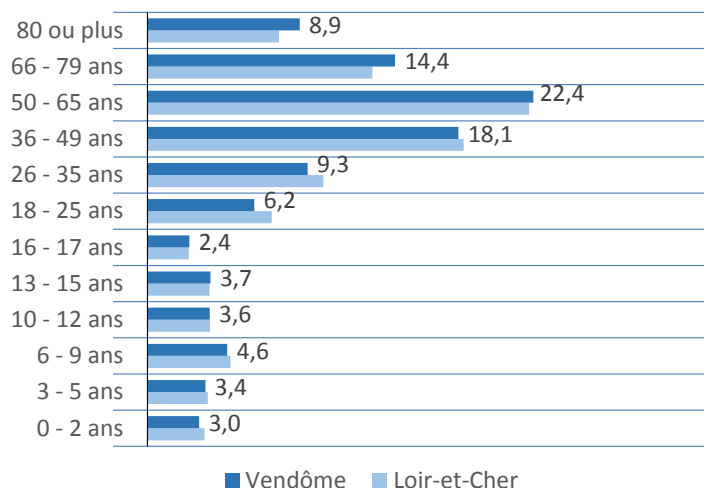
▲ Densité : 41 habitants / km²

▲ **Rythme d'évolution moyen annuel 2009-2014 : - 0,08 %** (Loir-et-Cher: 0,35 %)

▲ **Indice de vieillesse :**

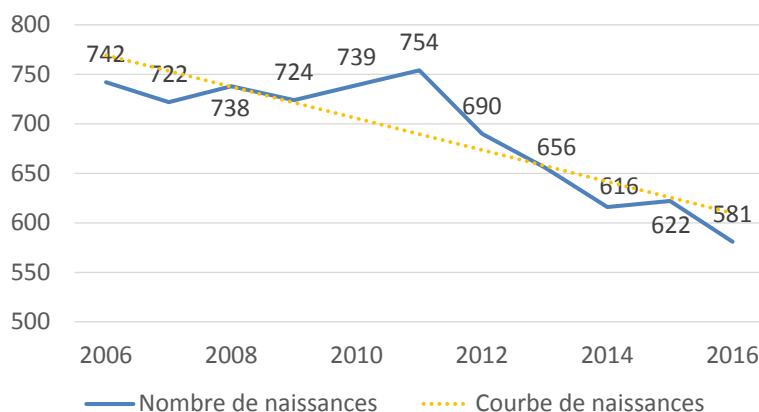
110 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Loir-et-Cher : 97 ; France métropolitaine : 75)

Répartition par classe d'âge de la population en 2014 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014

Évolution du nombre de naissances entre 2006 et 2016



D'après source : INSEE - Etat civil

▲ **581 naissances en 2016.**

▲ Le territoire de la MDCS de Vendôme enregistre la plus **forte baisse du nombre de naissances** sur les périodes comparées 2014-2016 et 2011-2013 (-13,4 %, soit 5 points d'écart avec le Loir-et-Cher et 10 points avec la métropole).

■ Des fragilités sociales plus importantes à Vendôme et en bordure de la Sarthe

▲ Les **niveaux de revenu** sont **assez faibles en bordure de la Sarthe**, où la proportion de foyers non imposés est plus élevée, **et dans le secteur de Morée**. Ils sont par contre relativement élevés dans les communes périphériques de Vendôme.

▲ Près de **3400 allocataires CAF à bas revenus** fin 2016.

▲ Un **taux de pauvreté** équivalent au taux départemental (**12,7 %** en 2014), **supérieur dans la ville de Vendôme (19 %)** où se concentre 63 % du parc social du territoire.

Foyers fiscaux et revenu imposable en 2014

	Vendôme	Loir-et-Cher
Revenu moyen des foyers fiscaux	24 039 €	24 545 €
Part des foyers fiscaux non imposés	56,6 %	54,9 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	14 246 €	14 116 €
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	36 790 €	37 217 €

D'après source : Ministère des Finances

■ Hausse du chômage des seniors dans la période récente

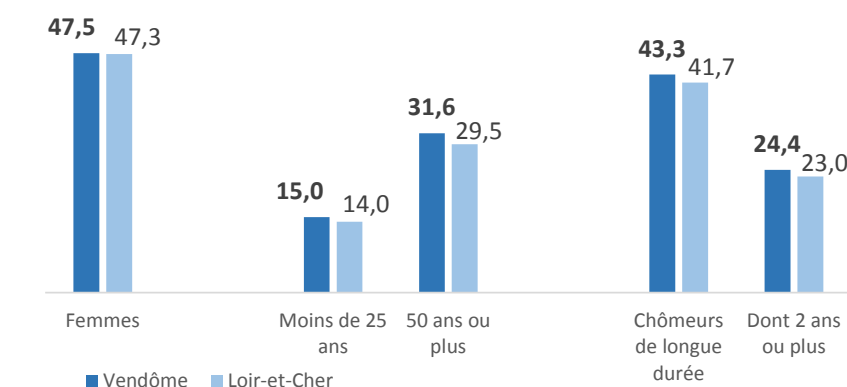
▲ **Taux de chômage** de la zone d'emploi de Vendôme : 7,7 % au 4^{ème} trimestre 2016 (le plus faible des zones d'emploi du Loir-et-Cher) et **7,6 % fin septembre 2017** (données provisoires).

▲ **2 927 demandeurs d'emploi de catégorie A fin 2017** sur le territoire de la MDCS.

▲ Le nombre de demandeurs de **50 ans et plus augmente de 4,6% en 1 an**. Leur proportion est désormais plus élevée que dans le reste du département (31,6 % contre 29,5 %).

▲ La part des chômeurs de longue durée s'accroît légèrement mais celle des chômeurs inscrits depuis plus de 2 ans tend à se réduire.

Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A* au 31/12/2017 (en %)



Cat. A : chômeurs n'ayant pas travaillé au cours du mois

D'après source : Pôle Emploi

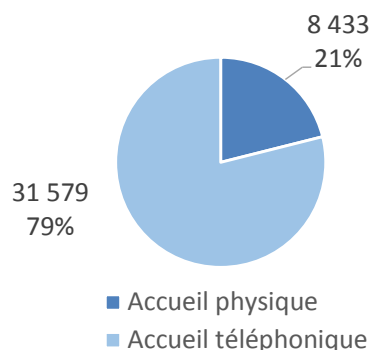
■ Quelques données d'activité des services de la Direction des solidarités (DGAS) du Conseil départemental en 2016

L'accueil des usagers et l'accompagnement des publics en difficulté

▲ **1 661 foyers rencontrés** par les assistants sociaux du **Service social territorial** (+9,5 % par rapport à 2015), représentant :

- 4 037 contacts
- 89 familles suivies par l'éducateur spécialisé
- 25 familles suivies par la CESF

Nombre d'accueils d'usagers par la MDCS en 2016



D'après source : Conseil départemental 2016

L'insertion

▲ **Environ 1 200 allocataires du RSA fin 2016**.

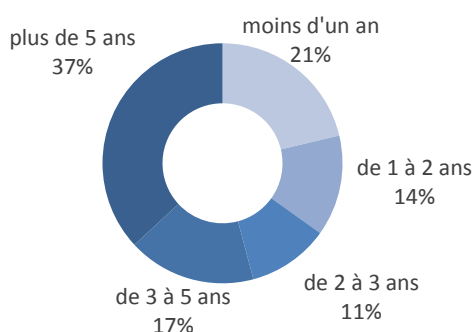
▲ Comme pour le chômage, les **seniors** sont **sur-représentés** parmi les allocataires (**27,4 %** ont 50 ans ou plus ; Loir-et-Cher : 24,6 %).

▲ L'ancienneté moyenne dans le dispositif apparaît légèrement plus courte.

▲ Le Service territorial Insertion a rencontré 595 foyers bénéficiaires du RSA au cours de l'année 2016.

▲ **736 contrats d'engagement réciproque** ont été signés avec les référents de parcours du service territorial insertion (64 de plus qu'en 2015).

Répartition des allocataires du RSA selon l'ancienneté dans le dispositif au 31/12/2016 (en %)



D'après source : Conseil départemental

L'enfance et la famille

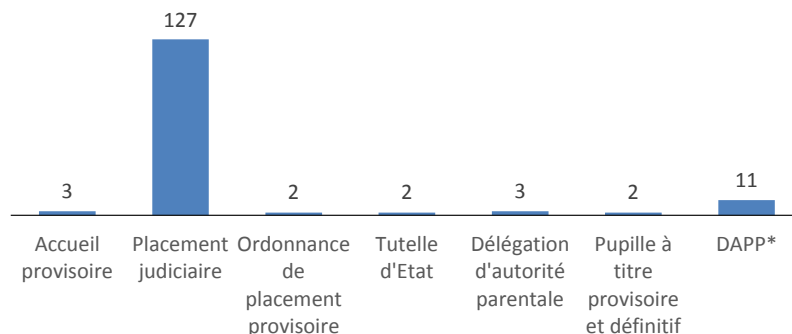
▲ **133 enfants** au sein de 100 familles ont bénéficié d'un **suivi** (plus de 3 visites) **par une puéricultrice du Service territorial PMI** en 2016.

▲ Des **bilans de santé** ont été réalisés dans 25 **écoles maternelles** et **429 enfants** ont été **vus**. Des préconisations d'orientations essentiellement vers des orthophonistes et des ophtalmologistes ont été faites.

▲ La MDCS repère une **hausse du nombre d'informations préoccupantes** sur son territoire. 30 % d'entre elles émanent d'un signalement de l'Éducation Nationale. 30 informations préoccupantes ont été traitées en binôme avec une puéricultrice du service territorial PMI.

▲ **150 enfants suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance** au 31/12/2016.

Répartition des enfants confiés au service de protection de l'enfance et de la famille au 31/12/2016 (en %)



D'après source : Conseil départemental

** DAPP : Dispositif d'accompagnement parental au placement*

Action collective mise en place sur le territoire de la MDCS



Une quinzaine d'allocataires du RSA ont bénéficié de l'action collective « **Graines de culture** », permettant ainsi la **rémobilisation d'un public en grande difficulté**, de recréer du **lien social** et d'instaurer une **dynamique**.

Pour aller plus loin :

- http://doc.pilote41.fr/_telechargement/MDCS/MDCS_Vendome.pdf
- <http://atlaseco.pilote41.fr/atlas41/>
- <http://www.pilote41.fr/social-et-sante/>

MDCS DE SUD LOIRE

■ Un indice de vieillesse élevé et un net recul du nombre de naissances

Chiffres clés

▲ **54 478 habitants en 2014**

16 % de la population du Loir-et-Cher

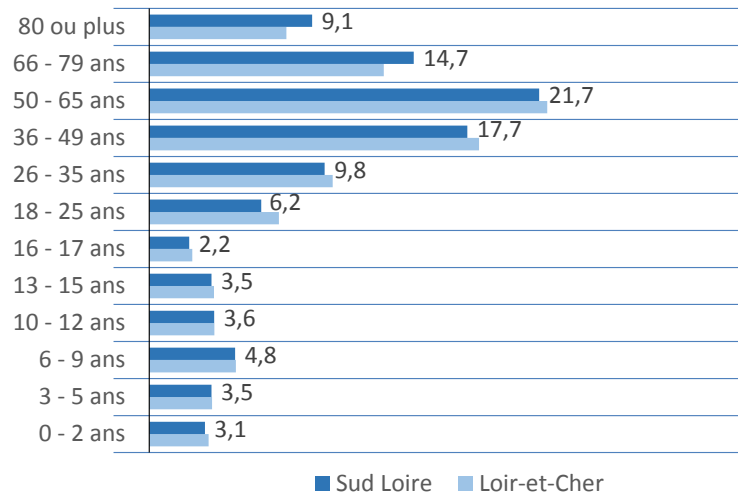
▲ **Densité : 57 habitants / km²**

▲ **Rythme d'évolution annuel moyen 2009-2014 : 0,41 %**
(Loir-et-Cher : 0,35)

▲ **Indice de vieillesse :**

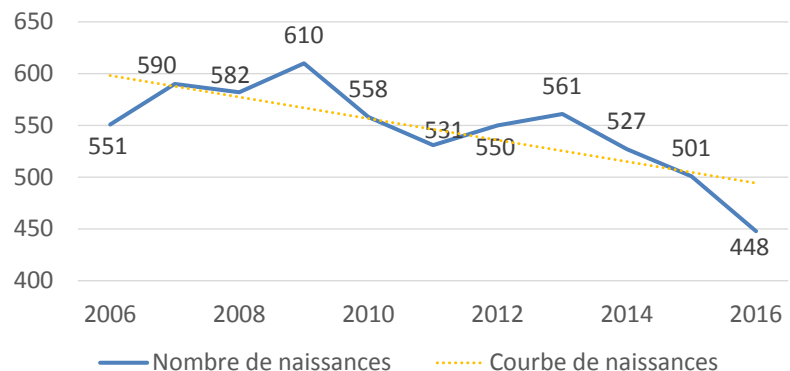
114 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Loir-et-Cher : 97 ; France métropolitaine : 75)

Répartition par classe d'âge de la population en 2014 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014

Évolution du nombre de naissances entre 2006 et 2016



D'après source : INSEE - Etat civil

▲ **448 naissances en 2016.**

▲ Le territoire de la MDCS de Sud Loire enregistre une **baisse** de plus de 10% entre les périodes 2011-2013 et 2014-2016, **plus marquée qu'en Loir-et-Cher** (- 8,2 %) **et qu'en métropole** (- 3,4%).

■ Des difficultés sociales toujours plus importantes dans les secteurs de Saint-Aignan et Selles-sur-Cher

▲ Les indicateurs sociaux sont plus dégradés au sud (**Saint Aignan/ Selles-sur-Cher**) qu'au nord du territoire. **Près de 60 % des foyers fiscaux ne sont pas imposés** (55 % dans le secteur de Montrichard, 57 % dans le Controis).

▲ **17 % des ménages sont en situation de pauvreté dans les communes de Selles-sur-Cher et Saint-Aignan**, 14 % à Montrichard et moins de 13 % en moyenne dans le reste du territoire (Loir-et-Cher : 12,7 % en 2014).

Foyers fiscaux et revenu imposable en 2014

	Sud Loire	Loir-et-Cher
Revenu moyen des foyers fiscaux	22 875 €	24 545 €
Part des foyers fiscaux non imposés	59,0 %	54,9 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	14 199 €	14 116 €
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	35 366 €	37 217 €

D'après source : Ministère des Finances

Baisse du chômage mais aggravation du chômage de longue durée

▲ **Taux de chômage** de la zone d'emploi de Blois: 8,4 % au 4^{ème} trimestre 2016 (comme en Loir-et-Cher) et **8,2 % fin septembre 2017** (données provisoires).

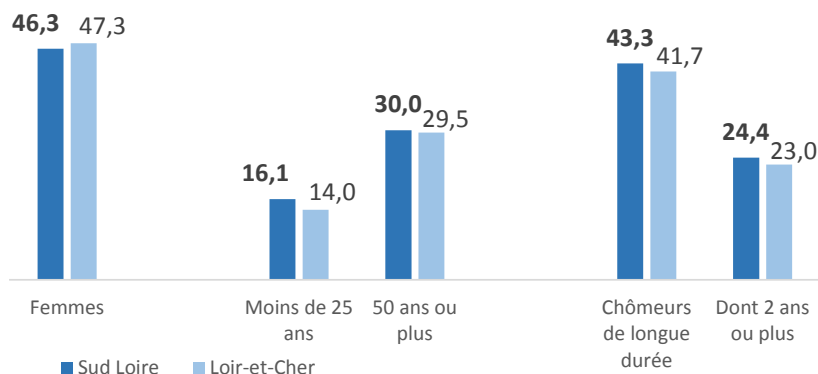
▲ 2 280 demandeurs d'emploi de catégorie A fin 2017 sur le territoire de la MDCS.

▲ La **part des jeunes de moins de 25 ans** demeure un peu **plus élevée qu'en moyenne** départementale (**16,1 %** des demandeurs d'emploi).

▲ La **part des seniors s'accroît**. Ils représentent **43,3 %** des demandeurs d'emploi du territoire, fin 2017.

▲ Le **chômage de longue durée** se renforce (**43 %** contre **38 %** en 2016).

Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A* au 31/12/2017 (en %)



Cat. A : chômeurs n'ayant pas travaillé au cours du mois

D'après source : Pôle Emploi

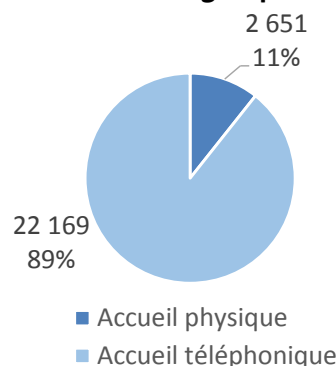
Quelques données d'activité des services de la Direction des solidarités (DGAS) du Conseil départemental en 2016

L'accueil des usagers et l'accompagnement des publics en difficulté

▲ **1 306 foyers rencontrés** par les assistants sociaux du **Service social territorial** (- 6 % par rapport à 2015), représentant :

- 2 672 contacts
- 49 familles suivies par l'éducateur spécialisé
- 59 familles suivies par la CESF

Nombre d'accueils d'usagers par la MDCS en 2016



D'après source : Conseil départemental 2016

L'insertion

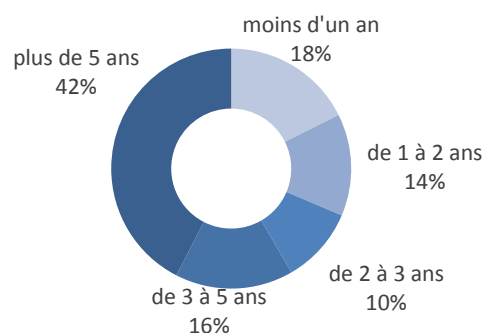
▲ **Environ 1 100 foyers allocataires du RSA fin 2016**, dont **475 rencontré par le Service territorial Insertion** au cours de l'année.

▲ **L'ancienneté moyenne est supérieure** à celle observée dans les autres territoires de MDCS : près de **69 %** sont dans le dispositif **depuis 2 ans ou plus**.

▲ La **proportion de jeunes de moins de 30 ans** y est également **plus importante (29 %)**, soit 4,5 points de plus que pour le Loir-et-Cher).

▲ **441 contrats d'engagement réciproque** ont été signés avec les référents de parcours du service territorial insertion.

Répartition des allocataires du RSA selon l'ancienneté dans le dispositif au 31/12/2016 (en %)



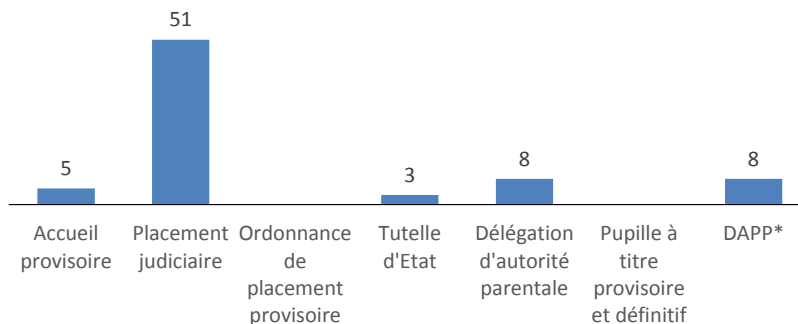
D'après source : Conseil départemental

L'enfance et la famille

▲ **151 enfants** au sein de 134 familles ont bénéficié d'un **suivi** (comprenant plus de 3 visites) par une **puéricultrice du Service territorial PMI** en 2016.

▲ **75 enfants suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance** par le service territorial enfance-famille au 31/12/2016.

Répartition des enfants confiés au service de protection de l'enfance et de la famille au 31/12/2016 (en %)



D'après source : Conseil départemental

* DAPP : Dispositif d'accompagnement parental au placement

Des actions collectives mises en place sur le territoire de la MDCS



Pour accompagner les personnes dans leur parcours, 5 actions collectives complémentaires les unes des autres viennent en appui de l'accompagnement individuel :

- **Les coulisses de l'emploi** : action de découverte du bassin de l'emploi et de mobilisation du public bénéficiaire du RSA en 10 séances hebdomadaires,
- **Le groupe sport** : en partenariat avec l'UFOLEP, 2 séances par mois de 2 heures consacrées à une activité physique et sportive,
- **Être et Avoir** : partenariat avec la compagnie théâtrale « la Carcasse » sur quinze jours, travail sur le savoir-être en vue d'une reprise de confiance en soi,
- **Les marmitons** : collaboration avec le service social territorial, action menée 2 fois par mois, basée sur la pratique culinaire avec l'objectif de **rompre l'isolement**,
- **L'accès aux loisirs et à la culture** : action de lutte contre l'isolement avec pour but de favoriser la communication entre les participants eux mêmes et le monde extérieur au travers d'activité de loisirs et de culture avec une rencontre mensuelle.

Pour aller plus loin :

- http://doc.pilote41.fr/_telechargement/MDCS/MDCS_SudLoire.pdf
- <http://atlaseco.pilote41.fr/atlas41/>
- <http://www.pilote41.fr/social-et-sante/>

MDCS DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Des évolutions de population très contrastées selon le territoire

Chiffres clés

▲ **58 612 habitants en 2014**

18 % de la population du Loir-et-Cher

▲ Densité : 34 habitants / km²

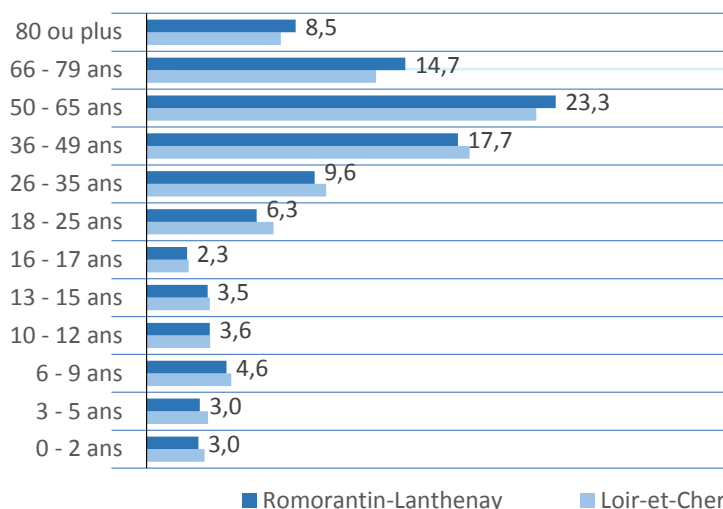
▲ **Un rythme d'évolution moyen annuel 2009-2014 de 0,21 %** (Loir-et-Cher : 0,35 %) qui masque de grandes disparités : une **baisse démographique en Sologne des Rivières**, une stabilité ou légère hausse en Sologne des Étangs et Coeur de Sologne et un **accroissement soutenu dans le Romorantinais et Monestois** (+ 0,73 % en 5 ans, soit le taux par EPCI le plus élevé du Loir-et-Cher au cours de la période observée).

▲ **Indice de vieillesse : 115** personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Loir-et-Cher: 97, France métr. : 75)

▲ **506 naissances en 2016 (baisse de 10 % en 3 ans).**

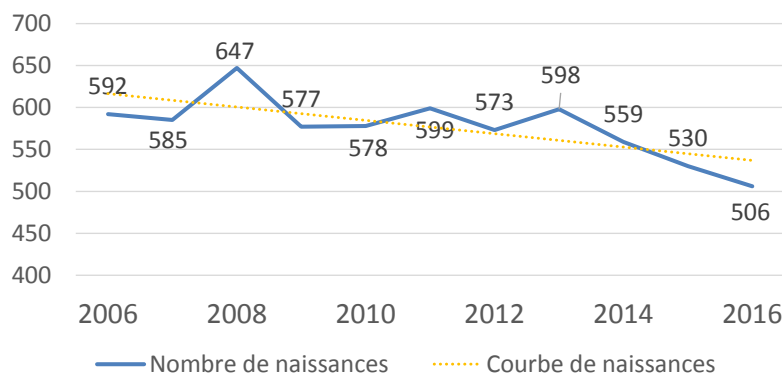
▲ Le recul est plus **marqué dans le secteur de Salbris.**

Répartition par classe d'âge de la population en 2014 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2014

Évolution du nombre de naissances entre 2006 et 2016



D'après source : INSEE - Etat civil

Une proportion relativement élevée de ménages non imposés

▲ **Les revenus moyens** des foyers fiscaux imposés et non imposés sont **inférieurs à ceux observés au niveau départemental.**

▲ La **situation** est sensiblement **plus favorable** dans les communes situées **en périphérie de la ville de Romorantin et en bordure du Loiret.**

▲ Le **taux de pauvreté** apparaît modéré dans les 3 Communautés de communes de Sologne (autour de 11 % en 2014). Il est **proche de 19 % dans la ville de Romorantin-Lanthenay** (12,7 % en Loir-et-Cher).

Foyers fiscaux et revenu imposable en 2014

	Romorantin-Lanthenay	Loir-et-Cher
Revenu moyen des foyers fiscaux	23 196 €	24 545 €
Part des foyers fiscaux non imposés	57,6 %	54,9 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	13 793 €	14 116 €
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	35 993 €	37 217 €

D'après source : Ministère des Finances

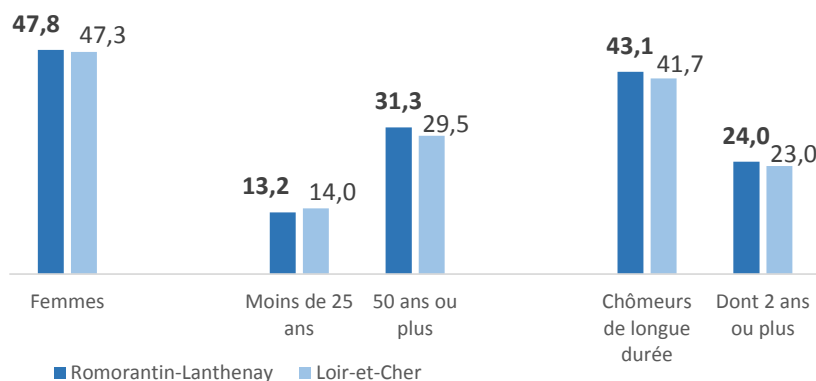
■ Les femmes davantage concernées par le chômage que sur le reste du territoire départemental

▲ **Un taux de chômage** qui reste plus élevé dans la zone d'emploi de Romorantin : 9,9 % au 4^{ème} trimestre 2016 (Loir-et-Cher : 8,4), mais en baisse dans la période récente. Il atteint **9,2 % fin septembre 2017** (données provisoires), soit 1 point de plus que le Loir-et-Cher.

▲ Les **demandeurs d'emploi** sont proportionnellement **moins nombreux en bordure du Loiret**.

▲ Près de 2 700 demandeurs d'emploi de catégorie A. Le territoire compte l'une des plus fortes proportions de chômeurs de longue durée : **43,1% sont inscrits depuis plus d'un an**.

Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A* au 31/12/2017 (en %)



Cat. A : chômeurs n'ayant pas travaillé au cours du mois

D'après source : Pôle Emploi

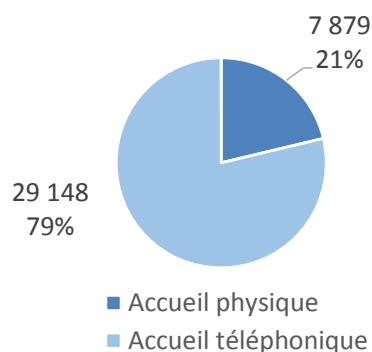
■ Quelques données d'activité des services de la Direction des solidarités (DGAS) du Conseil départemental en 2016

L'accueil des usagers et l'accompagnement des publics en difficulté

▲ **1 287 foyers rencontrés** par les assistants sociaux du **Service social territorial** (- 1,9 % par rapport à 2015), représentant :

- 3 340 contacts
- 30 familles suivies par l'éducateur spécialisé
- 31 familles suivies par la CESF

Nombre d'accueils d'usagers par la MDCS en 2016



D'après source : Conseil départemental 2016

L'insertion

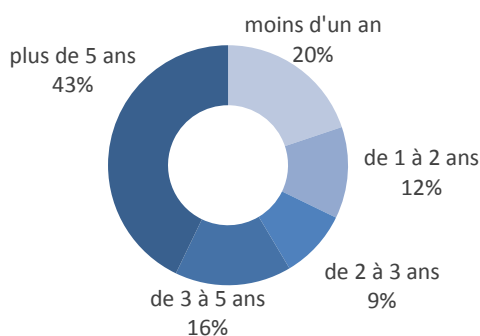
▲ **Plus de 1 400 allocataires du RSA fin 2016**.

▲ La **proportion de foyers allocataires pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans est proche de la moyenne départementale (40,1 ‰ contre 38,6 ‰)**.

▲ Le Service territorial Insertion a rencontré 588 foyers bénéficiaires du RSA au cours de l'année 2016.

▲ **961 contrats d'engagement réciproque** ont été signés avec les référents de parcours du service territorial insertion.

Répartition des allocataires du RSA selon l'ancienneté dans le dispositif au 31/12/2016 (en %)



D'après source : Conseil départemental

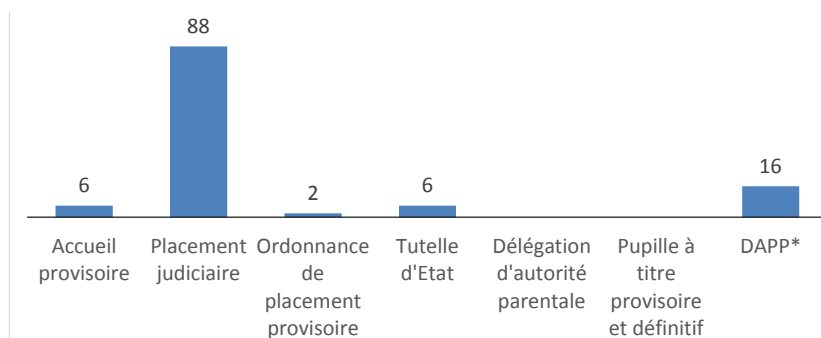
L'enfance et la famille

▲ **210 enfants** au sein de 162 familles ont bénéficié d'un **suivi** (comprenant plus de 3 visites) **par une puéricultrice du Service territorial PMI** en 2016.

▲ En mars 2016, ce service a **mis en place des permanences allaitement**. 14 familles en ont bénéficié au cours de l'année.

▲ **118 enfants suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance** par le service territorial enfance-famille au 31/12/2016. Le nombre d'enfants suivis a sensiblement diminué en raison du transfert des situations des jeunes majeurs à un pôle dédié.

Répartition des enfants confiés au service de protection de l'enfance et de la famille au 31/12/2016 (en %)



D'après source : Conseil départemental

** DAPP : Dispositif d'accompagnement parental au placement*

« Le café des partenaires », une action collective mise en place en 2016



6 «**Cafés des Partenaires**» ont été organisés courant 2016 par les professionnels intervenant sur le territoire de Neung-sur-Beuvron, en vue de mieux connaître les missions de chacun, de croiser les regards sur les problématiques et les atouts. Le CRIA 41, la Mission Locale, l'ADMR, la MSAP de Neung, l'association Éclair et la CARSAT* se sont inscrits dans cette démarche.

Cette meilleure connaissance a permis d'apporter une réponse locale et plus adaptée au public.

La **parole des habitants** a été favorisée lors d'entretiens et des thèmes dominants ont émergé (informatique, emploi, transmission de savoirs...).

* MSAP : Maison des Services d'Accueil au Public

CRIA : Centre de Ressources pour l'Illettrisme, l'Analphabétisme 41

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Pour aller plus loin :

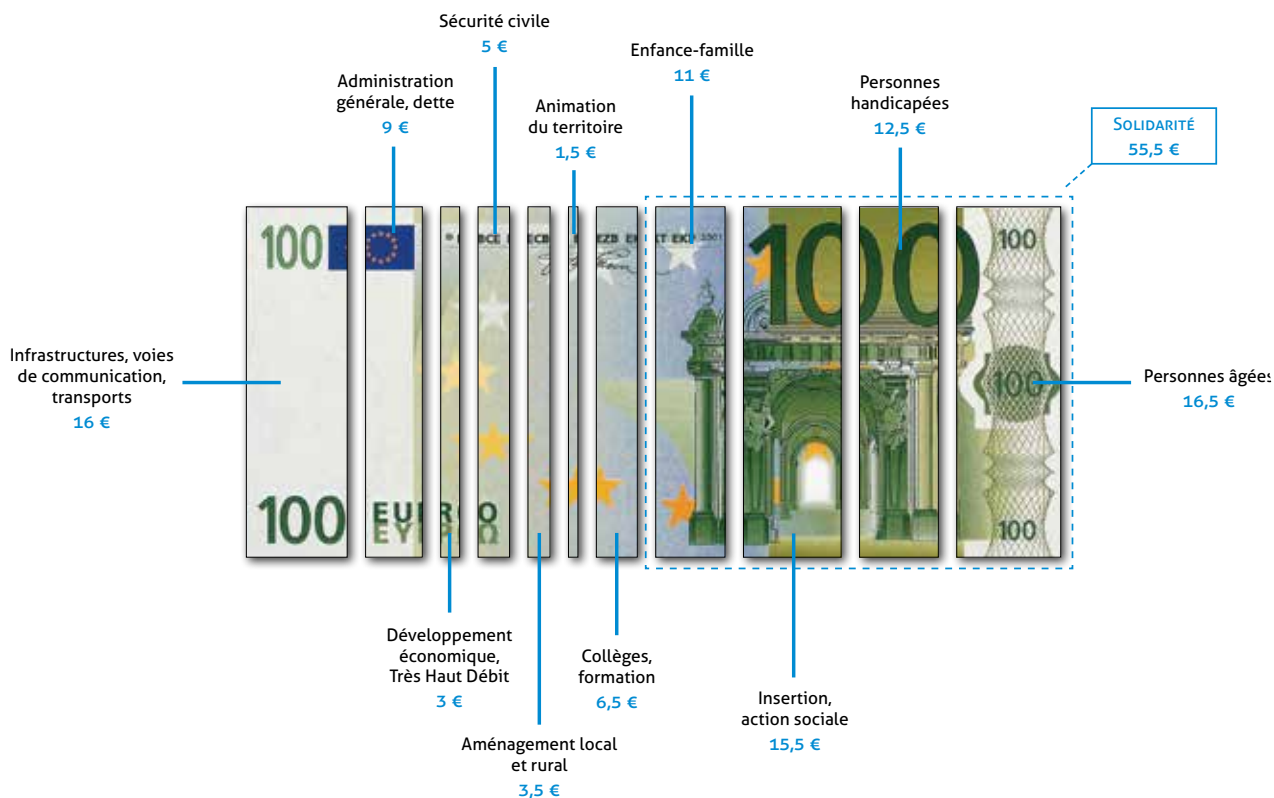
- http://doc.pilote41.fr/_telechargement/MDCS/MDCS_Romorantin.pdf
- <http://atlaseco.pilote41.fr/atlas41/>
- <http://www.pilote41.fr/social-et-sante/>



LES MOYENS ALLOUÉS AUX SOLIDARITÉS

I – LE BUDGET DES SOLIDARITÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN 2016

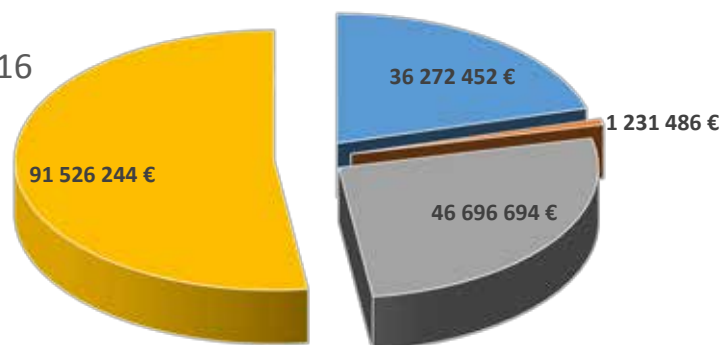
POUR 100 EUROS DE DÉPENSES EN 2016



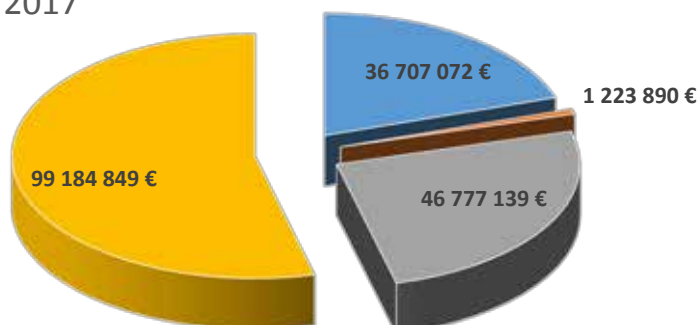
Dépenses brutes de fonctionnement (Hors FSL) en 2016 et 2017

- Enfance-Famille
- Autres actions
- Insertion RSA FADJ LOGEMENT
- Personnes Agées-Personnes Handicapées

en 2016



en 2017



D'après source : Conseil départemental

LES FAITS MARQUANTS EN 2016 :

L'année 2016 a été soutenue en terme d'activités et d'évolutions législatives et réglementaires.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 2,3 % et s'élèvent à 59 021 395 €.

▲ Dans le secteur de l'**enfance**, l'année 2016 a été fortement marquée par l'**arrivée de mineurs non accompagnés** en Loir et Cher, nécessitant la création d'une équipe dédiée pour assurer au mieux leur prise en charge.

La **réforme de la protection de l'enfant** du 14 mars 2016 a concerné l'ensemble des services relevant de l'enfance et de la famille. Sa **mise en œuvre** est actuellement en cours.

Enfin, cette année a été marquée par les travaux de diagnostic et de concertation pour la **construction du nouveau schéma enfance famille**.

▲ Dans le secteur de l'**autonomie**, l'activité a été fortement impactée par la **loi Adaptation de la Société au Vieillessement** de Décembre 2015. Deux **nouvelles instances** ont été instaurées : la **Conférence des financeurs** et le **Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie**.

Les **réformes de la tarification des établissements**, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile et le **transfert de l'autorisation des services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile** ont également impacté l'activité du secteur.

Enfin, la loi de modernisation de notre système de santé impose désormais aux **MDPH** la mise en place de la **démarche «Réponse Accompagnée pour Tous»**.

▲ Dans le secteur de l'**insertion**, le principal projet porté a été la **création de la plateforme Job 41** qui facilite la relation entre les entreprises qui recrutent et les allocataires du RSA en Loir-et-Cher. Ce nouvel outil à destination des demandeurs d'emploi est opérationnel en 2017.

Il s'agit d'une démarche qui démontre qu'il est possible d'allier développement économique et action sociale.

Misant sur l'innovation au service de l'emploi, Job41.fr embarque des algorithmes de matching et un dispositif de géolocalisation qui **permettent de répondre aux besoins : pour les allocataires du RSA** qui constituent rapidement et facilement des CV complets et postulent directement à des offres d'emploi près de chez eux **et pour les entreprises** qui sont **mises en relation directe avec les profils et compétences dont elles ont besoin** et qui contribuent à favoriser l'insertion.

II – LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2016 :

- ▲ 1 735 agents présents au Conseil départemental (y.c. les assistants familiaux)
- ▲ 471 agents dans le champ de la solidarité
- ▲ dont 223 dans les services déconcentrés
- ▲ 259 assistants familiaux



GLOSSAIRE

AAH : L'Allocation aux Adultes Handicapés permet de garantir un revenu minimum d'existence aux personnes handicapées.

A.C.E.S.M. : Association des Centres Éducatifs et de Sauvegarde des Mineurs.

ADIL-EIE : Agence Départementale d'Information sur le Logement-Espace Info Énergie.

AEEH : L'allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant en situation de handicap. L'AEEH n'est pas soumise à condition de ressources. Si le handicap nécessite des dépenses coûteuses ou le recours à une tierce personne, un complément d'allocation peut être accordé.

A.I.D.A.P.H.I. : Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées.

APF : Association des Paralysés de France.

CAUE : Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7, alinéa 1). Il conseille les collectivités pour les aider dans leurs décisions, en amont de la maîtrise d'œuvre dans les communes qui cherchent à mettre en valeur leur patrimoine bâti et paysager. Il conseille les particuliers qui souhaitent construire, réhabiliter, agrandir, en offrant une consultation architecturale gratuite directe ou par le relais des mairies qui accueillent leur permanence. Il mène par ailleurs des actions de sensibilisation, de formation ainsi que des recherches et des études sur le cadre de vie en Loir-et-Cher.

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

FSL : Fonds de Solidarité Logement.

MDCS : Maison départementale de la cohésion sociale.

PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi.

SOLIHA : association agréée dont la vocation est d'améliorer l'habitat afin de renforcer la cohésion sociale. Son intervention auprès des particuliers porte principalement sur quatre axes : l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, l'amélioration des logements très dégradés, la lutte contre la précarité énergétique et l'insertion sociale par le logement.



**Conseil départemental
de Loir-et-Cher
Direction générale adjointe
des Solidarités**

34, avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
www.departement41.fr

**Observatoire de l'Économie
et des Territoires**

Porte B - 34, avenue Maunoury
41000 BLOIS
www.pilote41.fr

06/2018

